RAPPORT



Indicateurs complémentaires au PIB



Février 2017







Indicateurs complémentaires au PIB

Février 2017

Avenue des Arts 47-49 1000 Bruxelles

e-mail: contact@plan.be www.plan.be

Le Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) est un organisme d'intérêt public chargé de réaliser, dans une optique

d'aide à la décision, des études et des prévisions sur des questions de politique économique, socioéconomique et environnementale. Il examine en outre leur intégration dans une perspective de développe-

ment durable. Son expertise scientifique est mise à la disposition du gouvernement, du Parlement, des

interlocuteurs sociaux ainsi que des institutions nationales et internationales.

Il suit une approche caractérisée par l'indépendance, la transparence et le souci de l'intérêt général. Il

fonde ses travaux sur des données de qualité, des méthodes scientifiques et la validation empirique des

analyses. Enfin, il assure aux résultats de ses travaux une large diffusion et contribue ainsi au débat

démocratique.

Le Bureau fédéral du Plan est certifié EMAS et Entreprise Écodynamique (trois étoiles) pour sa gestion

environnementale.

url: http://www.plan.be

e-mail: contact@plan.be

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Éditeur responsable: Philippe Donnay

Dépôt légal: D/2017/7433/1

Correction du 22 février 2017: le rapport et la base de données ont été modifiés pour prendre en compte

un changement méthodologique survenu en 2011 dans la réalisation de l'enquête dont l'indicateur

Report ou annulation de soins de santé pour raisons financières est issu.

Bureau fédéral du Plan

Avenue des Arts 47-49, 1000 Bruxelles

tél.: +32-2-5077311 fax: +32-2-5077373

e-mail: contact@plan.be

www.plan.be

Avant-propos

La loi du 14 mars 2014 complétant la loi du 21 décembre 1994 portant des dispositions sociales et diverses par une série d'indicateurs complémentaires en vue de mesurer la qualité de vie, le développement humain, le progrès social et la durabilité de notre économie charge l'Institut des comptes nationaux d'élaborer un ensemble d'indicateurs représentant les quatre composantes précitées, de calculer ces indicateurs et de publier les résultats chaque année. Cette même loi du 14 mars 2014 confie l'élaboration de cet ensemble d'indicateurs au Bureau fédéral du Plan.

L'ICN a publié en février 2016 une première version de cet ensemble d'indicateurs. Le présent rapport est une première mise à jour de cet ensemble d'indicateurs complémentaires, portant, en fonction de la disponibilité des données, sur la période 1990-2015.

Le président du Conseil d'administration de l'Institut des comptes nationaux

Jean-Marc Delporte

Bruxelles, février 2017

Table des matières

1.	Périmètre du rapport	1
2.	Changements apportés dans cette édition	7
2.1	1. Changements dans les thèmes et les indicateurs	7
2.2	2. Informations ajoutées dans ce rapport	8
3.	Recherches sur les indicateurs composites	12
3.1	1. Introduction	12
3.2	2. Indicateurs composites: définition	12
3.3	3. Cadre de travail autour des indicateurs composites	14
3.4	4. Mesurer le bien-être Ici et maintenant	15
3.5	5. Les déterminants du bien-être en Belgique	16
3.6	6. Conclusion et suite des travaux	21
4.	Évolution des indicateurs	23
4.1	1. Bien-être subjectif	24
4.2	2. Niveau de vie et pauvreté	26
4.3	3. Travail et temps libre	49
4.4	4. Santé	64
4.5	5. Éducation et formation	79
4.6	6. Vie en société	85
4.7	7. Environnement	97
4.8	B. Climat	101
4.9	9. Énergie	107
4.1	10. Ressources naturelles	111
4.1	11. Territoires et écosystèmes	118
4.1	12. Capital économique	124
4.1	13. Mobilité et transport	133
5.	Synthèse et conclusions	137
5.1	1. Changements apportés dans cette édition	137
5.2	2. Recherche sur les indicateurs composites	138
5.3	3. Tendances des indicateurs	138
5.4	4. Ventilation des indicateurs	142
5.5	5. Pistes pour les travaux futurs	143
6.	Annexes	144
6.1	1. Bibliographie	144
6.2	2. Liste des abréviations	147

Publication annexe
Une banque de données reprenant toutes les données des indicateurs du chapitre 4 est publiée en annexe à ce rapport sur les indicateurs complémentaires au PIB (www.indicators.be)
annexe a ce rapport sur les mulcaleurs complementaines au 1 10 (www.mulcalors.be)
annexe a ce rapport sur les mulcaleurs complementaires au 1 15 (www.mulcalors.be)
annexe a ce rapport sur les mulcaleurs complementaires au 1 15 (www.mulcalors.be)
annexe a ce rapport sur les mulcaleurs complementaires au 1 ib (www.mulcalors.be)
annexe a ce rapport sur les indicateurs complementailes au 1 ib (www.indicators.be)
amieze a ce rapport sur les mulcaleurs complementantes au 1 ib (www.mulcalors.be)
annexe a ce rapport sur les muncaleurs complementaines au 1 10 (www.muncators.be)
annexe a ce rapport sur les muicaieurs complementaires au 1 ib (www.muicaiors.be)

1. Périmètre du rapport

La loi du 14 mars 2014 (voir encadré 1) demande d'élaborer un ensemble d'indicateurs pour mesurer *"la qualité de vie, le développement humain, le progrès social et la durabilité de notre économie"*. Il s'agit donc de pouvoir mesurer le bien-être des personnes et le développement de la société, ainsi que la possibilité qu'auront les générations futures de maintenir, voire de faire progresser ce bien être et ce développement.

L'Institut des comptes nationaux (ICN) et le Bureau fédéral du Plan (BFP) ont publié un premier *Rapport sur les indicateurs complémentaires au PIB* en février 2016 (ICN/BFP, 2016a). Ce rapport a été présenté à la Commission de l'Économie, de la Politique scientifique, de l'Éducation, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture de la Chambre des représentants le 16 février 2016 (Chambre des représentants de Belgique, 2016). Un résumé en a été publié dans le *Rapport annuel de la Banque nationale de Belgique* (BNB, 2016) le 18 février 2016. Ce deuxième *Rapport sur les indicateurs complémentaires au PIB* présente une mise à jour des données et plusieurs innovations, décrites au chapitre 2. Cet ensemble d'indicateurs continuera à être mis à jour chaque année.

En septembre 2015, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté 17 Objectifs de développement durable à l'horizon 2030 (ODD, en anglais: *Sustainable development goals* ou SDG), précisés par 169 sous-objectifs (*Targets*) (ONU, 2015). Dans la foulée, un ensemble de 230 indicateurs a été proposé par l'ONU en mars 2016 pour suivre le progrès vers ces objectifs (UNSTAT, 2016). Les travaux du BFP sur les indicateurs, conjointement avec d'autres réalisés aux niveaux fédéral et régional, contribuent à la constitution d'un ensemble d'indicateurs pour suivre la mise en œuvre des ODD mondiaux en Belgique.

Le BFP publie en effet des indicateurs de mesure du développement de la société depuis la fin des années '90 dans le cadre de la mission d'évaluation attribuée au BFP par la *loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable* (MB, 2014b). Il a développé à cet effet un ensemble d'environ 80 indicateurs de développement durable (IDD) et publie chaque année un Bilan d'une trentaine de ces indicateurs, dont le dernier en date offre un premier suivi des 17 objectifs de l'ONU pour la Belgique (TFDD, 2016a). Un grand nombre de ces IDD a été repris pour constituer l'ensemble des indicateurs complémentaires au PIB. La cohérence entre ces ensembles d'indicateurs continuera à être renforcée.

Comme celui de 2016, ce rapport utilise la méthodologie proposée par: Conference of European Statisticians recommendations on Measuring Sustainable Development (UNECE, 2014). Cette méthodologie offre un cadre de référence pour développer des listes d'indicateurs autour de trois dimensions conceptuelles et d'une liste de thèmes. Ces trois dimensions sont basées sur la définition d'un développement durable (CMED, 1987) et distinguent le bien-être des personnes de la génération actuelle dans un pays donné (la dimension *Ici et maintenant*), l'impact de la Belgique sur le bien-être des générations futures (la dimension *Plus tard*) et le bien-être des personnes vivant dans les autres pays (la dimension *Ailleurs*). Les thèmes choisis couvrent les composantes humaine, environnementale et économique du développement et des indicateurs sont sélectionnés pour chacun de ces thèmes. Chacun des thèmes et des indicateurs informe sur une ou plusieurs des trois dimensions (voir tableau 1).

Plusieurs innovations ont été apportées dans cette deuxième édition du rapport sur les indicateurs complémentaires au PIB. Ces innovations font suite aux propositions émises lors des discussions qui ont suivi la présentation du premier rapport à la Chambre en février 2016 et à celles émises lors de la consultation réalisée pour la préparation du premier rapport (BFP, 2016). Suite à ces propositions, et aux travaux du BFP, les listes des thèmes et des indicateurs ont été revues (voir tableau 1). En outre, lorsque les données étaient disponibles, des ventilations selon le revenu ont été ajoutées et des comparaisons internationales ont été réalisées. Le chapitre 2 détaille les changements effectués dans cette édition, en comparaison avec le rapport de 2016. Les débats en Commission ont également abordé la question des indicateurs synthétiques. Le chapitre 3 fait le point sur les recherches en cette matière, sans toutefois encore proposer de tels indicateurs. Le chapitre 4 présente les indicateurs et leurs évolutions, ainsi que des ventilations lorsque cela est pertinent et possible. Le chapitre 5 conclu ce rapport par une synthèse des évolutions de ces indicateurs complémentaires au PIB.

L'ensemble des données des indicateurs présentés dans ce rapport et leurs ventilations est disponible sur le site www.indicators.be.

Encadré 1

La loi du 14 mars 2014 complétant la loi du 21 décembre 1994 portant des dispositions sociales et diverses par une série d'indicateurs complémentaires en vue de mesurer la qualité de vie, le développement humain, le progrès social et la durabilité de notre économie (MB, 2014a) charge le Bureau fédéral du Plan d'élaborer un ensemble d'indicateurs représentant les quatre composantes précitées, de calculer ces indicateurs et de publier les résultats chaque année.

La loi stipule également qu''il y a lieu de tenir compte des principes suivants:

- les indicateurs complémentaires sont regroupés en un nombre aussi restreint que possible de catégories ou d'indicateurs principaux;
- la classification des indicateurs complémentaires est basée sur la classification utilisée dans le rapport final du Groupe de parrainage sur la mesure du progrès, du bien-être et du développement durable du Comité du système statistique européen;
- la sélection des indicateurs se base en particulier sur les travaux "GDP and beyond" réalisés dans le cadre de l'Union européenne (Eurostat ; Quality of Life). Cette sélection peut éventuellement être complétée par des indicateurs présentant une utilité spécifique pour l'État fédéral, les communautés et les régions ;
- l'élaboration de ces indicateurs complémentaires se fait sur base de la participation des services publics compétents et de la société civile belge et en concertation avec les services d'Eurostat et de l'OCDE;
- pour chacun des indicateurs sélectionnés, il convient de répartir la série d'indicateurs par catégorie de revenus au sein de la population. À cet effet, la population doit être subdivisée en différentes catégories pertinentes au regard des indicateurs concernés".

La loi dispose que "les publications des résultats font chaque année l'objet d'un débat en séance publique de la Chambre des représentants". Cette dernière évaluera les résultats, ainsi que la méthodologie. Enfin, la loi prévoit que les indicateurs soient intégrés dans les "publications existantes reprenant les indicateurs économiques traditionnels". À cet égard, elle mentionne explicitement qu'une synthèse des résultats est publiée dans le rapport annuel de la Banque nationale de Belgique sur les développements économiques et financiers en Belgique et à l'étranger.

Tableau 1 Indicateurs complémentaires au PIB par thème - partie 1

Thème	Indicateur		Dimension				
			lci et maintenant	Plus tard	Ailleurs		
Bien-être subjectif	1	Évaluation de sa propre existence	X				
Niveau de vie et	2	Consommation des ménages	Χ				
pauvreté	3	Aide publique au développement			Χ		
	4	Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale	Χ				
	5	Risque de pauvreté	Χ				
	6	Très faible intensité de travail	Χ				
	7	Privation matérielle sévère	X				
	8	Personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale	X				
	9	Surendettement des ménages	X				
	10	Inégalités de revenu	X				
	11	Écart salarial entre les hommes et les femmes	X				
Travail et	12	Taux d'emploi	Χ				
temps libre	13	Temps partiel non voulu	Χ				
1		Taux de chômage	Χ				
	15	Jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation	X	СН			
	16	Stress au travail	Χ				
	17	Travail domestique	Χ				
	18	Temps de loisirs	X				
Santé	19	Espérance de vie	Χ	СН			
	20	Espérance de vie en bonne santé	Χ	СН			
	21	Décès dus aux maladies cérébro-vasculaires	X				
	22	Fumeurs quotidiens		СН			
	23	Obésité des adultes	X				
	24	Dépression	Χ				
	25	Report ou annulation de soins de santé pour raisons financières	X				
Éducation et	26	Décrochage scolaire	X	СН			
formation	27	Diplômés de l'enseignement supérieur	X	СН			
	28	Formation tout au long de la vie	X				
Vie en société	29	Confiance généralisée	Χ	CS			
	30	Contacts avec amis et famille	X	CS			
	31	Confiance dans les institutions	X				
	32	Participation aux élections	Χ				
	33	Femmes parlementaires	Χ				
	34	Victimes de cambriolage ou d'agression	Χ				
	35	Sentiment de sécurité dans l'espace public	Χ				

Note: CH: capital humain ; CS: capital social ; CEN: capital environnemental ; CEC: capital économique.

Tableau 1 Indicateurs complémentaires au PIB par thème - partie 2

Thème		Indicateur	Dimension				
			lci et maintenant	Plus tard	Ailleurs		
Environnement	36	Émissions de particules fines	Χ				
	37	Émissions d'oxydes d'azote	X				
	38	Nitrates dans les eaux de rivière	X	CEN			
	39	Pesticides agricoles		CEN			
Climat	40	Émissions de gaz à effet de serre		CEN	Χ		
	41	Émissions de gaz à effet de serre non-ETS		CEN	Χ		
	42	Victimes de catastrophes naturelles	Χ				
Énergie	43	Consommation d'énergie primaire		CEN	Χ		
	44	Énergies renouvelables		CEN			
	45	Dépendance énergétique	X				
Ressources	46	Consommation intérieure de matières - total		CEN	Χ		
naturelles	47	Consommation intérieure de matières - biomasse		CEN	Χ		
	48	Consommation intérieure de matières - minerais métalliques et minéraux non-métalliques		CEN	Χ		
	49	Consommation intérieure de matières - combus- tibles fossiles		CEN	Х		
	50	Consommation d'eau		CEN			
	51	Déchets municipaux		CEN			
	52	Recyclage des déchets		CEN			
Territoires et	53	Populations d'oiseaux des champs		CEN			
écosystèmes	54	Pêche durable		CEN			
	55	Surface terrestre en zone Natura 2000		CEN			
	56	Surface maritime en zone Natura 2000		CEN			
	57	Surface bâtie		CEN			
	58	Surface en agriculture biologique		CEN			
Capital économique	59	Stock de capital fixe		CEC			
	60	Investissements bruts dans le stock de capital fixe		CEC			
	61	Stock de capital connaissance		CEC			
	62	Investissements bruts dans le stock de capital connaissance		CEC			
	63	Position extérieure globale		CEC			
	64	Dette publique		CEC			
Mobilité et	65	Transport de personnes en voiture		CEN			
transport	66	Transport de marchandises par la route		CEN			
	67	Morts sur les routes	Χ				

Note: CH: capital humain ; CS: capital social ; CEN: capital environnemental ; CEC: capital économique.

Tableau 2 Indicateurs complémentaires présentés de manière ventilée

Nom de l'indicateur	Ventilation
1. Évaluation de sa propre existence	Sexe, niveau de revenu
4. Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale	Niveau de revenu, âge, statut d'activité, (sexe, type de ménage)
5. Risque de pauvreté	Type de ménage, statut d'activité (sexe, âge)
6. Très faible intensité de travail	Niveau de revenu, âge, type de ménage (sexe, statut d'activité)
7. Privation matérielle sévère	Niveau de revenu, type de ménage, statut d'activité (sexe, âge)
12. Taux d'emploi	Sexe, niveau d'éducation, âge, nationalité
13. Temps partiel non voulu	Sexe
14. Taux de chômage	Niveau d'éducation, âge, durée du chômage
15. Jeunes ni en emploi, ni à l'enseignement, ni en formation	Sexe
16. Stress au travail	Sexe, âge
17. Travail domestique	Sexe
18. Temps de loisirs	Sexe
19. Espérance de vie	Sexe, niveau d'éducation
20. Espérance de vie en bonne santé	Sexe, niveau d'éducation
21. Décès dus aux maladies cérébro-vasculaires	Sexe, âge (niveau d'éducation)
22. Fumeurs quotidiens	Sexe, niveau de revenu (niveau d'éducation)
23. Obésité des adultes	Sexe, niveau de revenu (niveau d'éducation)
24. Dépression	Sexe, niveau de revenu (niveau d'éducation)
25. Report ou annulation de soins de santé pour raisons financières	Niveau de revenu
26. Décrochage scolaire	Sexe
27. Diplômés de l'enseignement supérieur	Sexe
28. Formation tout au long de la vie	Sexe
29. Confiance généralisée	Sexe, niveau de revenu
30. Contacts avec amis et famille	Sexe, niveau de revenu
31. Confiance dans les institutions	Sexe, niveau de revenu
34. Victimes de cambriolage ou d'agression	Niveau de revenu
35. Sentiment de sécurité dans l'espace public	Sexe, niveau de revenu
67. Morts sur les routes	Sexe

Note: les ventilations indiquées entre parenthèses sont présentes dans la banque de données mais ne sont pas décrites dans ce rapport.

2. Changements apportés dans cette édition

Certaines améliorations ont été apportées à l'ensemble des indicateurs complémentaires au PIB dans cette mise à jour. Ces améliorations trouvent leur origine dans les discussions qui ont eu lieu lors de la présentation du premier rapport à la Chambre (Chambre de représentants de Belgique, 2016), dans les consultations avec les administrations publiques et la société civile, menées lors de la préparation du rapport 2016 (BFP, 2016) et dans les travaux du BFP. Ces changements portent sur les listes des thèmes et des indicateurs (section 2.1), ainsi que sur l'ajout d'une comparaison internationale, de ventilations selon le niveau de revenu et d'informations sur la qualité de certains indicateurs (section 2.2).

2.1. Changements dans les thèmes et les indicateurs

Les 12 thèmes utilisés en 2016 incluaient entre autres un thème *Climat et énergie*. Suite à des demandes venant tant de la Chambre que de la concertation avec les services publics et la société civile, ce thème a été scindé en un thème *Climat* et un thème *Énergie*. La nouvelle liste de 13 thèmes est reprise dans le tableau 1.

Un indicateur a été retiré de la liste, celui portant sur les *Inégalités dans l'évaluation de sa propre existence*. Cet indicateur était difficile à interpréter et très peu variable au cours du temps. Il répondait donc insuffisamment aux critères de sélection des indicateurs détaillé dans la Rapport 2016 (ICN/BFP, 2016a, point 3.2.1). Néanmoins, l'indicateur *Évaluation de sa propre existence* est désormais ventilé selon le niveau de revenu (voir 2.2), ce qui permet une analyse des inégalités dans ce domaine.

Quatre indicateurs ont été ajoutés. Il s'agit de nouveaux indicateurs utilisés pour le Bilan 2016 des indicateurs de développement durable (TFDD, 2016) publié en juin 2016. Ce Bilan fait un premier point sur les progrès de la Belgique vers les objectifs de développement durable de l'ONU. Il contient 31 indicateurs, reliés aux 17 ODD mondiaux, et évalue le progrès de ces indicateurs vers leurs objectifs. Pour que ces 31 indicateurs soient tous repris dans la liste des 67 indicateurs complémentaires au PIB, les indicateurs suivants ont été ajoutés.

- 17 Travail domestique (thème Travail et temps libre);
- 21 Décès dus aux maladies cérébro-vasculaires (thème Santé);
- 42 Victimes de catastrophes naturelles (thème Climat);
- 56 Surface maritime en zone Natura 2000 (thème Territoires et écosystèmes).

La définition de certains indicateurs a été ajustée pour permettre des comparaisons internationales. Ces nouvelles définitions sont reprises dans le chapitre 4, dans les sections correspondant à chaque indicateur. En particulier, l'unité de mesure de certains indicateurs a été modifiée pour permettre les comparaisons internationales, comme expliqué au point 2.2.1.

2.2. Informations ajoutées dans ce rapport

Outre la modification des listes de thèmes et d'indicateurs décrites ci-dessus, trois innovations ont été apportées à cette deuxième édition du rapport: des comparaisons internationales (2.2.1), des ventilations selon le niveau de revenu (2.2.2) et des informations sur la qualité de certains indicateurs (2.2.3).

2.2.1. Comparaisons internationales

Pour la plupart des indicateurs de ce rapport, les performances de la Belgique ont été comparées à celles d'autres pays. En règle générale, la comparaison est faite avec l'UE 28. À défaut, une comparaison a été faite avec d'autres regroupements de pays, que ce soit l'UE 27, trois pays voisins (Allemagne, France, Pays-Bas), ou l'OCDE.

Dans certains cas, la comparaison internationale n'a pas pu être effectuée, soit parce que l'indicateur est spécifique à la Belgique (exemple: *Personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale*), soit pour des raisons méthodologiques (exemple: *Temps partiel non voulu*). Dans chaque cas, ces raisons sont expliquées dans la section du chapitre 4 consacrée à ces indicateurs.

Pour pouvoir être comparés entre pays, les indicateurs doivent être exprimés dans des unités qui permettent une comparaison, telles que des densités, des parts ou des proportions. La comparaison entre pays de la *Consommation intérieure de matière*, par exemple, si elle est exprimée en tonnes, n'apporte pas d'information utile, car cette consommation dépend de la taille du pays ou de son PIB. Pour avoir du sens, cette comparaison doit être faite à partir de la consommation par habitant ou par unité de PIB. Dans cet exemple, Eurostat publie les données en tonnes et en tonnes par habitant. C'est donc cette dernière unité qui a été utilisée.

Concernant certains indicateurs, il a été jugé préférable de continuer à les exprimer en volume. C'est par exemple le cas pour les *Émissions de gaz à effet de serre*, qui sont mesurées en tonnes équivalent CO₂, l'unité utilisée pour définir les objectifs internationaux. Pour établir la comparaison internationale, ces indicateurs ont alors été transformés en index (normalisé à 1990 = 100). La comparaison porte alors sur le niveau atteint par l'index lors de la dernière année disponible, ce qui revient à comparer les taux de croissance entre 1990 et cette dernière année disponible.

Il faut également tenir compte du fait que les données disponibles auprès des institutions belges et celles disponibles auprès d'institutions internationales peuvent être différentes. En effet, pour certains indicateurs, les données belges et celles disponibles à l'échelle internationale sont exprimées dans des unités différentes, ce qui empêche la comparaison. C'est par exemple le cas pour la *Consommation des ménages*, calculée en euros chaînés (le calcul en euros chaînés permet de supprimer l'influence de l'inflation), pour laquelle l'année de référence utilisée est différente. Pour d'autres indicateurs, les méthodologies utilisées en Belgique et au niveau international sont différentes, ce qui conduit à des différences de résultat. C'est le cas par exemple pour l'*Espérance de vie*. Les données internationales, souvent celles d'Eurostat, sont alors utilisées pour permettre la comparaison.

Pour chaque indicateur, la section correspondante montre, dans un graphique, l'évolution de l'indicateur en Belgique et dans l'UE 28 (ou les autres groupes de pays considérés). Les niveaux de ces indicateurs pour la dernière année disponible sont également comparés dans le tableau de chiffres clés qui accompagne chaque indicateur, ainsi que, lorsque c'est pertinent, les pays du groupe de référence pour lesquels le niveau de cet indicateur est le plus élevé et est le plus bas.

2.2.2. Ventilations selon des catégories de revenu

Lorsque les données étaient disponibles, une ventilation selon les catégories de revenu a été effectuée. C'est le cas pour 13 indicateurs, alors qu'il n'y en avait qu'un seul dans le rapport 2016. Il s'agit d'indicateurs provenant des enquêtes SILC (*Statistics on Income and Living Conditions*), ESS (*European Social Survey*) et des enquêtes de santé (voir tableau 2).

Ces 13 indicateurs ont été ventilés par quintile de revenu. La population est répartie en 5 catégories, appelées quintiles, qui regroupent la population par ordre croissant de revenu. Le premier quintile contient les 20 % de la population ayant les revenus les plus faibles, jusqu'au cinquième quintile, qui contient les 20 % de la population ayant les revenus les plus élevés.

Dans ce rapport, les ventilations selon le revenu ne sont présentées que pour la dernière année disponible. Les ventilations pour les années précédentes sont reprises sur www.indicators.be.

Il faut noter que la définition du revenu n'est pas identique dans ces trois enquêtes, il faut donc faire preuve d'une certaine prudence dans l'interprétation des résultats.

- Le concept de revenu utilisé par les enquêtes EU-SILC est celui de revenu disponible net équivalent des ménages. Le revenu disponible net correspond à l'ensemble des revenus à disposition du ménage, après payement des impôts et charges sociales. Le revenu disponible net du ménage est ramené à un niveau individuel au moyen d'une division par un facteur d'équivalence. Le facteur d'équivalence utilisé ici correspond à la somme des pondérations données à chaque membre du ménage, qui, par convention, sont fixées à 1 pour le premier adulte, 0,5 pour chaque adulte supplémentaire et 0,3 pour chaque enfant supplémentaire (personne de moins de 14 ans). Pour calculer cet indicateur, le revenu disponible net équivalent du ménage est affecté à chaque membre du ménage.
- Le concept de revenu utilisé par les enquêtes ESS est celui de revenu disponible net des ménages. Ce revenu n'est pas estimé par personne, contrairement aux deux autres enquêtes, mais uniquement pour les ménages. Ce revenu est toutefois calculé à partir d'une question des enquêtes ESS, avec leur propre méthodologie, sur base annuelle. Les quintiles de revenu utilisés par ESS sont définis à partir des revenus mesurés par les enquêtes SILC. Toutefois ce sont les données SILC d'une année précédente, non ajustés (ESS, 2016). Ainsi, pour l'enquête 2014, les données de revenus utilisés par ESS correspondaient aux revenus de l'enquête SILC de 2012.
- Les enquêtes de santé utilisent le même concept que SILC, le revenu disponible net équivalent des ménages. Ce revenu est toutefois calculé à partir des questions des enquêtes de santé, avec leur propre méthodologie, sur base mensuelle.

2.2.3. Qualité des données issues des enquêtes

Un certain nombre d'indicateurs sont issus d'enquêtes, telles que EU-SILC, l'Enquête sur les forces de travail, l'enquête sur l'emploi du temps, ESS, Eurofound, les enquêtes santé de l'Institut scientifique de santé publique, etc. Les indicateurs portent alors non sur la population totale, mais sur un échantillon représentatif de cette population, ce qui induit une incertitude statistique. Cette dernière peut être estimée via un intervalle de confiance qui mesure l'incertitude qui existe entre le résultat tel qu'il serait si l'enquête portait sur l'ensemble de la population et le résultat effectif de l'enquête portant sur un sous-ensemble de la population. Cet intervalle de confiance est l'intervalle dans lequel la valeur réelle de l'indicateur a une probabilité de 95 % de se trouver (ce niveau de 95 % peut varier, mais est en général choisi dans les sciences sociales et économiques).

La plupart des indicateurs issus d'enquêtes sont repris ici tels qu'ils sont publiés par les institutions qui les calculent. Le lecteur est renvoyé à ces institutions pour plus d'informations sur ces intervalles de confiance. Dans le cas du *European Social Survey* (ESS), les calculs et les ventilations ont été effectuées au BFP. Les trois tableaux suivants montrent ces intervalles de confiance en 2014 pour les indicateurs calculés à partir de ESS, d'abord au niveau des pays (tableau 3), puis au niveau des ventilations selon le sexe (tableau 4) et le revenu (voir tableau 5). Ces tableaux montrent, pour chaque catégorie, l'intervalle de confiance à 95 %, d'abord en pourcentage de la variable, ensuite sous la forme de l'intervalle exprimé dans l'unité de mesure de l'indicateur. Le lecteur est renvoyé au chapitre 4 pour la définition précise de chaque indicateur.

Les intervalles de confiance pour les années précédentes à 2014 sont comparables, sauf pour la ventilation selon le revenu. En effet, la taille des échantillons du premier quintile était très faible jusqu'en 2008 (de 25 à 50 personnes, sur un total d'environ 1.500 personnes ayant déclaré leur catégorie de revenu). Ceci conduit à des intervalles de confiance beaucoup trop grands, en particulier pour l'indicateur d'évaluation de sa propre existence, dont la ventilation selon le revenu n'est dès lors présentée qu'à partir de 2010.

Tableau 3 Intervalles de confiance - indicateurs par pays (ESS, 2014)

	В	elgique	All	emagne	F	rance	Pa	ays-Bas
	en %	Intervalle	en %	Intervalle	en %	Intervalle	en %	Intervalle
Évaluation de sa propre existence	+/- 8,2%	6,81 - 8,01	+/- 14,7%	7,04 - 8,15	+/- 18,1%	5,90 - 7,32	+/- 14,3%	7,43 - 8,49
Confiance généralisée	+/- 2,3%	44,5% - 46,5%	+/- 1,7%	39,8% - 41,3%	+/- 2,1%	28,1% - 29,2%	+/- 2,2%	64,7% - 67,6%
Contacts avec amis et famille	+/- 2,2%	63,7% - 66,6%	+/- 1,8%	57,0% - 59,1%	+/- 2,1%	65,8% - 68,6%	+/- 2,0%	75,3% - 78,2%
Confiance dans les institutions	+/- 2,2%	36,5% - 38,1%	+/- 1,7%	34,7% - 35,9%	+/- 1,9%	25,4% - 26,4%	+/- 2,2%	54,3% - 56,9%
Victimes de cambrio- lage ou d'agression	+/- 2,0%	21,1% - 21,9%	+/- 1,1%	11,1% - 11,4%	+/- 1,9%	21,4% - 22,2%	+/- 1,8%	18,0% - 18,6%
Sentiment de sécurité dans l'espace public	+/- 1,9%	79,2% - 82,1%	+/- 1,5%	75,9% - 78,2%	+/- 2,0%	71,7% - 74,5%	+/- 1,6%	84,9% - 87,6%

Source: calculs BFP

Tableau 4 Intervalles de confiance - Belgique - indicateurs ventilés selon le sexe (ESS, 2014)

	Intervalles o	de confiance - femmes	Intervalles de confiance - homme		
	en %	Intervalle	en %	Intervalle	
Évaluation de sa propre existence	+/- 1,5%	7,28 - 7,50	+/- 1,6%	7,32 - 7,55	
Confiance généralisée	+/- 8,4%	39,0% - 45,2%	+/- 7,9%	45,8% - 52,3%	
Contacts avec amis et famille	+/- 3,0%	64,3% - 68,3%	+/- 3,1%	61,9% - 65,9%	
Confiance dans les institutions	+/- 3,1%	34,7% - 36,8%	+/- 3,3%	37,7% - 40,2%	
Sentiment de sécurité dans l'espace public	+/- 3,0%	70,7% - 74,8%	+/- 2,1%	87,3% - 90,9%	

Source: calculs BFP

Tableau 5 Intervalles de confiance - Belgique - indicateurs ventilés selon les catégories de revenu (ESS, 2014)

	Quintile 1		Quintile 2		Quintile 3	
	en %	Intervalle	en %	Intervalle	en %	Intervalle
Évaluation de sa propre existence	+/- 32,4%	4,21 - 8,45	+/- 20,0%	5,78 - 8,38	+/- 17,0%	6,39 - 8,65
Confiance généralisée	+/- 6,1%	35,6% - 40,5%	+/- 4,6%	35,3% - 38,8%	+/- 4,9%	41,2% - 45,3%
Contacts avec amis et famille	+/- 6,5%	62,0% - 70,3%	+/- 4,8%	60,9% - 67,0%	+/- 4,8%	60,6% - 66,5%
Confiance dans les institutions	+/- 6,5%	27,4% - 30,9%	+/- 4,7%	30,5% - 33,4%	+/- 4,7%	34,9% - 38,4%
Victimes de cambriolage ou d'agression	+/- 6,0%	19,6% - 21,8%	+/- 4,1%	16,2% - 17,4%	+/- 4,1%	20,1% - 21,7%
Sentiment de sécurité dans l'espace	+/- 6,0%	60,5% - 68,7%	+/- 4,2%	72,7% - 79,1%	+/- 4,2%	79,8% - 85,9%
public						

	Quintile 4		Qu	intile 5
	en %	Intervalle	en %	Intervalle
Évaluation de sa propre existence	+/- 13,2%	6,77 - 8,82	+/- 20,8%	6,94 - 9,21
Confiance généralisée	+/- 4,8%	50,8% - 55,8%	+/- 6,5%	54,9% - 61,9%
Contacts avec amis et famille	+/- 4,6%	64,7% - 70,7%	+/- 6,2%	60,7% - 68,2%
Confiance dans les institutions	+/- 4,6%	40,1% - 44,0%	+/- 6,5%	43,1% - 48,7%
Victimes de cambriolage ou d'agression	+/- 4,2%	24,1% - 26,2%	+/- 5,8%	25,0% - 27,8%
Sentiment de sécurité dans l'espace public	+/- 3,6%	84,1% - 89,6%	+/- 4,7%	86,2% - 92,9%

Source: calculs BFP

3. Recherches sur les indicateurs composites

3.1. Introduction

Ce rapport, tout comme le précédent, propose un ensemble d'indicateurs complémentaires au PIB. Ils sont répartis en 13 thèmes adaptés aux spécificités de la Belgique et en 3 dimensions basées sur la définition du développement durable. Ainsi, les indicateurs repris dans ce document permettent de mesurer de façon étendue le bien-être et le développement de la société.

En parallèle, le BFP a poursuivi ses recherches quant à la possibilité de synthétiser les informations contenues dans l'ensemble d'indicateurs détaillé dans ce rapport à travers un seul indicateur. L'idée derrière ces recherches est de permettre, à terme, de combiner l'utilisation d'un ensemble d'indicateurs complémentaires au PIB avec celle d'un (voire de quelques) indicateur(s).

Ces recherches ont été effectuées afin de répondre à la demande de la chambre (Chambre des représentants de Belgique, 2016) lors de la présentation des résultats du premier rapport sur les indicateurs complémentaires au PIB en février 2016 (ICN/BFP, 2016a). Elles répondent également à la demande de la loi du 14 mars 2014 qui stipule que les indicateurs complémentaires doivent être regroupés en un nombre aussi restreint que possible de catégories ou d'indicateurs principaux. Cette demande a également été formulée lors de la consultation organisée en 2015 pour la préparation du premier rapport.

Cette partie du rapport propose une série de résultats préliminaires en vue de la construction d'un indicateur composite tel que défini dans la section 3.2. Ces résultats couvrent plus particulièrement la dimension Ici et maintenant et analysent en détail les déterminants du bien-être en Belgique. Cette analyse s'appuie sur des données récentes, mesurées au niveau individuel et issues d'une enquête européenne (EU-SILC). Elle a été réalisée à partir d'une méthodologie éprouvée à l'échelle internationale. Cette analyse est la première étape vers la construction d'un indicateur composite étant donné qu'elle permet de déterminer, sur une base scientifique, ce qui devrait composer cet indicateur. L'étape ultérieure consistera à choisir les indicateurs qui mesureront chacun des déterminants cette fois à l'échelle de la Belgique (macro), et non pas à l'échelle des individus (micro), notamment à partir de l'ensemble des indicateurs repris dans ce rapport. Ainsi l'analyse effectuée à partir de données individuelles, et dont les résultats sont présentés dans ce chapitre, permettra de déterminer les composantes de l'indicateur composite de bien-être en Belgique pour la dimension Ici et maintenant. Les autres étapes vers la construction d'un tel indicateur composite consisteront à choisir la manière dont ces déterminants du bien être seront agrégés et à définir la pondération à attribuer à chaque déterminant. Les futurs travaux du BFP seront présentés dans les rapports à venir ainsi que dans des Working Paper qui leur seront dédiés. Ils feront également l'objet de discussions notamment avec le Comité scientifique sur les comptes nationaux de l'ICN.

3.2. Indicateurs composites: définition

Dès le début des travaux du BFP en matière de développement durable, la question quant à la possibilité de mesurer l'évolution du bien-être et le développement de la société au travers d'un indicateur unique s'est posée. Ainsi comme l'indiquait le Rapport fédéral sur le développement durable de 2009, afin de

"représenter les évolutions d'ensemble ou des tendances dominantes, des indicateurs synthétiques sont nécessaires" (TFDD, 2009 p. 41). Si ces indicateurs sont nécessaires, "des tableaux d'indicateurs le sont tout autant" (TFDD, 2009 p. 41). Ils permettent en effet d'analyser des problématiques et des domaines spécifiques (ex.: santé, niveau de vie, pauvreté etc.). En ce sens, l'un et l'autre sont donc complémentaires.

Les indicateurs synthétiques ont pour vocation de rassembler au sein d'un indicateur les composantes sociales, environnementales, économiques ou encore institutionnelles liées au bien-être et au développement de la société. Comme l'indique le Rapport fédéral sur le développement durable 2009, un indicateur synthétique "représente de façon synthétique une problématique complexe et de grande ampleur [et] est construit à l'aide d'une fonction de plusieurs autres variables ou indicateurs" (TFDD, 2009, p. 196). Ces indicateurs ont l'avantage de mettre en balance différentes composantes du bien-être et du développement de la société et de faciliter la communication dans ces domaines.

Deux types d'indicateurs synthétiques sont à distinguer: les indicateurs agrégés et les indicateurs composites (BFP, 2009, p. 196). Les premiers sont calculés (agrégés) à partir de plusieurs variables ou indicateurs qui sont exprimés dans la même unité. Le PIB est de ceux-là puisqu'il agrège différentes variables issues du système des comptes nationaux exprimées en valeurs monétaires. L'empreinte écologique (EE) et la biocapacité (BC) sont également deux indicateurs agrégés. Ils sont quant à eux exprimés en hectares globaux et informent sur la composante environnementale du développement. Tout comme pour le PIB, ces deux indicateurs font toutefois l'objet de critiques tant au niveau de leur méthodologie que des données utilisées pour leur calcul. Ainsi par exemple, la séquestration du CO2 par les forêts n'est pas comptabilisée dans la BC, et plus fondamentalement l'EE et la BC ne mesurent pas les pressions environnementales au niveau de l'air, des sols, des eaux ou encore de la diversité biologique (TFDD, 2009).

Les indicateurs composites sont quant à eux calculés à partir de plusieurs variables ou d'indicateurs exprimés dans des unités différentes. Ceux-ci sont d'abord transformés en indices puis assemblés à l'aide d'une fonction qui attribue des coefficients de pondération à chacun d'eux (TFDD, 2009). Tout comme le relevait le précédent rapport (ICN/BFP, 2016a), l'utilisation de ces indicateurs composites a un certain nombre de désavantages, ce qui avait donné la priorité à la publication d'une liste d'indicateurs. Le principal désavantage est qu'il n'existe pas de pondérations fiables pour agréger les différents indicateurs en un indicateur composite. Un autre désavantage est que l'utilisation d'un indicateur composite suppose, à travers leur méthode d'agrégation, une certaine substituabilité de ses composantes, qui est en pratique difficile à déterminer.

L'indicateur de développement humain (IDH - et ses variantes comme l'IPH-1 et l'IPH-2) est un exemple d'indicateur composite construit par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) autour de 3 dimensions du capital humain, à savoir: les connaissances, la santé et le niveau de vie (TFDD, 2009). Ces trois dimensions ont une pondération identique, à savoir un tiers chacune, et sont mesurées à travers 4 indicateurs ; un indicateur pour chacune des deux dernières dimensions et deux indicateurs pour la première. Si son calcul et sa compréhension s'avèrent simples, l'IDH ne mesure toutefois qu'une partie du capital humain et utilise une pondération arbitraire ce qui est la principale critique pour ce type d'indicateur.

Malgré les désavantages intrinsèques aux indicateurs agrégés et composites, le BFP a, comme indiqué dans le précédent rapport sur les indicateurs complémentaires au PIB, poursuivi ses travaux de recherche en la matière. La poursuite de ces travaux découle d'une demande croissante, entre autres du monde politique, de réduire le nombre d'indicateurs et ainsi de faciliter la communication autour du bien-être et du développement de la société. Elle est aussi aujourd'hui rendue possible par la disponibilité croissante de résultats de recherches menées dans le monde académique et par certaines institutions internationales (voir 3.3).

3.3. Cadre de travail autour des indicateurs composites

Sur la base du cadre de travail proposé dans ce rapport, le BFP a orienté ces travaux autour de la recherche d'un indicateur composite pour chacune des trois dimensions: le bien-être des générations actuelles dans un pays donné (*Ici et maintenant*), le bien-être des générations futures (*Plus tard*) et l'impact sur le bien-être des populations vivant dans d'autres pays (*Ailleurs*).

Le choix de se tourner vers les indicateurs composites découle du fait que la majorité des indicateurs repris dans ce rapport n'a pas d'unité de mesure commune, ce qui empêche leur simple agrégation et donc l'utilisation d'un indicateur agrégé tel que défini dans la section 3.2. Il découle également du fait que les recherches menées autour de ces indicateurs ont permis de répondre (au moins partiellement) aux désavantages pointés dans la section 3.2.

Le choix de travailler avec trois indicateurs composites s'est quant à lui opéré autour de plusieurs éléments. Premièrement, l'une des principales conclusions du rapport de la commission Stiglitz, Sen et Fitoussi (Stiglitz *et al.*, 2009) est que l'évaluation de la soutenabilité doit être examinée séparément de celle du bien-être humain puisque la première soulève la question de savoir si le niveau actuel du bien-être pourra être maintenu dans le temps. C'est également le point de vue défendu dans les recommandations de la conférence de statisticiens européens publiées en 2014 (UNECE, 2014). Deuxièmement, le monde académique ainsi que les principales institutions internationales qui se sont penchés sur la question de la mesure du bien-être et du développement de la société ont globalement analysé les 3 dimensions de manière séparée ce qui a abouti à la construction de cadres conceptuels distincts. Troisièmement, l'état actuel des connaissances autour de la mesure des trois dimensions est actuellement très disparate. Si un certain consensus existe autour de la mesure de la première dimension (*Ici et maintenant*), il n'en existe pas autant pour les deux autres dimensions et principalement la dimension *Ailleurs* pour laquelle peu de travaux existent à ce stade.

Les travaux réalisés par le BFP présentés dans ce chapitre portent sur la mesure de la première dimension, à savoir le bien-être des générations actuelles en Belgique. Plusieurs raisons expliquent ce choix. Tout d'abord, la majorité des indicateurs utilisés dans ce rapport couvre cette dimension ; soit 38 indicateurs sur un total de 67. Ensuite, c'est pour cette dimension qu'il est le plus difficile de dégager une tendance nette compte tenu du fait que certains indicateurs évoluent favorablement alors que d'autres non. Enfin, ce choix s'est également opéré du fait que la mesure de cette dimension a été celle qui a été la plus analysée ces dernières années, notamment suite à la publication du rapport de la commission Stiglitz, Sen et Fitoussi (Stiglitz *et al.*, 2009). Ainsi du côté du monde académique, les travaux réalisés ont permis de mieux cerner les déterminants du bien-être et la manière de le mesurer (ex.: Kahneman

et al., 2006; Dolan, 2008; Blanchflower, 2009; Boarini et al. 2012; Helliwell et al., 2015). Du côté des institutions internationales¹ aussi, de nombreux travaux ont vu le jour. Ainsi par exemple, au niveau de l'Union européenne, Eurostat a initié une série de travaux autour de la mesure du bien-être des Européens (*Quality of Life*) qui a notamment abouti à la création d'un module ad hoc dédié au bien-être dans l'enquête EU-SILC 2013 (Eurostat, 2015; Eurostat, 2016a; Eurostat, 2016b). Au niveau international, l'OCDE s'est également penché sur le sujet notamment à travers l'initiative *Comment va la vie* (OCDE, 2015).

Le choix de se focaliser en premier lieu sur la dimension *Ici et maintenant* n'enlève rien au fait que la mesure du bien-être et le développement de la société ne doit se faire qu'en analysant ensemble les trois dimensions. En conséquence, le BFP poursuivra dans le futur ses travaux autour des indicateurs composites pour les trois dimensions.

Au vu de l'état des travaux actuels au sein du BFP, la suite de cette partie du rapport porte donc exclusivement sur la mesure du bien-être des générations actuelles. Dans un premier temps, le rapport expose la manière de mesurer le bien-être *Ici et maintenant* alors que dans un second temps, les déterminants du bien-être en Belgique sont analysés.

3.4. Mesurer le bien-être lci et maintenant

La recherche d'une mesure du bien-être actuel est rendue difficile par le fait qu'elle inclut de multiples dimensions de la vie qui sont évaluées au travers de diverses unités de mesure. Ainsi, dans ce rapport, le bien-être *Ici et maintenant* est mesuré au travers de 38 indicateurs qui eux-mêmes sont regroupés en 10 thèmes adaptés aux spécificités de la Belgique. Ces thèmes font l'objet d'un consensus à l'échelle internationale puisqu'ils sont globalement identiques à ceux repris dans d'autres rapports cités dans le précédent rapport (ICN/BFP, 2016a).

Construire un indicateur composite afin de mesurer le bien-être *Ici et maintenant* est un exercice complexe et soulève d'entrée une double question à savoir: quel sont les déterminants du bien-être des générations actuelles dont il faut tenir compte et quel poids attribuer à chacun d'eux.

L'IDH, un indicateur composite décrit dans la section 3.2 de ce rapport, est un exemple de réponse apportée à ces deux questions. Toutefois le choix des déterminants et des poids de ces derniers a été réalisé de manière arbitraire. Plus récemment, un autre indicateur composite mesurant le bien-être a été développé par l'OCDE: *Multi-dimensional Living Standards Index* (OECD, 2014 ; Boarini *et al.*, 2015). Celui-ci a été construit à partir d'une analyse approfondie des déterminants du bien-être (Fleche *et al.*, 2011 ; Boarini *et al.*, 2012) dont les résultats ont permis de mettre en avant deux déterminants clés du bien-être au niveau des pays de l'OCDE, à savoir la santé et le travail. Concernant cet indicateur, le choix des déterminants du bien-être a été réalisé à partir d'une analyse scientifique rendue possible par la disponibilité de données d'enquête à l'échelle internationale. D'autres études, tant au niveau académique que des institutions internationales, ont présenté des analyses similaires à différentes échelles

La loi du mars 2014 stipule également que la sélection d'indicateurs se base sur les travaux réalisés au sein de l'Union européenne (Eurostat ; Quality of Life) et de l'OCDE.

géographiques. Toutes ces études utilisent une méthodologie qui consiste à réaliser une série de régressions linéaires où la variable analysée (appelée variable dépendante) est le bien-être actuel mesuré au niveau individuel à travers un indicateur de bien-être subjectif à savoir l'évaluation de sa propre existence prise de manière globale (sur une échelle allant de 0 à 10). Cet indicateur fait aujourd'hui l'objet d'un consensus scientifique quant à son utilisation afin de mesurer le bien-être *Ici et maintenant* (ex.: Boarini *et al.*, 2012 ; Helliwell *et al.*, 2012 ; ICN/BFP, 2016a). En effet, celui-ci a été abondamment analysé ces dernières années, ce qui a conduit à renforcer sa validité scientifique notamment à travers les recommandations de l'OCDE (OECD, 2013). Il est de plus disponible pour de nombreux pays à travers plusieurs enquêtes menées à l'échelle internationale dont *Gallup World Poll*, *European Quality of Life Survey*, *European Social Survey* ou encore le module *ad hoc* dédié au bien-être dans l'enquête EU-SILC 2013.

De manière générale, les résultats des études montrent que si le revenu reste un déterminant important du bien-être, d'autres variables qui mesurent le niveau de vie, la santé, l'éducation, le travail, l'environnement ou encore l'organisation de la vie en société sont également des déterminants importants. Ainsi par exemple, une étude récemment publiée montre que les principaux déterminants du bien-être à l'échelle européenne sont la santé, le travail, les conditions matérielles et les relations sociales (Eurostat, 2016a). Les différentes études menées indiquent également que les déterminants du bien-être ne sont pas partout identiques dans le monde et que, même s'ils le sont, le poids de chacun des déterminants varie d'une région du monde à l'autre et d'un pays à l'autre (ex: Helliwell *et al.*, 2009 ; Diener *et al.*, 2010 ; Veenhoven, 2010 ; Fleche *et al.*, 2011 ; Eurostat, 2016a). Ainsi donc, mesurer le bien-être au sein d'une zone géographique donnée nécessite d'analyser avec attention les déterminants à y inclure ainsi que l'importance relative de chacun d'eux. Il s'agit donc d'une étape essentielle dans l'optique de la construction d'un indicateur composite qui puisse mesurer au mieux le bien-être dans la dimension *lci et maintenant*. En conséquence, la suite des travaux du BFP s'est orientée vers l'analyse des déterminants du bien-être spécifiques à la Belgique suivant la méthodologie décrite ci-dessus. Les détails de cette analyse ainsi que les premiers résultats sont présentés dans la suite de ce chapitre.

3.5. Les déterminants du bien-être en Belgique

3.5.1. Introduction

À ce jour peu d'études ont été réalisées dans le but d'analyser les déterminants du bien-être spécifiques à la Belgique. Les quelques études existantes (Boulanger *et al.*, 2009 ; Hooghe *et al.*, 2009 ; Hooghe *et al.*, 2009 ; Hooghe *et al.*, 2011 ; Decancq *et al.*, 2013 ; Fleche et al., 2011 ; Helliwell *et al.*, 2015 ; Eurostat, 2016a ; OECD, 2016 ; Veneri *et al.*, 2016) pointent la santé, le revenu, les liens sociaux, le statut économique ou encore l'état civil comme étant des déterminants importants du bien-être des Belges. Ces études ne permettent toutefois de disposer que de résultats relativement limités compte tenu de la faible taille et de la non représentativité de leurs échantillons ou encore du peu de déterminants repris dans l'analyse. Sur la base de ce constat, les travaux du BFP se sont orientés vers la recherche des déterminants du bien-être en Belgique à partir des données issues de l'enquête *Statistics on Income and Living Conditions* (EU-SILC) de l'Union européenne qui comporte outre une série d'informations d'ordre démographique, social et économique, un module spécifique dédié à la mesure du bien-être. Si ce module couplé à l'enquête EU-SILC n'est disponible que pour une seule année (en l'occurrence 2013), il a l'avantage de reposer sur un large

échantillon représentatif de la population belge. Cette enquête a de plus l'avantage d'intégrer de nombreuses variables mesurées au niveau individuel, de reposer sur une méthodologie en ligne avec les dernières connaissances en matière de mesure de bien-être subjectif (Eurostat, 2016b) et enfin de permettre une comparaison à l'échelle de l'Union européenne. En Belgique, les données de cette enquête européenne sont collectées par la Direction générale statistique du SPF Économie.

Le principal indicateur du bien-être subjectif tel qu'utilisé dans EU-SILC est mesuré à travers une question² qui consiste à évaluer globalement la satisfaction de la vie sur une échelle allant de 0 ("Pas du tout satisfait") à 10 ("Entièrement satisfait"). En 2013, sur l'ensemble des personnes qui ont répondu à cette question (soit un peu moins de 10.000 personnes âgées de plus de 16 ans), il ressort que le bien-être moyen des belges est noté 7,6. Celui-ci est toutefois inégalement réparti au sein de la population belge. L'analyse descriptive des données fait ainsi ressortir le fait que si le bien-être est relativement identique chez les hommes et les femmes, il est relativement plus élevé chez les jeunes (7,8 chez les moins de 25 ans) que chez les personnes âgées (7,5 chez les plus de 54 ans). Le bien-être est également plus élevé chez les personnes qui ont un revenu supérieur au revenu médian que chez les personnes qui ont un revenu inférieur à celui-ci (7,9 contre 7,3) ce qui tend à indiquer que le revenu et le bien-être sont liés.

Afin d'analyser les déterminants du bien-être en Belgique via le bien-être subjectif, plusieurs variables disponibles dans l'enquête EU-SILC 2013 ont été utilisées et regroupées autour de 5 des 10 thèmes de la dimension *Ici et maintenant* tel que proposé dans ce rapport (voir tableau 6). Faute de variables disponibles dans l'enquête, les autres thèmes n'ont pu être couverts dans l'analyse. Ainsi, exception faite du thème *Bien-être subjectif* qui fait l'objet de l'analyse, les thèmes *Environnement*, *Climat*, *Énergie* et *Mobilité et transport* ne sont pas directement couverts dans l'enquête EU-SILC 2013. Ils le sont toutefois de manière indirecte à travers les impacts que les évolutions de ces 4 thèmes ont sur les thèmes *Santé* et *Vie en société*. À noter que le thème *Vie en société* a été découpé en trois sous-thèmes distincts qui reflètent chacun un aspect différent de la vie en société. Le premier sous-thème mesure la satisfaction du cadre de vie global à travers trois variables distinctes (voir tableau 6). Le second mesure quant à lui les relations personnelles et sociales à travers quatre variables tandis que le troisième mesure la confiance apportée aux institutions du pays (le système politique et judiciaire et la police).

² "Dans l'ensemble, dans quelle mesure êtes-vous satisfait de votre vie ?"

Tableau 6 Variables et thèmes

Thèmes	Sous-thèmes	Variable	Unité
Niveau de vie et pau-		Revenu disponible	Euros
vreté		Sous le seuil de pauvreté	Oui/non
		Privation matérielle sévère	Oui/non
		Propriétaire du logement	Oui/non
Travail et temps libre		Statut professionnel	10 catégories
		Temps libre	Évaluation sur une échelle de 0 à 10
Santé		État de santé en général	Évaluation sur une échelle de 1 à 5
Éducation et formation		Niveau d'éducation	6 catégories
Vie en société	Cadre de vie global	Qualité du cadre de vie	Évaluation sur une échelle de 0 à 10
		Sentiment d'insécurité	Évaluation sur une échelle de 1 à 4
		Aménagements des espaces publics à proximité du logement	Évaluation sur une échelle de 0 à 10
	Relations personnelles	Relations personnelles	Évaluation sur une échelle de 0 à 10
	et sociales	Confiance envers les autres	Évaluation sur une échelle de 0 à 10
		Existence d'un confident	Oui/non
		Aide des autres	Oui/non
	Organisation de la vie en société	Confiance envers les institutions	Évaluation sur une échelle de 0 à 10

Outre les 16 variables reprises dans le tableau 6, l'enquête permet également de disposer de variables démographiques à savoir: l'âge, le genre, le statut civil officiel (5 catégories: jamais marié/e, marié/e, séparé/e, divorcé/e et veuf/veuve), la composition du ménage (10 catégories: seul, deux adultes sans enfants, deux adultes avec un enfant, etc.) et la région de résidence (Bruxelles, Flandre ou Wallonie).

La méthode utilisée par le BFP s'est calquée sur celle utilisée dans des études similaires (Boarini *et al.*, 2012 ; Eurostat, 2016a). Comme explicité à la section 3.4, elle consiste à réaliser une série de régressions linéaires qui cherchent à expliquer les variations observées au niveau du bien-être subjectif (variable dépendante) à travers une série d'autres variables (variables explicatives ou indépendantes) que sont les variables démographiques (mentionnées plus haut) et les variables détaillées dans le tableau 6. Cette méthode permet à la fois de rechercher les déterminants qui impactent le bien-être (significativité des variables explicatives) mais aussi de mesurer l'impact d'une variation d'une des variables explicatives sur le bien-être (à travers leurs coefficients). Le point qui suit présente les principaux résultats de l'analyse effectuée par le BFP, présentés ici sous forme qualitative. Les détails de cette analyse seront prochainement présentés à travers un *Working Paper* spécifique.

3.5.2. Analyse des déterminants du bien-être en Belgique

a. Résultats généraux

L'analyse réalisée par le BFP donne des résultats assez solides puisqu'entre environ 40 % à 50 % de la variation du bien-être en Belgique (personnes âgées de plus de 16 ans) peut être expliquée via l'ensemble des variables utilisées. Ce résultat dépasse ceux enregistrés dans les études similaires menées ailleurs dans le monde, où le pouvoir explicatif des régressions se situe souvent entre 20 % et 35 % (ex.: Helliwell *et al.*, 2012 ; Eurostat, 2016a). L'étude pointée dans la section 3.4 (Boarini *et al.*, 2012), et sur laquelle le BFP s'est notamment appuyé, permet d'expliquer un peu moins de 35 % de la variation du bien-être. Celle menée par Eurostat (Eurostat, 2016a), à partir de l'enquête EU-SILC 2013, permet quant à elle d'expliquer environ 30 % à 40 % de la variation du bien-être. Ce premier résultat indique donc que les variables utilisées dans l'analyse du bien-être en Belgique sont adéquates, ce qui renforce la validité des résultats présentés dans ce rapport.

Il ressort des résultats que les 5 thèmes analysés (voir tableau 6) sont tous des déterminants du bienêtre en Belgique. Seule la variable *Confiance envers les institutions* fait exception. De manière globale, il ressort que les variables qui couvrent les thèmes *Santé, Vie en société, Niveau de vie et pauvreté* et *Travail et temps libre* (principalement la partie travail) sont les principaux déterminants du bien-être en Belgique. Le thème *Éducation et formation*, bien que lui aussi un déterminant du bien-être, a une importance moindre.

Au niveau des variables démographiques utilisées dans l'analyse, il ressort que le genre est la seule variable non significative (c'est à dire qui n'explique pas les variations observées au niveau du bien-être en Belgique) à l'inverse de l'âge, du statut civil officiel et la composition du ménage tous les trois significatifs.

Ces résultats donnent des premières indications quant aux déterminants du bien-être en Belgique. Toutefois une analyse plus fine de l'ensemble des variables permet de mieux comprendre, au sein de chaque thème, quels sont les variables clés pour le bien-être. Cette analyse permet par exemple de voir qui du revenu ou d'autres variables du thème *Niveau de vie et pauvreté* impactent le plus le bien-être. L'analyse qui suit couvre ainsi les variables démographiques et les 5 thèmes tels que décrits précédemment.

b. Résultats détaillés

Caractéristiques démographiques

Les résultats des régressions indiquent que l'âge à un effet négatif sur le bien-être. Tout comme pointé dans les études similaires à l'échelle internationale (Boarini *et al.*, 2012 ; Eurostat, 2016a), il existe une relation en forme de U entre l'âge et le bien-être des belges avec un point minimum autour de 50 ans.

Au niveau du statut civil officiel, les résultats indiquent, qu'en référence à une personne mariée, le fait de ne jamais avoir été marié/e où d'être veuf/veuve a un effet négatif sur le bien-être ; l'effet de ce dernier statut étant plus important que le premier.

Au niveau de la composition des ménages, les résultats indiquent, qu'en référence à un ménage composé d'un seul adulte, le fait de vivre dans un ménage composé d'au moins deux adultes, avec ou sans enfant(s), a un effet positif sur le bien-être. L'impact le plus élevé sur le bien-être étant relevé pour un ménage composé de 2 adultes et 1 enfant.

Niveau de vie et pauvreté

Le thème *Niveau de vie et pauvreté* a été analysé au travers de 4 indicateurs (voir tableau 6) disponibles dans l'enquête EU-SILC 2013. Le premier à être analysé, le revenu net disponible au niveau individuel³, a fait l'objet de nombreux travaux notamment à partir des travaux initiés dans les années 70 par Easterlin (1974). Il ressort des résultats que le revenu impacte positivement le bien-être mais avec un effet plus faible que d'autres variables reprises dans l'analyse. De plus, le fait d'introduire d'autres indicateurs relatifs au thème *Niveau de vie et pauvreté* fait baisser l'importance de l'effet du revenu sur le bien-être. C'est le cas si l'indicateur de privation matérielle sévère et celui qui renseigne sur le statut de propriétaire ou de locataire du logement est intégré dans l'analyse. Les résultats indiquent alors que, pour ces deux variables, le fait d'avoir une privation matérielle sévère à l'effet (négatif) le plus important sur le bien-être devant le statut par rapport au logement. Le fait d'être au-dessus ou en-dessous du seuil de pauvreté (60 % du revenu médian de l'enquête) n'a pas d'effet significatif sur le bien-être.

Travail et temps libre

L'analyse du thème *Travail et temps libre* s'est ici principalement penchée sur le travail à travers l'impact du statut professionnel sur le bien-être. Il ressort des résultats, qu'en comparaison au fait de travailler en tant qu'employé à temps plein, être en incapacité permanente de travail, pensionné ou au chômage a un effet négatif sur le bien-être. L'effet le plus élevé est observé dans le cas d'une incapacité permanente de travail. Dans ce dernier cas, l'effet négatif sur le bien-être est environ deux fois supérieur au fait d'être au chômage et trois fois supérieur au fait d'être pensionné. En matière de temps libre, les résultats indiquent qu'une augmentation d'un point sur une échelle de 0 à 10 quant à la satisfaction par rapport au temps consacré au loisir a également un effet positif sur le bien-être même si cet effet est sensiblement plus faible que les effets liés au statut professionnel évoqués plus haut.

Santé

Comme décrit dans la section 3.4, la santé est un des principaux déterminants du bien-être en Belgique. Ce point avait d'ailleurs déjà été mentionné dans les premières études qui se sont penchées sur le cas belge (voir point 3.5.1). La variable analysée dans les régressions évalue de manière subjective l'état de santé général d'un individu sur une échelle allant de 1 (très bon état de santé) à 5 (très mauvais état de santé). Sans surprise, il ressort des résultats que plus l'évaluation de son état de santé est mauvaise, plus l'effet sur le bien-être est négatif. De plus, la taille de cet effet est plus importante que celle des autres variables analysées, ce qui confirme bien que la santé est un déterminant clé du bien-être en Belgique.

Afin de permettre d'interpréter les résultats en termes de points de pourcentage, c'est le logarithme du revenu net disponible qui a été utilisé dans les régressions linéaires.

Éducation et formation

Une seule variable a été utilisée afin de mesurer le thème Éducation et formation. Cette variable indique le diplôme le plus élevé qui a été obtenu par le répondant à l'enquête EU-SILC 2013. Il ressort des résultats que le fait d'avoir un diplôme d'études supérieures, par rapport au fait d'avoir un diplôme de secondaire supérieur, a un effet positif, mais faible, sur le bien-être. Concernant les autres types de diplômes (primaire et secondaire inférieur), les résultats indiquent qu'il n'y a pas d'effet significatif sur le bien-être par rapport à un diplôme du secondaire supérieur.

Vie en société

Tout comme pour la santé, le thème *Vie en société* est sans conteste un thème important pour le bien-être en Belgique (voir 3.5.1). Les différents sous-thèmes qui le composent sont tour à tour analysés ci-dessous à l'exception de l'organisation de la vie en société (via une variable qui mesure la confiance envers les institutions) pour lequel aucun effet significatif n'a été décelé dans les résultats.

Le cadre de vie global est mesuré à travers 3 variables distinctes (voir tableau 6). La première permet d'évaluer la satisfaction par rapport au cadre de vie pris dans sa globalité (sur une échelle de 0 à 10) tandis que les deux autres se focalisent sur deux points particuliers du cadre de vie: la sécurité et l'aménagement des espaces publics. Il ressort des résultats de l'analyse qu'une augmentation d'un point de satisfaction du cadre de vie a un effet positif sur le bien-être de l'ordre d'un quart de point. Les résultats concernant les deux autres variables ne sont pas significatifs ou ont un effet quasi nul sur le bien-être.

Les relations personnelles et sociales sont quant à elles analysées à travers 4 variables. Les deux premières d'entre elles consistent en des évaluations par rapport aux relations personnelles (amis, connaissances, collègues, etc.) et à la confiance envers les autres. Il ressort des résultats qu'une augmentation d'un point quant à l'évaluation des relations personnelles (sur une échelle de 0 à 10) et de la confiance envers les autres a un effet positif sur le bien-être. L'effet observé est toutefois nettement moins important dans le cas de l'évaluation de la confiance envers les autres. Concernant les deux autres variables qui mesurent les relations personnelles et sociales (Existence d'un confident, Aide des autres), les résultats indiquent qu'elles n'ont pas d'effet significatif sur le bien-être.

3.6. Conclusion et suite des travaux

Afin de compléter la série d'indicateurs complémentaires au PIB proposée dans ce rapport, le BFP a poursuivi ses recherches autour de la construction d'indicateurs composites pertinents pour la Belgique. Les résultats présentés dans ce rapport analysent en détail les déterminants du bien-être des générations actuelles (dimension *Ici et maintenant*) pour la Belgique. Il s'agit des premiers résultats des travaux du BFP autour de la construction d'un indicateur spécifique à la Belgique.

L'analyse des résultats montre clairement que le revenu n'est pas le seul déterminant du bien-être, loin de là. De manière générale, il ressort que les variables sous-jacentes aux thèmes *Santé, Vie en société, Niveau de vie et pauvreté* et *Travail et temps libre* (principalement la partie travail) sont également des déterminants clés du bien-être en Belgique.

Ainsi, le fait d'être en mauvais état de santé a un effet négatif considérable sur le bien-être des belges ce qui confirme que la santé est un déterminant important du bien-être en Belgique. En matière de vie en société, une augmentation de la satisfaction par rapport à ses relations personnelles (amis, connaissances, collègues, etc.) et le cadre de vie globale a un effet positif sur le bien-être. En matière de niveau de vie, et outre le revenu, la privation matérielle sévère ainsi que le fait de ne pas être propriétaire de son logement ont des effets négatifs importants sur le bien-être. En matière de travail, l'analyse montre que le fait d'être chômeur, pensionné ou en incapacité permanente de travail (par rapport à un employé à temps plein) a un effet négatif sur le bien-être. Cet effet est de plus deux fois plus important en cas d'incapacité permanente de travail qu'en cas de chômage.

L'analyse effectuée par le BFP montre également que l'âge, le fait de ne pas être marié/e (en ce compris le fait d'être veuf/veuve ou divorcé/e) ou de vivre seul ont tous trois un effet négatif sur le bien-être en Belgique.

Ces premiers résultats permettent de mieux cerner, sur une base scientifique, les principaux déterminants du bien-être en Belgique mais aussi leur importance relative. Il s'agit donc d'une étape essentielle vers la construction d'un indicateur composite pour la dimension *Ici et maintenant*. Il ne faut toutefois pas perdre de vue que ces résultats découlent d'une analyse réalisée via une enquête spécifique (EU-SILC, 2013), disponible pour une seule année (en l'occurrence 2013) et sur l'ensemble de l'échantillon. En conséquence, ces résultats demandent à être confirmés dans le futur notamment via les enquêtes EU-SILC à venir (la prochaine étant prévue en 2018). En outre, l'analyse de sous-groupes au sein de l'enquête (et donc de sous-échantillons) montre aussi clairement que les déterminants du bien-être n'ont pas la même importance en fonction des sous-groupes étudiés (étudiants, chômeurs, travailleurs, jeunes, personnes âgées, etc.). Une attention particulière doit donc être portée sur ces différents sous-groupes afin de mieux saisir ce qui les différencie.

Les résultats des futurs travaux du BFP autour des indicateurs composites pour la dimension *Ici et maintenant* seront présentés dans les futurs rapports ainsi que dans des *Working Paper* qui leur seront dédiés. En vue de garder la cohérence avec le cadre de travail de ce rapport, le BFP se focalisera dans le futur également sur les deux autres dimensions, à savoir les dimensions *Plus tard* et *Ailleurs*, notamment à partir des travaux les plus récents à la matière.

4. Évolution des indicateurs

Ce chapitre présente les évolutions des 67 indicateurs complémentaires au PIB proposés dans ce rapport. Les 67 indicateurs sont présentés dans autant de sections, classés dans les mêmes thèmes, et dans le même ordre qu'au tableau 1. Chacune de ces sections inclut une définition de l'indicateur et une description de son évolution.

Un graphique montre l'évolution de l'indicateur pour la Belgique. Autant que possible, l'évolution de l'indicateur pour l'UE 28, ou à défaut pour un ensemble de pays pertinents, est également montrée sur ce graphique. Dans la mesure où les données étaient disponibles, la période couverte par les indicateurs va de 1990 jusqu'à l'année la plus récente, avec une fréquence annuelle.

Les données de chaque indicateur sont présentées dans un tableau qui reprend quelques chiffres clés. Ce tableau mentionne entre autres le taux de croissance annuel moyen sur toute la période de disponibilité des données. Le taux de croissance annuel moyen sur les 5 dernières années est également mentionné lorsque l'indicateur comporte au moins 10 données (ou un minimum de 5 données si les premières données remontent au moins à l'an 2005). Ce tableau présente également, lorsque c'est possible, une comparaison pour la dernière année disponible, entre les niveaux de cet indicateur pour la Belgique et pour l'UE 28, ainsi que pour les pays ayant le niveau le plus bas et ayant le niveau le plus haut au sein de l'UE 28, ou à défaut un ensemble de pays pertinents. Les données relatives à ces indicateurs sont disponibles sur le site web www.indicators.be.

Lorsqu'un objectif peut être relié à cet indicateur, il est également mentionné, ce qui permet de déterminer la direction souhaitée pour l'évolution de celui-ci. Les objectifs sont extraits de la Vision fédérale à long terme de développement durable (MB, 2013), des Objectifs de développement durable mondiaux adoptés par l'ONU (ou *Sustainable development goals*; ONU, 2015), des accords internationaux ratifiés par la Belgique, par exemple dans le cadre de l'organisation mondiale de la santé, de Directives ou stratégies européennes comme la stratégie Europe 2020 (CE, 2010), ou de textes belges comme la déclaration gouvernementale (Gouvernement fédéral, 2014) ou le Programme national de réforme (Gouvernement fédéral, 2016). Les objectifs les plus proches du niveau belge ont été privilégiés lorsqu'un choix devait être fait entre plusieurs objectifs.

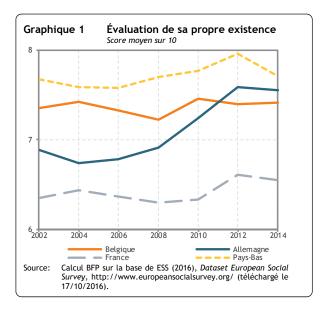
Lorsque c'est pertinent, les indicateurs sont ventilés dans différentes catégories de la population, entre autres selon le sexe, le niveau de revenu ou d'éducation, l'âge... Les ventilations présentées sont celles qui sont disponibles auprès des institutions qui publient les données en question.

Une synthèse des tendances de ces indicateurs complémentaires au PIB fait l'objet de la section 5.3.

4.1. Bien-être subjectif

Indicateur 1. Évaluation de sa propre existence

Thème	Bien-être subjectif			
Dimensions	lci et maintenant			
Chiffres clés (score moyen sur 10)				
Début de période	2002	7,4		
Fin de période	2014	7,4		
Minimum	2008	7,2		
Maximum	2010	7,5		
Taux de croissance	2002-2014	+0,1 %		
annuel moyen	2008-2014	+0,4 %		
Comparaison pays voisins - 2014 (score moyen sur 10)				
Belgique	7,4			
Allemagne	7,6			
France	6,6			
Pays-Bas	7,7			



Définition: l'évaluation de sa propre existence est établie à partir des réponses à la question de l'enquête sociale européenne (ESS): "Dans l'ensemble, dans quelle mesure êtes-vous satisfait de votre vie actuelle ?". Les personnes interrogées peuvent choisir un chiffre sur une échelle allant de 0 ("très insatisfait") à 10 ("très satisfait"). Cette question a systématiquement été posée dans les sept enquêtes ESS bisannuelles. Cet indicateur est exprimé en score moyen sur 10. L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données provenant de l'ESS (2016).

Évolution: selon l'enquête ESS, cet indicateur de satisfaction par rapport à sa propre existence s'est élevé en Belgique à 7,4 (score sur 10) en 2014 et il n'a quasiment pas évolué au cours de la période 2002-2014. Les intervalles de confiance calculés pour cet indicateur sont présentés au point 2.2.3.

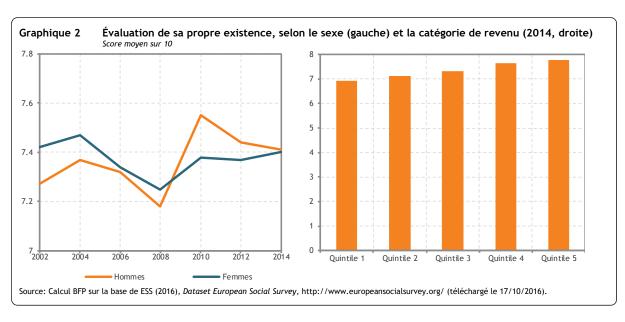
La nature subjective du type de questions posées pour cet indicateur fait que les comparaisons de niveau entre les pays ont peu de signification. Il est préférable de comparer les évolutions. C'est surtout en Allemagne que la satisfaction par rapport à sa propre existence a augmenté, alors qu'elle est restée stable dans les 3 pays voisins.

Objectif: la vision stratégique fédérale à long terme de développement durable pose qu'une société inclusive favorise le bien-être de chaque individu (introduction du défi "*Une société qui promeut la cohé-sion sociale*"). Afin de contribuer à l'objectif, ce rapport considère que la satisfaction de sa propre existence, en tant que mesure du bien-être subjectif des citoyens, ne peut pas diminuer.

Ventilation selon le sexe et la catégorie de revenu

Cet indicateur ne montre pas de différences significatives entre les hommes et les femmes ayant participé aux enquêtes: les hommes étaient plus satisfaits de leur existence en 2010 et 2012 alors que les femmes l'étaient en 2002, 2004 et 2008. Les différences sont en outre minimes. La différence la plus importante n'était que de 0,2 points (en 2010).

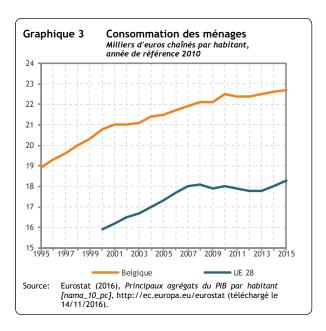
Il y a un lien entre le revenu et la satisfaction par rapport à sa propre existence. La satisfaction augmente avec l'augmentation de leur quintile de revenu: 6,9 sur 10 pour le quintile de revenu le plus bas et 7,8 sur 10 pour le quintile de revenu le plus haut, alors que la moyenne de tous les quintile de revenu se situait à 7,4 sur 10.



4.2. Niveau de vie et pauvreté

Indicateur 2. Consommation des ménages

Thème	Niveau de vie et pauvreté		
Dimensions	Ici et maintenant, Plus tard		
,	Chiffres clés 'euros chaînés par ée de référence 2		
Début de période	1995	18,9	
Fin de période	2015	22,7	
Minimum	1995	18,9	
Maximum	2015	22,7	
Taux de croissance	1995-2015	+0,9 %	
annuel moyen	2010-2015	+0,2 %	
(milliers d	paraison UE 28 - 'euros chaînés par ée de référence 2	habitant,	
Belgique		22,7	
UE 28		18,3	
UE 28 - minimum: Bulgarie		4,2	
UE 28 - maximum: Luxembourg		34,0	



Définition: la consommation des ménages est mesurée à travers le concept de consommation effective qui se réfère à tous les biens et les services réellement consommés. Elle englobe tant les biens de consommation et les services achetés directement par des ménages, que les services fournis par des institutions à but non lucratif et le gouvernement pour la consommation individuelle (comme la santé ou l'éducation). Cette consommation est exprimée par habitant et en milliers d'euros chaînés (ce qui permet de mesurer la consommation en supprimant l'effet de l'évolution des prix). Afin de permettre une comparaison entre la Belgique et l'Union européenne (UE 28) sur base d'une année de référence identique (à savoir 2010), les données utilisées ici proviennent d'Eurostat (2016).

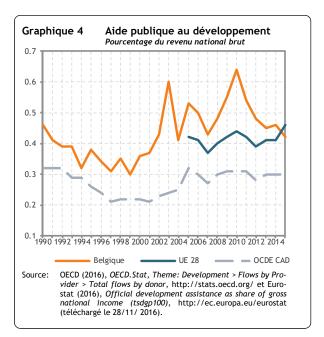
Évolution: en Belgique, la consommation effective par habitant entre 1995 et 2015 s'est accrue en passant d'un peu moins de 19.000 euros par habitant à environ 22.700 euros. Entre 2010 et 2015, l'indicateur est resté relativement stable autour de 22.500 euros, la croissance de l'indicateur ayant été au plus haut entre 1995 et 2000.

La comparaison du niveau de l'indicateur en Belgique et dans l'UE 28, montre que la Belgique est audessus de la moyenne européenne, et ce sur l'ensemble de la période pour laquelle des données sont disponibles (2000-2015). L'évolution de cet indicateur en Belgique et dans l'UE 28 a été relativement similaire sur la période analysée, la consommation belge ayant été plus résistante à la crise économique et financière de 2008 que la moyenne de l'UE 28.

Objectif: il n'y a pas d'objectif relatif à la consommation des ménages en Belgique.

Indicateur 3. Aide publique au développement

Thème	Niveau de vie et pauvreté			
Dimensions	Ici et maintenant, Plus tard			
Chiffres clés (pourcentage du revenu national brut)				
Début de période	1990	0,46		
Fin de période	2015	0,42		
Minimum	1999	0,30		
Maximum	2010	0,64		
Taux de croissance	1990-2015	-0,4 %		
annuel moyen	2010-2015	-8,1 %		
Comparaison OCDE CAD - 2015 (pourcentage du revenu national brut)				
Belgique		0,42		
CAD		0,30		
CAD - minimum: Pologne		0,10		
CAD - maximum: Suède		1,41		



Définition: l'aide publique au développement (APD) est constituée des donations et des prêts (incluant une part de don à concurrence de 25 % minimum) que transfère un État aux pays en voie de développement et ayant pour principal objectif le développement économique et social de ces pays. L'APD comprend aussi bien les flux financiers que ce qui est appelé l'aide technique. Certaines contributions à des institutions internationales peuvent également être de l'APD. Cet indicateur est exprimé en pourcent du revenu national brut. Les statistiques en matière d'aide au développement sont élaborées conformément aux règles du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), et les données proviennent de l'OCDE (OECD, 2016) pour la Belgique et l'OCDE et sur la base d'Eurostat (2016) pour l'UE 28.

Évolution: en 2015, l'aide publique au développement représentait 1,9 milliard de dollars US en Belgique, soit 0,42 % du revenu national brut (RNB). Ceci est un peu moins que le niveau de 1990 (0,46 %). Au cours des années 1990, l'APD a diminué pour atteindre un niveau plancher de 0,30 % du RNB en 1999. Elle est ensuite repartie à la hausse, avec toutefois des variations de grande ampleur au fil des ans. L'APD a culminé à 0,64 % en 2010. Depuis, elle a de nouveau reculé. La norme de 0,7 % n'a pas été atteinte et vu les conditions budgétaires difficiles, il parait difficile d'atteindre immédiatement cet objectif fixé par la loi.

Lorsque les pays du CAD sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait mieux que la moyenne de ces pays en 2015. Six pays ont atteint l'objectif de 0,7 %: la Suède, la Norvège, le Luxembourg, le Danemark, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. L'APD totale des pays du CAD a atteint cette année-là 131,6 milliard de dollars US ou 0,30 % du RNB commun. Plus de la moitié de l'aide CAD vient des pays de l'Union européenne. En 2015, l'UE 28 assurait 56 % du total. En montants absolus, les États-Unis est le plus grand donneur, suivi du Royaume-Uni, de l'Al-

lemagne, du Japon et de la France ; la Belgique étant à la 15^{ième} place. Depuis 1990, l'APD belge en pourcentage du RNB est toujours plus haute que la moyenne du CAD et la Belgique a chaque année fait mieux que la moyenne de l'UE 28, saut en 2015.

Objectif: les objectifs de développement durable de l'ONU (SDG) contiennent un objectif (numéro 17), relatif aux moyens et au partenariat mondial pour réaliser les objectifs. Ces moyens comprennent le financement, précisé notamment par le sous-objectif suivant: "Faire en sorte que les pays développés honorent tous les engagements pris en matière d'aide publique au développement, notamment l'engagement pris par nombre d'entre eux de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement" (objectif 17.2).

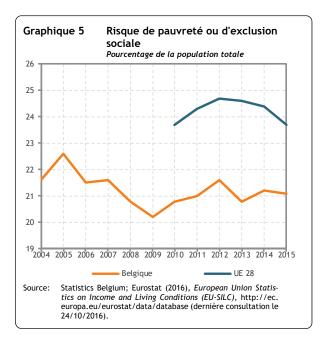
En Belgique, la loi du 19 mars 2013 relative à la Coopération au Développement contient la cible suivante: "La Coopération belge au Développement (...) contribue au respect et à la mise en œuvre des engagements internationaux de la Belgique, en ce compris l'objectif quantitatif de 0,7 % du revenu national brut (RNB) pour l'Aide publique au développement" (article 9⁴).

Pour aller dans la direction de l'objectif, l'aide publique au développement doit augmenter.

⁴ MB (2013), Loi du 19 mars 2013 relative à la Coopération au Développement, Moniteur belge 12/04/2013, pp. 22563-22569.

Indicateur 4. Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale

Thème	Niveau de vie et pauvreté	
Dimensions	lci et maintenant	
Chiffres clés (pourcentage de la population totale)		
Début de période	2004	21,6
Fin de période	2015	21,1
Minimum	2009	20,2
Maximum	2005	22,6
Taux de croissance	2004-2015	-0,2 %
annuel moyen	2010-2015	+0,3 %
Comparaison UE 28 - 2015 (pourcentage de la population totale)		
Belgique		21,1
UE 28		23,7
UE 28 - minimum: République Tchèque		14,0
UE 28 - maximum: Bulgarie		43,1



Définition: la part des personnes présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale correspond au rapport entre la somme des personnes faisant partie d'au moins une de trois sous-populations et la population totale. Ces sous-populations sont les personnes présentant un risque de pauvreté, les personnes vivant dans un ménage à très faible intensité de travail et les personnes en situation de privation matérielle sévère. La définition précise de ces sous-populations est présentée dans les indicateurs 5 à 7.

Les données relatives à la part des personnes présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale présentées ici sont basées l'enquête *Statistics on Income and Living Conditions* (EU-SILC) de l'Union européenne. Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat (2016) qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE.

Évolution: selon l'enquête EU-SILC, la part des personnes présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale a augmenté de 21,6 % en 2004 à 22,6 % en 2005. Ensuite elle a diminué pour atteindre 20,2 % en 2009 puis repartir à la hausse et atteindre 21,6 % en 2012. Par la suite, cette part a reculé à 20,8 % en 2013 pour remonter à 21,1 % en 2015. Selon l'enquête EU-SILC pour l'année 2008, 2,19 millions de personnes faisaient partie de ce groupe en Belgique. Le chiffre le plus récent est de 2,34 millions (sur la base de l'EU-SILC 2015). Même s'il faut tenir compte du fait que ces données sur la base d'enquêtes sont des estimations, il peut être constaté que depuis la crise économique et financière de 2008/2009 cet indicateur ne va pas dans la direction de l'objectif de 1,81 millions de personnes pour l'année 2018⁵ (voir ci-dessous).

Federal Public Service Social Security (2016), The Evolution of the Social Situation and Social Protection in Belgium: Increasing divergences: Monitoring the social situation in Belgium and the progress towards the social objectives and the priorities of the National Reform Programme, Brussels, Federal Public Service Social Security, http://socialsecurity.belgium.be/sites/default/files/analysis-social-situation-and-protection-belgium-2016-synthesis-en.pdf (dernière consultation le 24/10/2016).

Au cours de la période 2010-2015 cet indicateur a, en Belgique, une valeur moyenne de 3,2 points de pourcentage en-dessous de la moyenne de l'UE 28. Dans l'UE 28 cet indicateur a augmenté de 23,7 % en 2010 à 24,7 % en 2012. Ensuite une diminution est observée pour atteindre 23,7 % en 2015. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait mieux que la moyenne européenne en 2015.

Objectif: la vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut les objectifs suivants: "Toute personne disposera de revenus du travail, du patrimoine ou de remplacement et aura accès aux services d'intérêt général. Elle pourra ainsi, au cours des différentes étapes de son existence, subvenir à l'ensemble des besoins inhérents à une vie conforme à la dignité humaine" (objectif 2) et "Chaque citoyen disposera de moyens pour développer les capacités à porter un projet, vecteur d'intégration sociale, entre autres par une redistribution des richesses produites" (objectif 3).

Les objectifs de développement durable de l'ONU (SDG) comprennent les sous-objectifs suivants: "Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière" (sous-objectif 10.3) ainsi que: "D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tout âge qui vivent dans la pauvreté sous tous ses aspects, telle que définie par chaque pays et quelles qu'en soient les formes" (sous-objectif 1.2).

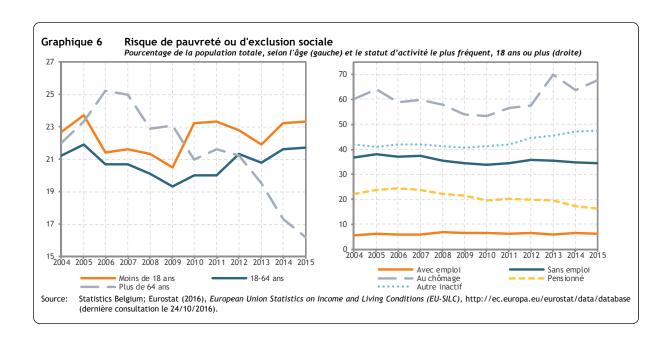
Conformément à la stratégie Europe 2020 qui vise une diminution du nombre de personnes présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale de 20 millions de personnes dans l'UE entre 2008 et 2018, la Belgique veut faire passer ce groupe cible de 2,19 millions de personnes en 2008 à 1,81 millions de personnes en 2018. Cela correspond à une baisse de 380.000 personnes.

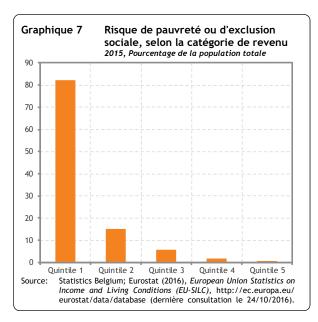
Pour aller dans la direction de ces objectifs, la part des personnes présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, et leur nombre, doivent diminuer.

Ventilation selon l'âge, le statut d'activité le plus fréquent et la catégorie de revenu

La part des personnes présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale a considérablement diminué pour les personnes âgées, en passant de 22,0 % selon l'enquête EU-SILC de 2004 à 16,2 % selon celle de 2015. Pour les autres catégories d'âge, cet indicateur a seulement diminué jusqu'en 2009 – le début de la crise économique et financière – pour ensuite repartir à la hausse jusqu'en 2015, où un niveau légèrement au-dessus de celui de 2004 est observé.

Pour chaque année de la période considérée, la part des personnes présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale est, par ordre décroissant, toujours la plus élevée chez les chômeurs, les autres inactifs, les non-travailleurs, les pensionnés et les travailleurs. Au cours de la période considérée, la part des pensionnés diminue et celle des autres inactifs présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale augmente. La part des chômeurs présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale diminue en passant de 60,2 % selon l'enquête EU-SILC de 2004 à 53,4 % selon celle de 2010, pour ensuite grimper à 67,6 % selon celle de 2015.

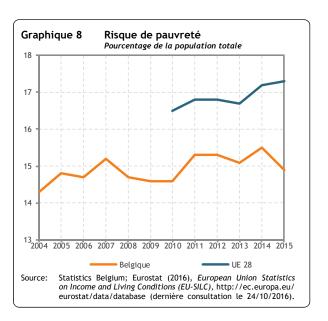




La part des personnes présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale diminue fortement avec l'augmentation du quintile de revenu. En 2015, 82,3 % de la population dans le quintile avec le plus faible revenu faisait partie de ce groupe cible. Pour les quintiles de revenus plus élevés ceci diminue fortement. Dans le quintile de revenu le plus élevé seul 0,8 % de la population présente un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. Les données pour les années 2004-2014 montrent la même tendance.

Indicateur 5. Risque de pauvreté

Thème	Niveau de vie et pauvreté	
Dimensions	lci et maintenant	
Chiffres clés (po	urcentage de la pop	ulation totale)
Début de période	2004	14,3
Fin de période	2015	14,9
Minimum	2004	14,3
Maximum	2014	15,5
Taux de croissance	2004-2015	+0,4 %
annuel moyen	2010-2015	+0,4 %
Comparaison UE 28 - 2015		
(pourcentage de la population totale)		
Belgique		14,9
UE 28		17,3
UE 28 - minimum: République Tchèque		9,7
UE 28 - maximum: Roumanie		25,4



Définition: la part de la population présentant un risque de pauvreté est égale au rapport entre le nombre de personnes dont le revenu équivalent disponible est inférieur à 60 % du revenu disponible équivalent médian national et la population totale. Les données relatives au taux de risque de pauvreté présentées ici sont basées sur l'enquête *Statistics on Income and Living Conditions* (EU-SILC) de l'Union européenne, où les données sur les revenus se rapportent toujours à ceux de l'année qui précède l'année de l'enquête. Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat (2016) qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE.

Évolution: selon l'enquête EU-SILC 2004 (année de revenus 2003), le taux de risque de pauvreté en Belgique s'est élevé à 14,3 % pour l'année concernée. Puis, ce risque a oscillé autour des 15 % pour finalement atteindre 14,9 % dans l'EU-SILC 2015 (année de revenus 2014). D'après cette source, cela correspond à 1,65 millions de personnes. Le risque de pauvreté dans l'UE 28 est plus élevé qu'en Belgique. Ce risque augmente de 16,5 % en 2010 à 17,3 % en 2015. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait mieux que la moyenne européenne en 2015.

Objectif: la vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif suivant: "Toute personne disposera de revenus du travail, du patrimoine ou de remplacement et aura accès aux services d'intérêt général. Elle pourra ainsi, au cours des différentes étapes de son existence, subvenir à l'ensemble des besoins inhérents à une vie conforme à la dignité humaine" (objectif 2).

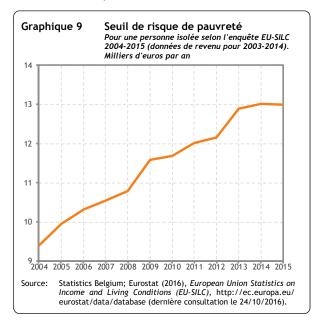
Les objectifs de développement durable de l'ONU (ODD) comprennent les sous-objectifs suivants: "Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière" (sous-objectif 10.3), "D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tout âge qui vivent dans la pauvreté sous tous ses aspects, telle que définie par chaque pays et quelles qu'en soient les

formes" (sous-objectif 1.2) et "d'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 % les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable" (sous-objectif 10.1).

Les personnes présentant un risque de pauvreté font partie du groupe cible pour lequel la stratégie Europe 2020 a fixé un objectif de réduction: les personnes présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (voir indicateur 5). L'UE vise une réduction de ce groupe cible de l'ordre de 20 millions de personnes entre 2008 et 2018. Pour la Belgique, l'objectif poursuivi est de réduire ce groupe cible en le faisant passer de 2,19 millions de personnes en 2008 à 1,81 millions de personnes en 2018. Cela correspond à une diminution de 380.000 personnes.

Pour aller dans la direction de ces objectifs, la part des personnes présentant un risque de pauvreté, et leur nombre, doivent diminuer.

En présentant ensemble le taux de risque de pauvreté et le niveau du seuil de risque de pauvreté, il est possible de faire apparaître clairement sous quel seuil de revenu une personne appartient à ce groupe. Le seuil de revenu est ici égal à 60 % du revenu disponible équivalent médian national. Ce concept de revenu tient compte de la composition du ménage et des économies d'échelle supplémentaires rendues possibles en divisant le revenu du ménage par un facteur d'équivalence (l'échelle d'équivalence modifiée de l'OCDE), où un adulte a un facteur de 1, chaque personne supplémentaire à partir de 14 ans



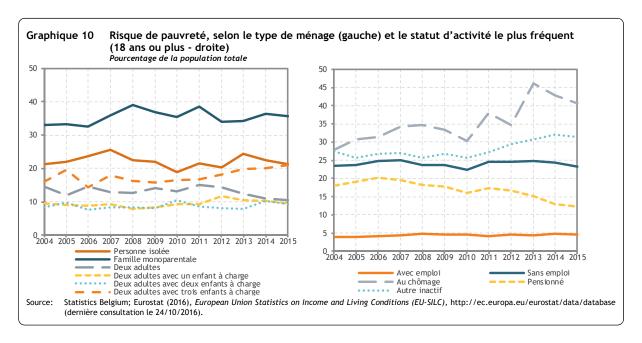
ayant un facteur de 0,5 et chaque personne supplémentaire de moins de 14 ans ayant un facteur de 0,3. Comme expliqué ci-dessus, l'enquête EU-SILC mesure le risque de pauvreté sur la base des données de revenu de l'année précédant l'enquête.

Le graphique ci-contre montre, sur la base des enquêtes EU-SILC disponibles, l'évolution du seuil de risque de pauvreté pour une personne isolée. Ce seuil est passé de 9.405 euros par an sur la base de l'enquête EU-SILC 2004 (année de revenus 2003) à 13.023 euros par an sur la base de l'enquête EU-SILC 2014 (année de revenus 2013). En 2015, ce seuil diminue légèrement jusqu'à 12.993 euros.

Ventilation selon le type de ménage et le statut d'activité le plus fréquent

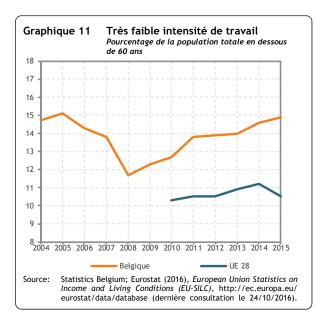
Selon les enquêtes EU-SILC disponibles (avec les données de revenus de 2003 à 2014 inclus) les familles monoparentales présentent toujours le risque de pauvreté le plus élevé, à savoir environ 35,4 %. Pour les personnes isolées et pour les ménages comptant deux adultes et trois enfants, le risque de pauvreté au cours de la période concernée oscille respectivement autour de 22,1 % et 17,7 %. Celui des autres catégories de ménage fluctue aux alentours de 10,4 % au cours de la période étudiée.

Durant cette période, la part des personnes présentant un risque de pauvreté selon l'enquête EU-SILC a été la plus élevée chez les chômeurs. Les autres groupes sont par ordre décroissant: les autres inactifs, les non-travailleurs, les pensionnés et les travailleurs. Selon cette source, la part des chômeurs et des autres inactifs présentant un risque de pauvreté a augmenté au cours de cette période. Celle des pensionnés recule.



Indicateur 6. Très faible intensité de travail

Thème	Niveau de vie et pauvreté	
Dimensions	lci et maintenant	
Chiffres clés (pourcentage de la population totale)		
Début de période	2004	14,7
Fin de période	2015	14,9
Minimum	2008	11,7
Maximum	2005	15,1
Taux de croissance	2004-2015	+0,1 %
annuel moyen	2010-2015	+3,2 %
Comparaison UE 28 - 2015 (pourcentage de la population totale)		
Belgique		14,9
UE 28		10,5
UE 28 - minimum: Lu	xembourg	5,7
UE 28 - maximum: Gr	·èce	16,8



Définition: l'intensité de travail d'un ménage correspond au rapport entre le nombre de mois durant lesquels les membres d'âge actif du ménage (18-59 ans à l'exception des étudiants de 18 à 24 ans) ont effectivement travaillé au cours d'une année et le nombre total de mois au cours desquels ils auraient pu travailler au cours de cette même année. Si ce rapport est inférieur à 20 %, tous les membres du ménage font partie d'un ménage à très faible intensité de travail. Les ménages qui se composent exclusivement d'enfants, d'étudiants de moins de 25 ans et/ou de personnes de 60 ans ou plus sont totalement exclus du calcul de l'indicateur. Les données relatives à l'intensité de travail présentées ici sont basées sur l'enquête *Statistics on Income and Living Conditions* (EU-SILC) de l'Union européenne, où les données sur l'emploi se rapportent toujours à l'année précédant l'année de l'enquête. Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat (2016) qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE.

Évolution: selon les enquêtes EU-SILC de 2004 à 2008 (données sur l'emploi pour la période 2004-2007), la part des personnes de moins de 60 ans vivant dans un ménage présentant une très faible intensité de travail a reculé en passant de 14,7 % à 11,7 %. Par la suite, cette part a augmenté à 14,9 % d'après l'enquête EU-SILC 2015 (données sur l'emploi pour 2014).

La moyenne de la part de la population vivant dans un ménage présentant une très faible intensité de travail dans l'UE 28 est inférieure à celle de la Belgique. À partir de 2010, cet indicateur a augmenté dans l'UE 28 de 10,3 % à 11,2 % en 2014. En 2014 il a diminué pour atteindre 10,5 %. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les moins bonnes performances en 2015.

Objectif: la vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut les objectifs suivants: "Toute personne disposera de revenus du travail, du patrimoine ou de remplacement et aura accès aux services d'intérêt général. Elle pourra ainsi, au cours des différentes étapes de son existence, subvenir à l'ensemble

des besoins inhérents à une vie conforme à la dignité humaine" (objectif 2), "Le marché de l'emploi sera accessible à tous et proposera un emploi décent à chaque citoyen en âge de travailler" (objectif 8), "Le niveau d'emploi sera aussi stable et élevé que possible et respectera les principes d'un emploi décent. Toute personne d'âge actif aura la possibilité de trouver un emploi rémunéré" (objectif 9) et "Le niveau de chômage sera réduit au niveau du chômage frictionnel" (objectif 10).

Les objectifs de développement durable de l'ONU (SDG) comprennent les sous-objectifs suivants: "Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière" (sous-objectif 10.3) et "D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tout âge qui vivent dans la pauvreté sous tous ses aspects, telle que définie par chaque pays et quelles qu'en soient les formes" (sous-objectif 1.2).

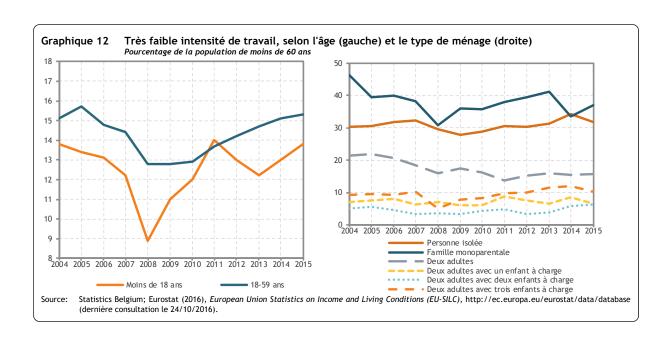
Les personnes qui vivent dans un ménage à très faible intensité de travail font partie du groupe cible pour lequel la stratégie Europe 2020 a fixé un objectif de réduction, à savoir les personnes présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (voir indicateur 5). L'UE vise une diminution de ce groupe cible de l'ordre de 20 millions de personnes entre 2008 et 2018. Pour la Belgique, l'objectif est une diminution allant de 2,19 millions de personnes en 2008 à 1,81 millions de personnes en 2018. Cela correspond à une baisse de 380.000 personnes.

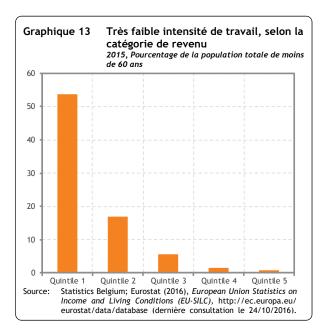
Pour aller dans la direction de ces objectifs, la part des personnes vivant dans un ménage à très faible intensité de travail, et leur nombre, doivent diminuer.

Ventilation selon l'âge, le type de ménage et la catégorie de revenu

Sur la base des enquêtes EU-SILC 2004-2015 (données sur l'emploi de 2003 à 2014), le part des enfants (de moins de 18 ans) vivant dans un ménage présentant une très faible intensité de travail a toujours été inférieure à celle des 18-59 ans, à l'exception des données de l'EU-SILC 2011. Les deux indicateurs présentent également une évolution comparable: une baisse dans les enquêtes EU-SILC 2005-2008 et une hausse dans les enquêtes EU-SILC 2009-2015. La part des personnes âgées de moins de 18 ans et des personnes âgées de 18 à 59 ans qui vivent dans un ménage présentant une très faible intensité de travail ne diffère guère entre l'EU-SILC 2004 et celle de 2015.

Au cours de la période concernée, la part des personnes vivant dans un ménage présentant une très faible intensité de travail a été la plus élevée chez les familles monoparentales (environ 38 %) et les isolés (environ 30,8 %). Pour les familles monoparentales, cette part recule dans un premier temps à 30,7 % selon l'EU-SILC 2008 (données sur l'emploi de 2007), remonte ensuite à 41,1 % selon l'EU-SILC 2013 (données sur l'emploi de 2012). Sur la base de l'EU-SILC de 2015 (données sur l'emploi de 2014) cette part est de 37,1 %. Pour les autres types de ménages considérés, la part des personnes présentant une très faible intensité de travail est sensiblement plus faible, et une baisse est constatée pour les ménages comptant deux adultes.

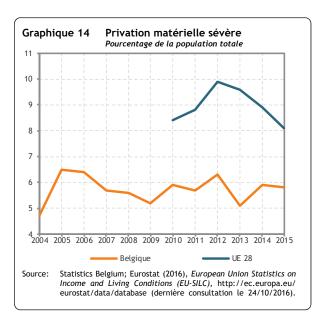




La part des personnes de moins de 60 ans vivant dans un ménage présentant une très faible intensité de travail diminue avec l'augmentation des quintiles de revenu. En 2015, 53,7 % de la population du quintile de revenu le plus bas vivait dans cette situation. Pour les quintiles de revenus plus élevés ceci diminue fortement. Dans le quintile de revenu le plus élevé 0,9 % de la population vit dans un ménage présentant une très faible intensité de travail. Les données pour les années 2004-2014 montrent une tendance comparable.

Indicateur 7. Privation matérielle sévère

Thème	Niveau de vie et pauvreté	
Dimensions	lci et maintena	nt
Chiffres clés (pourcentage de la population totale)		
Début de période	2004	4,7
Fin de période	2015	5,8
Minimum	2004	4,7
Maximum	2005	6,5
Taux de croissance	2004-2015	+1,9 %
annuel moyen	2010-2015	- 0,3 %
Comparaison UE 28 - 2015 (pourcentage de la population totale)		
Belgique		5,8
UE 28		8,1
UE 28 - minimum: Suède		0,7
UE 28 - maximum: Bu	ılgarie	34,2



Définition: une personne se trouve en état de privation matérielle sévère si son ménage est confronté à au moins quatre des neuf problèmes suivants: ne pas pouvoir faire face à des dépenses inattendues, ne pas pouvoir manger un repas avec des protéines tous les deux jours, ne pas pouvoir chauffer son habitation de manière adéquate (pour une raison financière), ne pas pouvoir partir en vacances une semaine par an, ne pas avoir de voiture (alors qu'elle le souhaite), ne pas disposer de poste de télévision (alors qu'elle le souhaite), ne pas avoir de machine à laver (alors qu'elle le souhaite), et enfin avoir des arriérés au niveau du remboursement du prêt hypothécaire, du paiement du loyer ou de factures relatives aux services d'utilité publique. Les données relatives à la privation matérielle présentées ici sont basées sur l'enquête *Statistics on Income and Living Conditions* (EU-SILC) de l'Union européenne. Les personnes qui participent à cette enquête peuvent indiquer si elles sont confrontées ou non à ces problèmes au moment de l'enquête. Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat (2016) qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE.

Évolution: selon les enquêtes EU-SILC il n'y a pas de tendance claire dans la part des personnes vivant dans un ménage présentant une privation matérielle sévère⁶. Cet indicateur a augmenté de 4,7 % en 2004 à 6,5 % en 2005, probablement influencé par un changement méthodologique dans l'enquête EU-SILC sur le point "ne pas pouvoir chauffer son habitation de manière adéquate (pour une raison financière)". En 2008, la place de ce point dans le questionnaire SILC a également changé, ce qui pourrait avoir une influence sur la tendance observée au cours de la période 2005-2015. Pour ces raisons il semble avisé de ne considérer l'évolution de cet indicateur qu'à partir de 2008 et non sur toute la période 2004-2015. En 2008, 5,8 % de la population vivait dans une situation de privation matérielle sévère. En 2009 cet indicateur a diminué jusqu'à 5,2 % pour ensuite augmenter et atteindre 6,3 % en 2012. En 2013 cet indicateur

Federal Public Service Social Security (2015), The evolution of the social situation and social protection in Belgium, http://socialsecurity.fgov.be/docs/nl/nieuws-publicaties/20150505-rapport.pdf (dernière consultation le 27/11/2015).

a à nouveau diminué (5,1 %) pour augmenter en 2014 (5,9 %). En 2015, 5,8 % de la population vivait dans une situation de privation matérielle sévère.

La part de la population vivant dans une situation de privation matérielle sévère est plus basse en Belgique que dans l'UE 28. Entre 2010 et 2012 cet indicateur a augmenté dans l'UE 28 de 8,4 % à 9,9 %. Ensuite il a diminué pour atteindre 8,1 % en 2015. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait mieux que la moyenne européenne en 2015.

Objectif: la vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif suivant: "Toute personne disposera de revenus du travail, du patrimoine ou de remplacement et aura accès aux services d'intérêt général. Elle pourra ainsi, au cours des différentes étapes de son existence, subvenir à l'ensemble des besoins inhérents à une vie conforme à la dignité humaine" (objectif 2).

Les objectifs de développement durable de l'ONU (SDG) comprennent les sous-objectifs suivants: "Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière" (sous-objectif 10.3) et: "D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tout âge qui vivent dans la pauvreté sous tous ses aspects, telle que définie par chaque pays et quelles qu'en soient les formes" (sous-objectif 1.2).

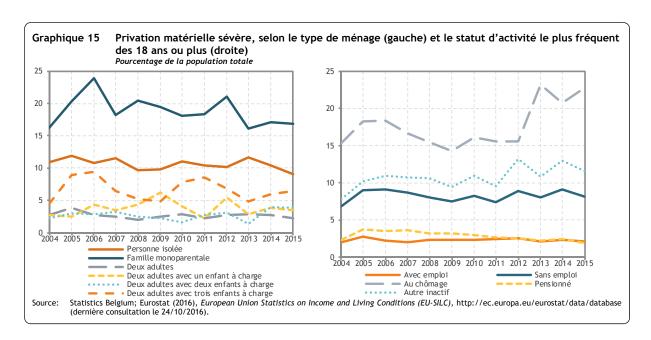
Les personnes vivant dans un ménage présentant une privation matérielle sévère font partie du groupe cible pour lequel la stratégie Europe 2020 a fixé un objectif de réduction, à savoir les personnes présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (voir indicateur 5). L'UE vise une diminution de ce groupe cible de l'ordre de 20 millions de personnes entre 2008 et 2018. Pour la Belgique, l'objectif est une diminution allant de 2,19 millions de personnes en 2008 à 1,81 millions de personnes en 2018. Cela correspond à une baisse de 380.000 personnes.

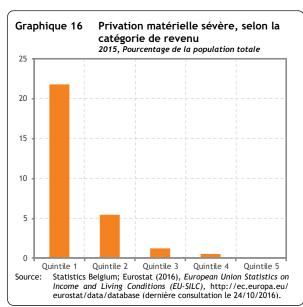
Pour aller dans la direction de ces objectifs, la part des personnes en situation de privation matérielle sévère, et leur nombre, doivent diminuer.

Ventilation selon le type de ménage, le statut d'activité le plus fréquent et la catégorie de revenu

Parmi toutes les personnes qui font partie d'une famille monoparentale, 18,8 % en moyenne ont connu une situation de privation matérielle sévère sur la base des données des enquêtes EU-SILC de 2004 à 2015. Pour les isolés, cette part est de 10,6 %. La privation matérielle pour les ménages de plus grande taille est nettement inférieure à celle des isolés, sauf pour les ménages comptant deux adultes et trois enfants dépendants au cours des années 2006 et 2011.

Au cours de la période 2004-2015, la part des personnes en état de privation matérielle sévère a toujours été la plus élevée, par ordre décroissant, chez les chômeurs, les autres inactifs et les non-travailleurs. En 2015 cette part était respectivement de 22,8 %, 11,6 % et 8,2 %. Pour les travailleurs et les pensionnés, la part des personnes en état de privation matérielle est très faible. En 2015 la part de ces deux catégories socio-économiques fluctuait autour des 2 %.



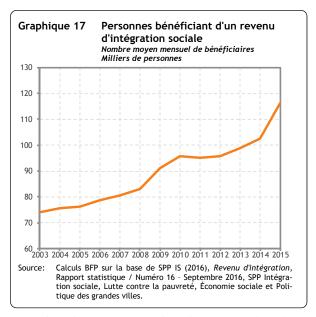


La part de la population vivant dans une situation de privation matérielle sévère diminue quand les quintiles de revenu s'élèvent. En 2015, 21,8 % de la population du quintile de revenu le plus bas vivait dans une situation de privation matérielle sévère. Pour les quintiles de revenus plus élevés une forte diminution est observée. Dans le quintile de revenu le plus élevé personne ne vit dans une situation de privation matérielle sévère. Les données pour les années 2004-2014 montrent une tendance comparable.

Indicateur 8. Personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale

Thème	Niveau de vie et pauvreté		
Dimensions	lci et maintenant		
Chiffres clés (milliers de personnes)			
Début de période	2003	74,1	
Fin de période	2015	116,2	
Minimum	2003	74,1	
Maximum	2015	116,2	
Taux de croissance	2003-2015	+3,8 %	
annuel moyen	2009-2015	+4,1 %	

Définition: le revenu d'intégration est le dernier filet social qui puisse fournir un revenu minimal permettant à des personnes ayant trop peu de moyens de subsistance de mener une vie décente.



Ce revenu peut être alloué à des personnes sans revenu (de substitution) ou dont le revenu (de substitution) est inférieur au revenu d'intégration, et qui, sur la base de la législation belge ou étrangère, ne peuvent pas faire appel à d'autres revenus (de substitution). Ces personnes doivent résider normalement en de manière permanente en Belgique et, à l'exception d'une impossibilité liée à la santé ou à une situation spécifique, sont prêtes à travailler. Les personnes de moins de 25 ans doivent également signer un contrat concernant un projet personnel développé à des fins d'intégration sociale. Une condition est d'avoir 18 ans mais des mineurs émancipés par le mariage, qui ont au moins un enfant à charge ou qui sont enceintes peuvent également en bénéficier aux mêmes conditions. Sur la base d'une analyse des moyens de subsistance du demandeur, un revenu d'intégration complet ou partiel est attribué.

Depuis le 1er octobre 2002, le revenu d'intégration est un élément du droit à l'intégration sociale (auparavant le droit au minimum de moyens d'existence). Le Centre public d'action sociale (CPAS) de chaque commune examine les moyens d'existence du demandeur et détermine l'aide la plus appropriée en concertation avec ce dernier. Cette aide peut consister en un emploi, un revenu d'intégration complet ou partiel, un projet individualisé d'intégration sociale ou une combinaison de ces instruments. L'indicateur est exprimé en milliers de personnes et les données proviennent du Service public de programmation Inclusion sociale (2016).

Évolution: entre 2003 et 2008, le nombre mensuel moyen de bénéficiaires du revenu d'intégration a continuellement augmenté de 74.098 à 83.061 personnes. Au cours des deux années suivantes, cette croissance s'est sensiblement accélérée et le nombre de bénéficiaires a atteint 95.633 en 2010, ce qui peut probablement s'expliquer par l'aggravation du climat socio-économique suite à la crise économique et financière. Le nombre mensuel moyen de bénéficiaires du revenu d'intégration s'est stabilisé aux alentours de ce niveau jusqu'en 2012, puis il a de nouveau augmenté pour atteindre 102.654 en 2014. Une combinaison de facteurs structurels (e.a. la position des groupes à risques sur le marché du travail) et conjoncturels (la crise économique et financière de 2008) sont à la base de cette tendance globale à la

hausse⁷. En 2015 ce nombre a augmenté fortement jusqu'à 116.149 personnes. Outre les facteurs déjà mentionnés cette forte augmentation peut être attribuée à la restriction dans le temps du droit à une allocation d'insertion professionnelle, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015, ainsi qu'à l'augmentation du nombre de réfugiés reconnus⁸.

Il n'existe pas de données harmonisées au niveau de l'UE sur ce type d'allocation d'aide sociale.

Objectif: la vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut les objectifs suivants: "Toute personne disposera de revenus du travail, du patrimoine ou de remplacement et aura accès aux services d'intérêt général. Elle pourra ainsi, au cours des différentes étapes de son existence, subvenir à l'ensemble des besoins inhérents à une vie conforme à la dignité humain" (objectif 2) et "Chaque citoyen disposera de moyens pour développer les capacités à porter un projet, vecteur d'intégration sociale, entre autres par une redistribution des richesses produites" (objectif 3). Pour contribuer à ces objectifs, et parce que les régimes d'aide sociale comme le revenu d'intégration ont un caractère résiduel, le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration doit diminuer.

L'accord du gouvernement fédéral d'octobre 2014 a décidé ce qui suit par rapport à l'aide sociale: "Le gouvernement portera progressivement les prestations minimales de sécurité sociale et l'aide sociale au niveau du seuil de pauvreté européen. À cet égard, la priorité sera donnée aux allocations allouées aux personnes présentant le plus haut risque de pauvreté. Les avantages sociaux associés à certaines allocations sociales seront pris en compte dans le cadre de la comparaison avec la norme de pauvreté européenne".

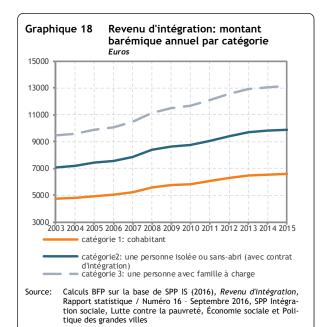
Dans ce rapport, il est considéré que la réalisation de cet objectif aura une influence sur l'évolution du risque de pauvreté (voir indicateur 6), dont il a été indiqué précédemment qu'il doit diminuer pour aller dans la direction des objectifs adoptés.

Il existe 3 catégories de bénéficiaires du revenu d'intégration, avec pour chacune un montant spécifique qui sera attribué en intégralité ou non en fonction de l'examen des moyens d'existence réalisé par le CPAS. Ces catégories sont une personne cohabitant (catégorie 1), un isolé ou un sans-abri avec qui un contrat d'intégration a été conclu (catégorie 2) et une personne avec une famille à charge, à savoir le conjoint ou partenaire, l'enfant mineur non marié ou plusieurs enfants dont au moins un enfant mineur non marié (catégorie 3).

⁵ SPP IS (2015), Revenu d'intégration, Rapport statistique / Numéro 12 – Septembre 2015, Service public de programmation Inclusion sociale.

⁸ SPP IS (2016), Revenu d'intégration, Rapport statistique / Numéro 16 – Septembre 2016, SPP Intégration sociale, Lutte contre la pauvreté, Économie sociale et Politique des grandes villes.

⁹ Gouvernement fédéral (2014), Accord de gouvernement du 9 octobre 2014, http://www.gouvernement-federal.be (dernière consultation le 1/12/2015).

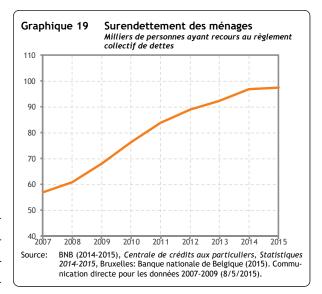


Le graphique ci-contre présente, en prix courants, l'évolution des montants du revenu d'intégration par catégorie sur base annuelle. Entre 2003 et 2015, ce montant a augmenté pour la catégorie 1 en passant de 4.724 euros à 6.583 euros. Pour la catégorie 3, les montants correspondent exactement au double des montants précités. Le montant du revenu d'intégration sur base annuelle pour la catégorie 2 a augmenté en passant de 7.086 euros en 2003 à 9.873 euros en 2015.

Indicateur 9. Surendettement des ménages

Thème	Niveau de vie et pauvreté	
Dimensions	lci et maintenant	
Chiffres clés (milliers de personnes)		
Début de période	2007	57,0
Fin de période	2015	97,4
Minimum	2007	57,0
Maximum	2015	97,4
Taux de croissance	2007-2015	+6,9 %
annuel moyen	2010-2015	+5,0 %
·		·

Définition: les personnes confrontées au surendettement ou à de graves difficultés financières peuvent faire appel à la procédure judiciaire de règlement collectif de dettes. Dans le cadre de cette pro-



cédure, un médiateur de dettes établira un plan de remboursement pour l'ensemble des dettes actives et déterminera le montant nécessaire au débiteur pour ses dépenses mensuelles courantes. Ce montant doit être suffisant pour lui permettre de vivre dignement et ne peut pas être inférieur au montant du revenu d'intégration sur base mensuelle. En Belgique, la Centrale des crédits aux particuliers (CCP) centralise certaines données sur le nombre de règlements collectifs de dettes en cours. Cet indicateur est exprimé en milliers de personnes et les données proviennent de la Banque nationale de Belgique (2016).

Évolution: le nombre de personnes en règlement collectif de dettes a constamment augmenté en passant de 56.952 en 2007 à 97.363 en 2015. Il faut mettre l'accent sur le fait que la problématique du surendettement est complexe. Il peut en effet y avoir des retards sur plusieurs crédits. De plus, les personnes avec des dettes non liées à des crédits (telles que des dettes fiscales ou des difficultés de payement des factures liées aux soins de santé, à l'énergie, au téléphone ou au loyer) peuvent également faire appel au règlement collectif de dettes¹⁰.

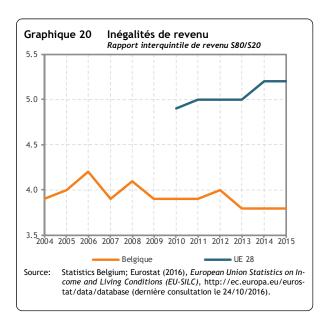
Compte tenu des différences de législations, il n'existe pas de données harmonisées au sein de l'UE sur ce type de règlement pour des personnes en surendettement.

Objectif: la vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif suivant: "Toute personne disposera de revenus du travail, du patrimoine ou de remplacement et aura accès aux services d'intérêt général. Elle pourra ainsi, au cours des différentes étapes de son existence, subvenir à l'ensemble des besoins inhérents à une vie conforme à la dignité humaine" (objectif 2). La procédure de règlement collectif de dettes prévoit un montant mensuel nécessaire à la personne concernée afin qu'elle puisse faire face à des dépenses régulières lui permettant de vivre une vie décente et ne pas passer sous le niveau du revenu d'intégration. Étant donné que le règlement collectif de dettes vise spécifiquement des personnes qui risquent de ne plus pouvoir vivre une vie décente suite à un surendettement, il est considéré dans ce rapport qu'il existe un objectif implicite selon lequel le nombre de personnes en règlement collectif de dettes doit diminuer, qui rejoint l'objectif de la vision stratégique fédérale à long terme de développement durable mentionné ci-dessus.

¹⁰ BNB (2015). La Centrale des crédits aux particuliers. Statistiques 2015. Bruxelles: Banque nationale de Belgique.

Indicateur 10. Inégalités de revenu

Thème	Niveau de vie et p	auvreté
Dimensions	lci et maintenant	
Chiffres clés (rapp	ort interquintile de	revenu S80/S20)
Début de période	2004	3,9
Fin de période	2015	3,8
Minimum	2013 - 2015	3,8
Maximum	2006	4,2
Taux de croissance	2004-2015	-0,2 %
annuel moyen	2010-2015	-0,5 %
Comparaison UE 28 - 2015		
(rapport interquintile de revenu S80/S20)		
Belgique		3,8
UE 28		5,2
UE 28 - minimum: République Tchèque		3,5
UE 28 - maximum: Roumanie		8,3



Définition: le rapport interquintile du revenu de la population est un indicateur d'inégalités de revenu. C'est le rapport entre le revenu équivalent disponible total (qui tient compte de l'ampleur et de la composition du ménage selon l'échelle d'équivalence modifiée de l'OCDE où un adulte a un facteur de 1, chaque personne supplémentaire à partir de 14 ans ayant un facteur de 0,5 et chaque personne supplémentaire de moins de 14 ans ayant un facteur de 0,3) des 20 % de personnes ayant les revenus les plus élevés et le revenu disponible équivalent total des 20 % de personnes ayant les plus bas revenus. Les données relatives aux inégalités de revenu présentées ici sont basées sur l'enquête *Statistics on Income and Living Conditions* (EU-SILC) de l'Union européenne. Les données de revenu sont relatives aux revenus de l'année précédant l'année de l'enquête. Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat (2016) qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE.

Évolution: selon les enquêtes EU-SILC, le rapport interquintile fluctue aux alentours de 3,9 au cours de la période 2004-2015. Cet indicateur est relativement stable: en 2004 il était de 3,9 et depuis 2013 il est de 3,8. Ceci signifie que sur cette période l'inégalité de revenu est globalement restée stable en Belgique¹¹. L'inégalité de revenu dans l'UE 28 se situe à un niveau plus haut qu'en Belgique. De plus, l'inégalité de revenu augmente dans l'UE 28 de 4,9 en 2010 à 5,2 en 2015 et il s'avère que le niveau de revenu a augmenté dans près de la moitié des états membres, contrairement à la Belgique où cet indicateur est resté relativement stable¹². Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les meilleures performances en 2015.

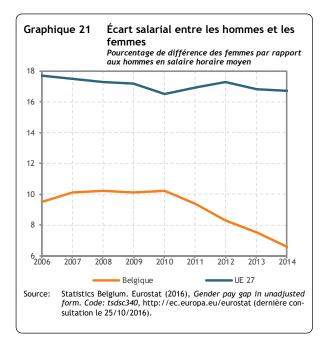
Federal Public Service Social Security (2016), The Evolution of the Social Situation and Social Protection in Belgium: Increasing divergences: Monitoring the social situation in Belgium and the progress towards the social objectives and the priorities of the National Reform Programme, Brussel, Federal Public Service Social Security, http://socialsecurity.belgium.be/sites/default/files/analysis-social-situation-and-protection-belgium-2016-synthesis-en.pdf (dernière consultation le 24/10/2016).

¹² EU (2016), Social Protection Committee Annual Report 2016, http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=738&langId=en&pubId=7936 &visible=0&preview=cHJldkVtcGxQb3J0YWwhMjAxMjAyMTVwcmV2aWV3 (dernière consultation le 3/11/2016).

Objectif: la vision stratégique fédérale à long terme de développement durable pose que "Favorisant le bien-être de chaque individu, il sera essentiel qu'une société inclusive lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales" (introduction du défi "Une société qui promeut la cohésion sociale"). Les objectifs de développement durable de l'ONU (SDG) comprennent l'objectif et le sous-objectif suivants: "Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre" (objectif 10) et "Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, afin de parvenir progressivement à une plus grande égalité" (sous-objectif 10.4). Étant donné qu'en comparaison des autres états membres de l'UE, le rapport interquintile de revenu est bas et qu'il est, de plus, resté stable en Belgique, le rapport considère que pour contribuer au défi de la vision stratégique fédérale et au sous-objectif des SDG, le rapport interquintile de revenu, en tant que mesure de l'inégalité de revenu, ne peut pas augmenter.

Indicateur 11. Écart salarial entre les hommes et les femmes

Thème	Niveau de vie et pauvreté	
Dimensions	lci et maintena	nt
Chiffres clés (pourcentage de différence des femmes par rapport aux hommes)		
Début de période	2006	9,5
Fin de période	2014	6,6
Minimum	2014	6,6
Maximum	2008 et 2010	10,2
Taux de croissance	2006-2014	-4,5 %
annuel moyen	2009-2014	-8,2 %
Comparaison UE 27 - 2014 (pourcentage de différence des femmes par rapport aux hommes)		
Belgique		6,6
UE 27		16,7
UE 27 - minimum: Ro	oumanie	4,5
UE 27 - maximum: Es	stonie	28,1



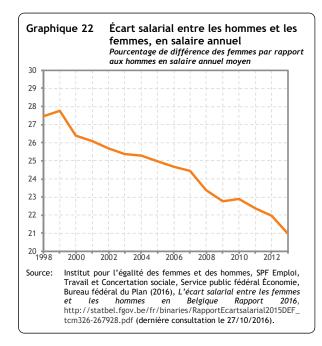
Définition: écarts entre les salaires horaires

moyens des femmes et des hommes, exprimés en pourcentage des salaires horaires moyens des hommes. Les données sont basées sur l'enquête européenne sur la structure des salaires. Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat (2016) qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE.

Évolution: l'écart entre les salaires horaires des femmes et des hommes a nettement diminué depuis 2010, passant de 10,2 à 6,6 % entre 2010 et 2014.

L'écart salarial en Belgique est inférieur à celui observé en moyenne en Europe (UE 27: 16,7 %). Cet écart augmente, puisqu'il était de 8,2 points de pourcentage en 2006 et est de 10,1 points en 2014. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les meilleures performances en 2014.

Objectif: la vision fédérale à long terme sur le développement durable inclut l'objectif suivant: "Les femmes et les hommes exerceront leurs droits de manière égale. Ils pourront contribuer à tous les aspects du développement de la société et à l'amélioration des conditions de vie sans distinction, exclusion ou restriction sur la base du sexe" (objectif 1). Pour contribuer à cet objectif, l'écart salarial annuel brut entre hommes et femmes doit diminuer.



L'indicateur mesurant la différence entre les salaires horaires bruts est à mettre en parallèle avec celui mesurant la différence entre les salaires annuels des hommes et des femmes. Les salaires annuels des femmes sont aussi inférieurs à ceux des hommes, en moyenne. Cette différence est moindre pour le salaire horaire que pour le salaire annuel, ce qui est expliqué par la part plus importante des femmes travaillant à temps partiel et pour qui un salaire horaire même équivalent ne donne pas un revenu équivalent pour l'année. "Il est important de donner les deux chiffres, parce que la répartition inégale de la durée de travail n'est pas un élément sexuellement neutre. Le fait que les femmes travaillent plus souvent à temps partiel que les hommes constitue justement une grande partie de l'inégalité

constatée sur le marché du travail. Ce phénomène est associé à une répartition inégale des tâches de soins, mais également aux attentes stéréotypées du marché du travail et à la ségrégation: de très nombreux métiers exercés par beaucoup de femmes sont organisés dans le sens du travail à temps partiel, comme par exemple la distribution ou le nettoyage"13.

Cette différence entre les salaires annuels des hommes et des femmes a été réduite de 6,4 points de pourcentage entre 1998 et 2013, passant de 27,4 à 21,0 %.

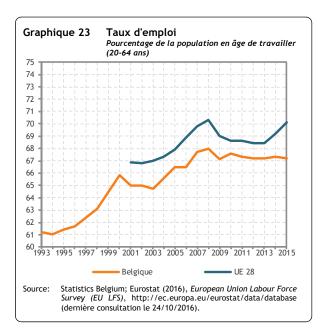
48

¹³ IEFH (2014), L'Écart salarial entre femmes et hommes en Belgique - Rapport 2015, Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, http://igvm-iefh.belgium.be (dernière consultation le 26/11/2015).

4.3. Travail et temps libre

Indicateur 12. Taux d'emploi

Thème	Travail et temps libre	
Dimensions	lci et maintenant	
	Chiffres clés	
(pourcentage	de la population	en âge de travailler)
Début de période	1993	61,2
Fin de période	2015	67,2
Minimum	1994	61,0
Maximum	2008	68,0
Taux de croissance	1993-2015	+0,4 %
annuel moyen	2010-2015	-0,1 %
Comparaison UE 28 - 2015		
(pourcentage de	la population en	âge de travailler)
Belgique		67,2
UE 28		70,1
UE 28 - minimum: Grèce		64,5
UE 28 - maximum: Suède		85,6



Définition: le taux d'emploi est la part de la population active occupée dans la population en âge de travailler. La population active occupée est définie comme le nombre de personnes âgées entre 20 et 64 ans qui ont travaillé au moins une heure au cours de la période de référence, soit comme salarié avec un contrat de travail dans le secteur privé ou dans le secteur public, soit comme non-salarié (indépendant ou aidant), dans une unité de production. Il est à noter ici que la population active occupée est aussi égale à la somme de l'emploi intérieur et du solde des travailleurs frontaliers (c'est-à-dire la différence entre le nombre d'habitants belges qui travaillent à l'étranger et le nombre de non belges habitants des pays limitrophes qui travaillent en Belgique). La population en âge de travailler se compose des personnes âgées entre 20 et 64 ans. Les données sur l'emploi utilisées pour cet indicateur se basent sur l'Enquête sur les forces de travail (EFT). Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat (2016) qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE.

Évolution: selon cette enquête, le taux d'emploi des 20-64 ans a augmenté en passant de 61,3 % en 1992 à 65,8 % en 2000, a subi une légère diminution à 64,7 % en 2003, après quoi l'indicateur a rebondi à 68,0 % en 2008. Depuis lors, le taux d'emploi a enregistré un fléchissement pour atteindre 67,2 % en 2015 suite à la crise économique et financière. La participation accrue des femmes et des personnes âgées au marché du travail est la principale cause de la croissance du taux d'emploi entre 1992 et 2015.

Le taux d'emploi des 20-64 ans dans l'Union européenne (28 États membres) a été au-dessus de la valeur belge tout au long de la période 2001-2015. La tendance croissante observée en Belgique entre 2001 et 2008 a également été observée dans l'UE 28. Dans l'UE 28, ce taux a augmenté de 66,9 % à 70,3 % sur

cette période. Ensuite suit, tout comme en Belgique, une baisse jusqu'à 68,4 % en 2012, mais contrairement à la Belgique le taux augmente ensuite pour atteindre 70,1 % en 2015. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les moins bonnes performances en 2015.

Objectif: la vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut les objectifs suivants: "Le marché de l'emploi sera accessible à tous et proposera un emploi décent à chaque citoyen en âge de travailler" (objectif 8), "Le niveau d'emploi sera aussi stable et élevé que possible et respectera les principes d'un emploi décent. Toute personne d'âge actif aura la possibilité de trouver un emploi rémunéré" (objectif 9) et "Les conditions de travail seront adaptées tout au long de la carrière en vue d'assurer une meilleure qualité de vie et de pouvoir travailler plus longtemps" (objectif 11).

Les objectifs de développement durable de l'ONU (SDG) comprennent le sous-objectif suivant: "D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale" (sous-objectif 8.5).

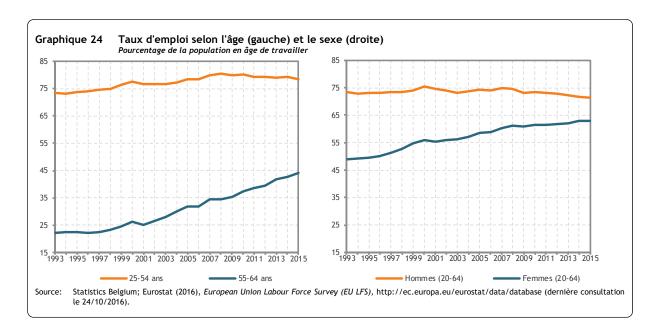
Dans le prolongement de la stratégie Europe 2020 qui vise une croissance du taux d'emploi dans l'UE à 75 % en 2020, la Belgique vise un taux d'emploi à 73,2 % en 2020. L'accord du gouvernement fédéral d'octobre 2014¹⁴ confirme cet objectif. En outre, la Belgique a adopté dans les programmes nationaux de réforme (qui s'inscrivent dans le cadre du suivi de la stratégie Europe 2020) des objectifs supplémentaires dans le domaine de l'emploi pour 2020, et ce aussi bien pour les femmes (69,1 %) que pour les personnes âgées de 55 à 64 ans (50 %). En outre, la différence entre le taux d'emploi des non-citoyens de l'UE et celui des Belges doit être inférieure à 16,5 points de pourcentage selon ces programmes de réforme.

Pour aller dans la direction des objectifs, le taux d'emploi doit augmenter.

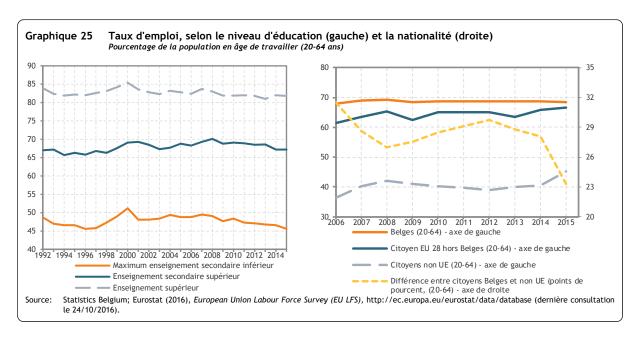
Ventilation selon le sexe, l'âge, la nationalité et le niveau d'éducation

La participation accrue des personnes âgées et des femmes au marché de l'emploi est la principale raison de l'augmentation globale du taux d'emploi. Ainsi, le taux d'emploi des femmes a augmenté, passant de 48,9 % en 1993 à 63,0 % en 2015. Quant à celui des personnes âgées, il est passé d'un niveau de 22,2 % à 44,0 % durant cette période. Entre 2006 et 2015, le taux d'emploi des non-citoyens de l'UE a progressé en passant de 36,3 % à 45,2 %. Celui des Belges a oscillé aux alentours de 68,6 % % durant cette période, tandis que celui des citoyens de l'UE hors Belges a avoisiné les 64,4 % %. La différence de taux d'emploi entre les Belges et les non-citoyens de l'UE qu'il est possible de déduire des chiffres précités est passée de 31,5 points de pourcentage en 2006 à 27,0 points de pourcentage en 2008. Elle a ensuite bondi à 29,7 points de pourcentage en 2012 pour ensuite reculer à nouveau et 23,3 points de pourcentage en 2015.

¹⁴ Gouvernement fédéral (2014), Accord de gouvernement du 9 octobre 2014, http://www.gouvernement-federal.be (dernière consultation le 1/12/2015).



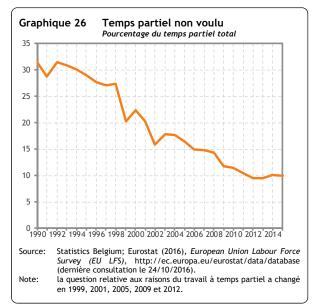
Le taux d'emploi varie clairement en fonction du niveau de formation. Durant la période 1992-2015, celui des personnes ayant obtenu tout au plus un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur a varié aux alentours de 47,8 % tandis que celui des personnes titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur s'est élevé à 67,9 % en moyenne. Le taux d'emploi des personnes ayant un diplôme de l'enseignement supérieur est constamment le plus élevé et s'est élevé à 82,7 % en moyenne entre 1992 et 2015.



Indicateur 13. Temps partiel non voulu

Thème	Travail et temps libre	
Dimensions	lci et maintenant	
Chiffres clés (po	urcentage du tem	ps partiel total)
Début de période	1990	31,2
Fin de période	2015	10,0
Minimum	2012	9,5
Maximum	1990	31,7
Taux de croissance	1990-2015	-4,5 %
annuel moyen	2010-2015	-2,6 %

Définition: la part du travail à temps partiel non voulu dans le travail à temps partiel total correspond au rapport entre le nombre de personnes âgées de 15 à 64 ans qui travaillent à temps partiel



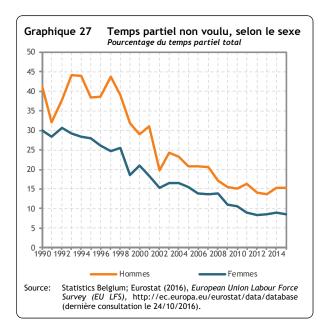
mais désirent travailler à temps plein et le nombre total de personnes travaillant à temps partiel dans la même catégorie d'âge. Les données utilisées pour cet indicateur se basent sur l'Enquête sur les forces de travail (EFT). Dans l'EFT belge, les personnes interrogées peuvent indiquer si elles travaillent à temps plein ou à temps partiel et si elles travaillent à temps partiel parce qu'elles ne trouvent pas de travail à temps plein. Il convient de préciser que la formulation de la question relative aux raisons du travail à temps partiel a changé en 1999, 2001, 2005, 2009 et 2012. Il faut dès lors interpréter l'évolution présentée avec la prudence nécessaire et il n'est de ce fait pas possible de faire une comparaison avec d'autres pays de l'UE ni avec la moyenne de l'UE. Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat (2016).

Évolution: en prenant en compte l'avertissement méthodologique ci-dessus, l'EFT enregistre en Belgique une diminution du travail à temps partiel non voulu de 31,4 % en 1990 à 10,0 % en 2015.

Objectif: la vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut les objectifs suivants: "Le marché de l'emploi sera accessible à tous et proposera un emploi décent à chaque citoyen en âge de travailler" (objectif 8), "Le niveau d'emploi sera aussi stable et élevé que possible et respectera les principes d'un emploi décent. Toute personne d'âge actif aura la possibilité de trouver un emploi rémunéré" (objectif 9) et "Les conditions de travail seront adaptées tout au long de la carrière en vue d'assurer une meilleure qualité de vie et de pouvoir travailler plus longtemps" (objectif 11).

Pour aller dans la direction de ces objectifs, la part du travail à temps partiel non voulu doit diminuer.

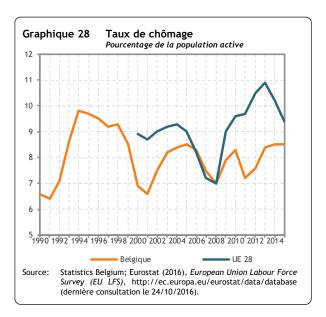
Ventilation selon le sexe



Au cours de la période 1990-2015, le travail à temps partiel non voulu a toujours été plus élevé pour les hommes que pour les femmes. Cet indicateur a reculé pour les hommes comme pour les femmes durant cette période en passant respectivement de 41,5 % à 15,3 % et de 30,1 % à 8,6 % entre 1990 et 2015.

Indicateur 14. Taux de chômage

Thème	Travail et temps libre	
Dimensions	lci et maintenant	
Chiffres clés (pourcentage de la population active)		
Début de période	1990	6,6
Fin de période	2015	8,5
Minimum	1991	6,4
Maximum	1994	9,8
Taux de croissance	1990-2015	+1,0 %
annuel moyen	2010-2015	+0,5 %
Comparaison UE 28 - 2015 (pourcentage de la population active)		
Belgique		8,5
UE 28		9,4
UE 28 - minimum: Allemagne		4,6
UE 28 - maximum: G	rèce	24,9



Définition: le taux de chômage est le rapport entre le nombre de chômeurs et la population active, exprimé en pour cent. Les données sur le chômage utilisées pour cet indicateur se basent sur l'Enquête sur les forces de travail (EFT). Les données de l'enquête ont été obtenues à partir d'entretiens directs visant à déterminer si une personne est au chômage. Tel est le cas si la personne ne travaille pas, si elle a cherché activement un travail au cours des quatre semaines écoulées et si elle est disponible dans les deux semaines pour éventuellement commencer à travailler. La population active comprend toutes les personnes dans la catégorie d'âge des 15 à 74 ans qui sont disponibles sur le marché du travail, c'est-à-dire celles qui ont un travail rémunéré et celles qui n'en ont pas mais en recherchent un. Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au sein de l'UE qui est notamment publiée par Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat (2016) qui met à disposition des données détaillées et comparables pour les États membres de l'UE.

Évolution: selon l'EFT, le taux de chômage a suivi un cours cyclique entre 1990 et 2015, avec quatre périodes de hausse du chômage: 1990-1994, 2001-2005, 2008-2010 et enfin à partir de 2011. Le taux de chômage a culminé en 1994 (9,8 %) et a atteint son niveau plancher en 1991 (6,4 %). La hausse la plus récente du chômage s'étend de 2011 (7,2 %) à 2015 (8,5 %).

Depuis 2000, le taux de chômage en Belgique est toujours plus bas que celui dans l'UE 28, sauf au cours de la période 2006-2008 où ils sont plus ou moins au même niveau. Le taux de chômage dans l'UE 28 suit un autre modèle que celui de la Belgique, surtout à partir de 2009. Entre 2000 et 2008, il diminue de 8,9 % à 7,0 % et cette évolution suit plus ou moins la tendance observée en Belgique mais à un niveau plus haut. À partir de 2009 le taux de chômage augmente fort dans l'UE 28 jusqu'à 10,9 % en 2013. Cette augmentation est nettement moins prononcée en Belgique. Depuis 2013, le taux de chômage diminue dans l'UE 28 pour atteindre 9,4 % en 2015 alors que le taux de chômage en Belgique se stabilise autour des 8,5 %. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait mieux que la moyenne européenne en 2015.

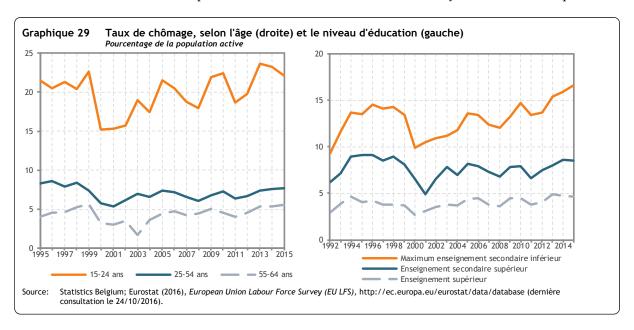
Objectif: la vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut les objectifs suivants: "Le marché de l'emploi sera accessible à tous et proposera un emploi décent à chaque citoyen en âge de travailler" (objectif 8), "Le niveau d'emploi sera aussi stable et élevé que possible et respectera les principes d'un emploi décent. Toute personne d'âge actif aura la possibilité de trouver un emploi rémunéré" (objectif 9), "Le niveau de chômage sera réduit au niveau du chômage frictionnel" (objectif 10) et "Les conditions de travail seront adaptées tout au long de la carrière en vue d'assurer une meilleure qualité de vie et de pouvoir travailler plus longtemps" (objectif 11).

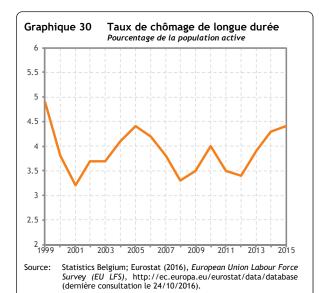
Pour aller dans la direction des objectifs, le taux de chômage doit diminuer.

Ventilation selon l'âge, le niveau d'éducation et la durée de chômage

Au cours de la période 1995-2015, le taux de chômage des jeunes a constamment été le plus élevé, avec 20,0 % en moyenne. Le taux de chômage des personnes de 25 à 54 ans et celui des personnes âgées entre 55 et 64 ans se sont respectivement élevés à 7,1 % et 4,4 % en moyenne durant cette période.

Le taux de chômage s'élève également à mesure que le niveau d'éducation diminue. Au cours de la période 1993-2015, le taux de chômage des personnes diplômées de l'enseignement supérieur a oscillé autour de 4,0 % en moyenne. Le taux de chômage des personnes titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur et celui des personnes possédant tout au plus un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur se sont respectivement élevés à 7,7 % et 13,0 % en moyenne durant cette période.

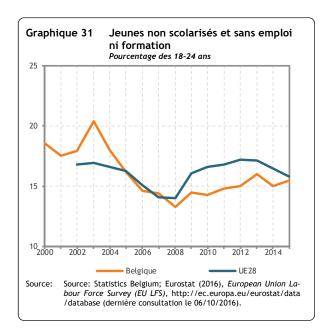




Le taux de chômage de longue durée – c'est-à-dire la proportion des chômeurs qui sont au chômage depuis au moins un an – suit, entre 1999 et 2015, une évolution cyclique plus ou moins stable. Le taux de chômage de longue durée a augmenté au cours de trois périodes: 2001-2005, 2008-2010 et 2012-2015. Au cours de cette dernière période, le taux de chômage de longue durée a augmenté, en passant de 3,4 % à 4,4 %.

Indicateur 15. Jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation

Thème	Travail et temps libre		
Dimensions	Ici et maintenant, Plus tard		
Chiffres clés (pourcentage des 18-24 ans)			
Début de période	2000	18,6	
Fin de période	2015	15,5	
Minimum	2008	13,3	
Maximum	2003	20,4	
Taux de croissance	2000-2015	-1,2 %	
annuel moyen	2010-2015	+1,6 %	
Comparaison UE 28 - 2015 (pourcentage des 18-24 ans)			
Belgique		15,5	
UE 28		15,8	
UE 28 - minimum: Pays-Bas		6,2	
UE 28 - maximum: Italie		27,9	



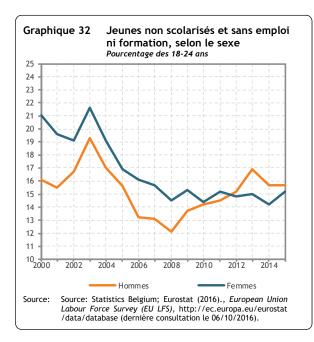
Définition: la part des jeunes (de 18 ans à 24 ans) qui sont non scolarisés et sans emploi ni formation. Les données utilisées se basent sur l'Enquête sur les forces de travail (EFT). Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat (2016) qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE.

Évolution: selon cette enquête, la part des jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation a chuté en passant de 18,6 % en 2000 à 13,3 % en 2008 pour ensuite grimper à 15,5 % en 2015. Même si sur l'ensemble de la période considérée cette part à diminué annuellement de 1,2 %, elle présente, depuis 2008 (crise économique et financière) une tendance à la hausse. Le taux de croissance annuel de 1,6 % sur les 5 dernières années est préoccupant.

En Europe, la part de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation, qui diminuait depuis 2002, a augmenté à parti de 2008 avec la crise économique et financière, jusqu'en 2012. À partir de cette date, elle diminue à nouveau avant de diminuer à nouveau. Avant 2005, la Belgique était au-dessus de la moyenne européenne, mais depuis 2008 elle se situe en dessous de cette moyenne. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait mieux que la moyenne européenne en 2015. Les Pays-Bas et l'Allemagne sont, en tant que pays voisins, nettement meilleurs que la Belgique, avec respectivement la première et quatrième place.

Objectif: les objectifs de développement durable de l'ONU (SDG) comprennent le sous-objectif suivant: "D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation" (sous-objectif 8.6). Le Programme national de réforme 2015 contient également l'objectif: "renforcer l'adéquation entre enseignement et emploi et lutter contre le chômage des jeunes". Pour aller dans la direction de ces objectifs, cet indicateur doit diminuer.

Ventilation selon le sexe

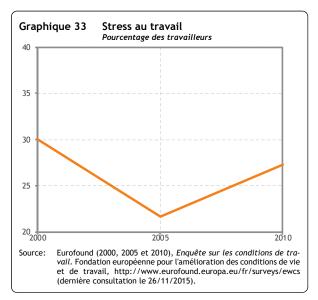


Selon l'EFT, la différence entre les hommes et les femmes a fortement évolué. En 2000, cette part était plus grande, de 5 points de pourcentage, chez les femmes que chez les hommes. En 2015, elle était plus grande chez les hommes que chez les femmes, de 0,5 point de pourcentage. De 2000 à 2011, la part des femmes chez les jeunes de l'EFT qui ne sont pas scolarisés et sans emploi ni formation est plus élevée que celle des hommes. En revanche, depuis 2012, la part des hommes est plus élevée que celle des femmes.

La tendance chez les femmes présente une forte baisse (avec un taux de croissance annuel moyen de -2,2 %), tandis que la part des hommes ne diminue guère (avec un taux de croissance annuel moyen de seulement -0,2 %) entre 2000 et 2015.

Indicateur 16. Stress au travail

Thème	Travail et temps libre			
Dimensions	lci et maintenant			
Chiffres clés (pourcentage des travailleurs)				
Début de période	2000	30,1		
Fin de période	2010	27,3		
Minimum	2005	21,7		
Maximum	2000	30,1		
Taux de croissance annuel moyen	2000-2010	-1,0 %		



Définition: part des travailleurs mesurée dans l'échantillon répondant "toujours" ou "la plupart du temps" à la question "Vous ressentez du stress lors de

votre travail", lors des enquêtes de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail¹⁵. Les données proviennent de cette Fondation (Eurofound, 2000-2010).

Évolution: selon ces enquêtes, une réduction du nombre de travailleurs déclarant souffrir de stress est observée entre 2000 et 2010. Les différences entre les années d'enquête peuvent être en partie dues à des changements dans la formulation de la question en 2005. Les questions de 2000 et 2010 sont similaires.

Eurofound n'a plus calculé de moyenne européenne pour le stress après 2005, parce qu'il s'agit d'un phénomène psycho-social difficilement comparable entre pays. En 2005, les travailleurs belges souf-fraient légèrement plus du stress que la moyenne des travailleurs européens (21,7 % en Belgique pour 20,2 % dans l'UE 15).

Objectif: la vision fédérale à long terme sur le développement durable inclut les objectifs suivants: "Le marché de l'emploi sera accessible à tous et proposera un emploi décent à chaque citoyen en âge de travailler" (objectif 8) et "Les conditions de travail seront adaptées tout au long de la carrière en vue d'assurer une meilleure qualité de vie et de pouvoir travailler plus longtemps" (objectif 11). Pour contribuer à ces objectifs, la part des travailleurs déclarant souffrir de stress au travail doit diminuer.

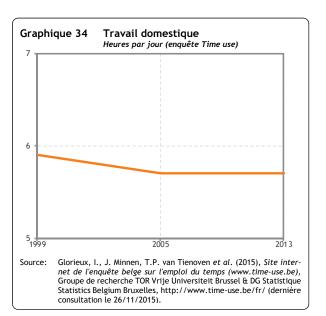
Ventilation selon l'âge et le sexe

En 2010, la part des travailleurs de l'échantillon déclarant souffrir de stress au travail augmentait avec l'âge entre le groupe des 15-24 ans et celui des 40-54 ans, puis diminuait dans le groupe des plus de 55 ans. Cela peut être lié au "healthy worker effect", les travailleurs ayant de bonnes conditions de travail et étant en bonne santé ont plus de chances de faire une carrière complète. La part des hommes et des femmes déclarant souffrir de stress au travail était égale en 2010.

Personnes de 15 ans et plus ayant un emploi au moment où l'enquête a été réalisée: 1.500 travailleurs en 2000, 1.000 en 2005 et 4.000 en 2010 pour la Belgique.

Indicateur 17. Travail domestique

Thème	Travail et temps libre				
Dimensions	lci et maintenant				
Chiffres clés (heures par jour / enquête Time use)					
Début de période	1999	5,9			
Fin de période	2013	5,7			
Minimum	2013	5,7			
Maximum	1999	5,9			
Taux de croissance annuel moyen	1999-2013	-0,2 %			
Comparaison pays voisins, 1998-2005 (heures par jour / enquête HETUS)					
Belgique		3,2			
Allemagne		3,5			
France		3,2			



Définition: le travail domestique au cours d'une journée est la somme du temps moyen consacré au travail domestique par les femmes et du temps moyen consacré au travail domestique par les hommes. Cet indicateur est calculé à partir de l'enquête belge sur l'emploi du temps (belges âgés de 12 ans et plus¹6), exprimé en heures. Le travail domestique est l'ensemble des tâches réalisées pour l'entretien de la maison, la préparation des repas, l'éducation et les soins des enfants. Les données proviennent de Statistics Belgium (2015).

Évolution: en Belgique, le temps moyen de travail domestique cumulé des hommes et des femmes diminue un peu au cours de la période considéré.

Au niveau européen, les enquêtes sur l'emploi du temps sont regroupées par le programme HETUS: *Harmonised European Time Use Survey*¹⁷, qui regroupe différemment les activités reprises comme travail domestique et fournit des tableaux permettant de comparer les 15 pays européens participants pour une journée moyenne des personnes de 20 à 74 ans lors d'une année située entre 1998 et 2005 selon les pays¹⁸. La comparaison entre la Belgique et les pays voisins montre peu de différences. Au vu de la variabilité des dates des enquêtes, ces données sont à prendre à titre exemplatif et ne sont donc pas montrées dans ce graphique. Les différences entre les enquêtes Time use et HETUS sont dues à des différences dans la définition des travaux domestiques.

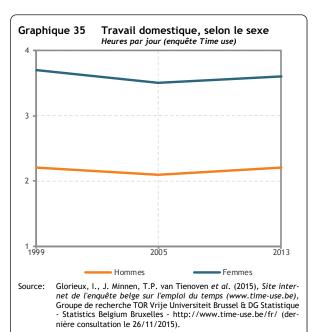
En 1999, 8.382 répondants, âgés de 12 ans ou plus, issus de 4.275 ménages ont consigné leur emploi du temps pendant deux jours. En 2005, l'enquête a interrogé 6.400 répondants âgés de 12 ans et plus et issus de 3.474 ménages. Enfin, en 2013, 5.559 répondants âgés de 10 ans et plus, provenant de 2.744 ménages, ont participé à l'enquête. La sélection s'est effectuée au niveau des ménages. Tous les membres du ménage, à partir de l'âge de 12 ans (ou de 10 ans en 2013), ont donc complété le journal. Tous les membres d'un seul et même ménage ont rempli les données pour les mêmes jours.

¹⁷ HETUS (2015), *Harmonised European Time Use Survey*, https://www.h5.scb.se/tus/tus/StatMeanMact1.html (dernière consultation 25/10/2016).

Pays participants: Allemagne, Belgique, Bulgarie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Italie, Lettonie, Lituanie, Norvège, Pologne, Slovénie, Suède, Royaume uni.

Objectif. La Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif suivant "Les femmes et les hommes exerceront leurs droits de manière égale. Ils pourront contribuer à tous les aspects du développement de la société et à l'amélioration des conditions de vie sans distinction, exclusion ou restriction sur la base du sexe" (objectif 1). Les objectifs de développement durable de l'ONU (SDG) comprennent le sous-objectif suivant: "Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national" (sous-objectif 5.4). Pour contribuer à ces objectifs, le travail domestique doit être réparti également entre hommes et femmes.

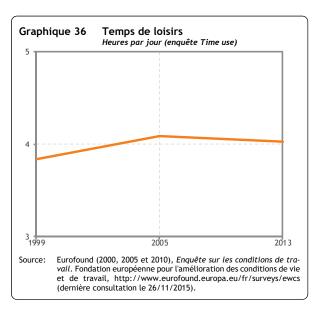
Ventilation selon le sexe



Au cours de la période 1999-2013, le temps consacré par les femmes au travail domestique a un peu diminué et celui y consacré par les hommes est resté stable. Les femmes sont passées de 3h42 par jour en moyenne consacrées au travail domestique à 3h36, alors que les hommes sont restés à 2h12 au cours de cette période.

Indicateur 18. Temps de loisirs

Thème	Travail et temps libre			
Dimensions	lci et maintenant			
Chiffres clés (heures par jour / enquête Time use)				
Début de période	1999	3,8		
Fin de période	2013	4,0		
Minimum	1999	3,8		
Maximum	2005	4,1		
Taux de croissance annuel moyen	1999-2013	+0,3 %		
Comparaison pays voisins, 1998-2005 (heures par jour / enquête HETUS)				
Belgique		5,5		
Allemagne		5,5		
France		4,4		



Définition: temps moyen consacré aux loisirs¹⁹ au cours d'une journée, calculé à partir de l'enquête belge sur l'emploi du temps (belges âgés de 12 ans et plus²⁰), exprimé en heures. Les données proviennent de Statistics Belgium (2015).

Évolution: selon cette enquête, entre 1999 et 2005, le temps de loisirs a augmenté de 18 minutes par jour (de 3h48 à 4h12), mais il a ensuite diminué de 12 minutes entre 2005 et 2013. Comme les temps accordés aux différentes activités sont dépendants les uns des autres au cours d'une journée de 24h, il serait difficile d'expliquer ces variations sans passer par une analyse des évolutions relatives de l'ensemble des activités.

Au niveau européen, les enquêtes sur l'emploi du temps sont regroupées par le programme HETUS: *Harmonised European Time Use Survey*²¹, qui a une liste différente d'activités considérées comme loisirs et fourni des tableaux permettant de comparer les 15 pays européens participants pour une journée moyenne des personnes de 20 à 74 ans lors d'une année située entre 1998 et 2005 selon les pays²². La Belgique et les pays voisins partagent une même durée de temps de loisirs, à une demi-heure près. Au vu de la variabilité des dates des enquêtes, ces données sont à prendre à titre exemplatif et ne sont donc pas montrées dans le graphique. Les différences entre les enquêtes Time use et HETUS sont dues à des différences dans la définition des loisirs.

Objectif: il n'y a pas d'objectif relatif au temps consacré aux loisirs.

Dans cette enquête, les loisirs correspondent aux activités comme faire une promenade, lire, écouter de la musique, regarder la télévision, promener son chien, pratiquer un hobby, un sport en amateur, assister à un spectacle...

²⁰ "En 1999, 8.382 répondants, âgés de 12 ans ou plus, issus de 4.275 ménages ont consigné leur emploi du temps pendant deux jours. En 2005, l'enquête a interrogé 6.400 répondants âgés de 12 ans et plus et issus de 3.474 ménages. Enfin, en 2013, 5.559 répondants âgés de 10 ans et plus, provenant de 2.744 ménages, ont participé à l'enquête" Glorieux et al., 2015.

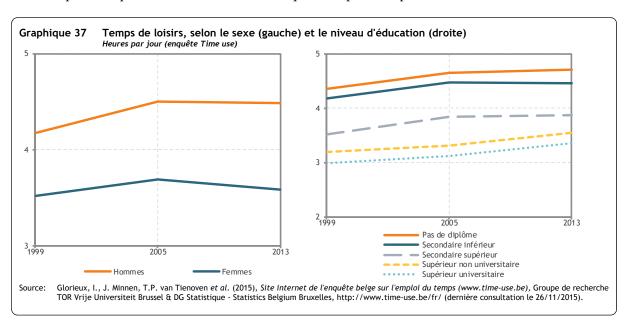
²¹ HETUS (2015), Harmonised European Time Use Survey, https://www.h5.scb.se/tus/tus/StatMeanMact1.html (dernière consultation 25/10/2016).

Pays participants: Allemagne, Belgique, Bulgarie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Italie, Lettonie, Lituanie, Norvège, Pologne, Slovénie, Suède, Royaume uni.

Ventilation selon le sexe et le niveau d'éducation

La différence entre hommes et femmes en matière de temps libre augmente. Elle est passée de 42 minutes de temps de loisirs de plus par jour pour les hommes en 1999 à 54 minutes en 2013.

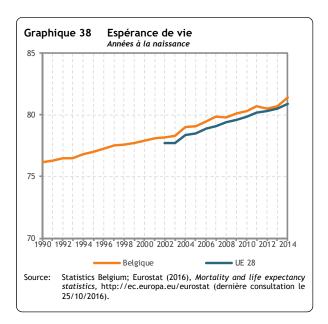
Plus le niveau de diplôme est élevé, moins le temps de loisir est long. Par contre les différences entre temps de loisir varient peu ; la différence passe de 1h24 par jour en 1999 à 1h18 en 2013 entre ceux qui ont un diplôme supérieur universitaire et ceux qui n'ont pas de diplôme.



4.4. Santé

Indicateur 19. Espérance de vie

Thème	Santé				
Dimensions	Ici et maintenant, Plus tard				
Chiffres clés (années)					
Début de période	1990	76,2			
Fin de période	2014	81,4			
Minimum	1990	76,2			
Maximum	2014	81,4			
Taux de croissance	1990-2014	+0,4 %			
annuel moyen	2009-2014	+0,3 %			
Comparaison UE 28 - 2014 (années)					
Belgique		81,4			
UE 28		80,9			
UE 28 - minimum: Bulgarie		74,5			
UE 28 - maximum: Espagne		83,3			



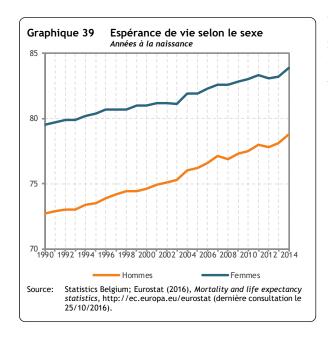
Définition: l'espérance de vie calculée à la naissance exprime le nombre d'années que vivrait une personne si elle connaissait à chaque âge les conditions de mortalité observées au moment de sa naissance. En Belgique, les probabilités de décès, qui permettent de mesurer l'espérance de vie à la naissance, sont calculées sur la base du Registre national des personnes physiques²³. Statistics Belgium récolte ces données en Belgique et les met à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat (2016) qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE.

Évolution: l'espérance de vie est en constante augmentation, de 5,2 ans entre 1990 et 2014 où elle atteint 81,4 ans. L'évolution de l'espérance de vie en Belgique et celle de l'Union européenne sont parallèles, celle de la Belgique étant un peu plus élevée que celle de l'UE 28, qui atteint 80,9 ans en 2014. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait mieux que la moyenne européenne en 2014.

Objectif: il n'y a pas d'objectif directement relatif à l'espérance de vie. Mais les objectifs de développement durable de l'ONU (SDG) comprennent l'objectif suivant: *Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge* (objectif 3). Comme le résultat d'une bonne santé est notamment une meilleure espérance de vie, dans ce rapport il est considéré qu'il existe un objectif implicite selon lequel l'espérance de vie ne doit pas diminuer.

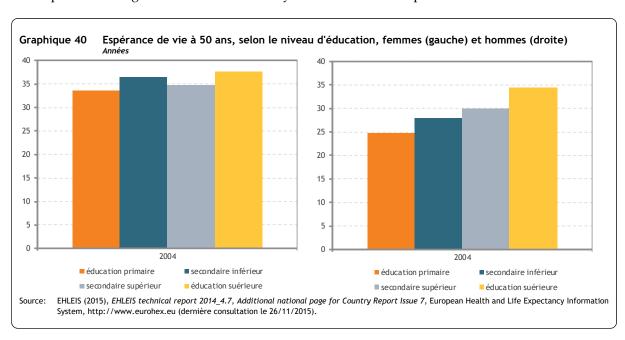
SPF Économie - DGSIE (2013), Tables de mortalité et espérance de vie, http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/population/deces_mort_esp_vie/tables/.

Ventilations selon le sexe et le niveau d'éducation



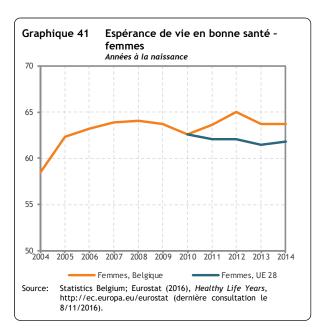
L'espérance de vie à la naissance des hommes est inférieure à celle des femmes, mais la différence tend à se réduire avec le temps: elle est passée en Belgique de 6,8 ans en 1990 à 5,1 ans en 2014.

La source utilisée pour décrire l'espérance de vie à la naissance ne présente pas de ventilation selon le niveau socio-économique. C'est donc dans les données du programme EHLEIS (*European Health and Life Expectancy Information System*) que celles-ci ont été recherchées. Elles ne portent que sur les personnes âgées de plus de 50 ans et sur l'espérance de vie calculée pour ceux qui ont atteint cet âge. Dans ce groupe, un niveau d'éducation plus élevé correspond à une plus longue espérance de vie à 50 ans, particulièrement pour les hommes. En effet, si la différence d'espérance de vie entre les femmes qui ont le niveau d'éducation le plus bas et celles qui ont le plus haut est de 4 ans, pour les hommes cette différence est de plus de 9 ans. Il est notamment remarquable que l'espérance de vie des femmes ayant une éducation primaire est égale à celle des hommes ayant une éducation supérieure.



Indicateur 20. Espérance de vie en bonne santé

Thème	Santé	
Dimensions	Ici et maintenant, Plus tard	
Chiffre	s clés - femmes ((années)
Début de période	2004	58,4
Fin de période	2014	63,7
Minimum	2004	58,4
Maximum	2012	65,0
Taux de croissance	2004-2014	+0,9 %
annuel moyen	2009-2014	0,0 %
Comparaison UE 28 - femmes - 2014 (années)		
Belgique		63,7
UE 28		61,8
UE 28 - minimum: Slovaquie		54,6
UE 28 - maximum: Malte		74,3



Définition: l'espérance de vie en bonne santé est calculée sur la base de l'espérance de vie et à partir d'enquêtes évaluant la part des personnes s'estimant en bonne ou en mauvaise santé, exprimée en années. Les données présentées ci-dessous pour cet indicateur proviennent des statistiques sur la mortalité et des données sur les incapacités ressenties issues du module santé de l'enquête *Statistics on Income and Living Conditions* (EU-SILC). Il est à remarquer que la définition de l'espérance de vie en bonne santé a changé, ce qui empêche de présenter des données avant 2004, pourtant utiles pour suivre un phénomène lent comme l'évolution de l'espérance de vie en bonne santé. Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat (2016) qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE, pour les hommes et les femmes séparément, mais par pour la moyenne.

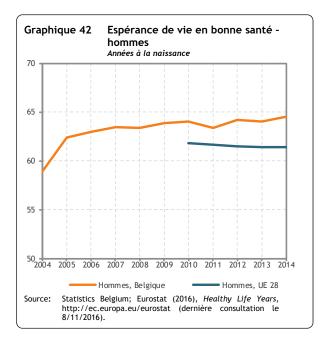
Évolution: selon l'enquête EU-SILC, l'espérance de vie en bonne santé des femmes montre une légère tendance à la hausse depuis 2004, et atteint 63,7 ans en 2014. Ceci veut dire qu'en 2014, les femmes de l'échantillon considéraient ne pas être en très bonne ou en bonne santé²⁴ pendant les 20,2 dernières années de leur vie (voir les données sur l'espérance de vie à la naissance, femmes). L'espérance de vie en bonne santé dans l'Union européenne, mesurée entre 2010 et 2014, est assez stable. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait mieux que la moyenne européenne en 2014.

Objectif: la vision fédérale à long terme sur le développement durable inclut l'objectif suivant: "L'espérance de vie en bonne santé aura augmenté par rapport à 2010. L'écart entre l'espérance de vie en bonne santé

²⁴ Remarque: "Le nombre d'années de vie en bonne santé (AVBS), également appelé espérance de vie sans incapacité (EVSI), équivaut au nombre d'années qu'une personne d'un âge donné peut espérer vivre en bonne santé. (...) Un individu est dit "en bonne santé" lorsqu'il ne souffre ni de limitation fonctionnelle ni d'incapacité." (Eurostat, 2014). Les dénominations différentes sont celles des tableaux de données utilisés, provenant tout deux d'Eurostat.

selon les niveaux d'éducation et selon le genre sera réduit en moyenne de 50 %" (objectif 4). Pour aller dans la direction de l'objectif, l'espérance de vie en bonne santé doit augmenter.

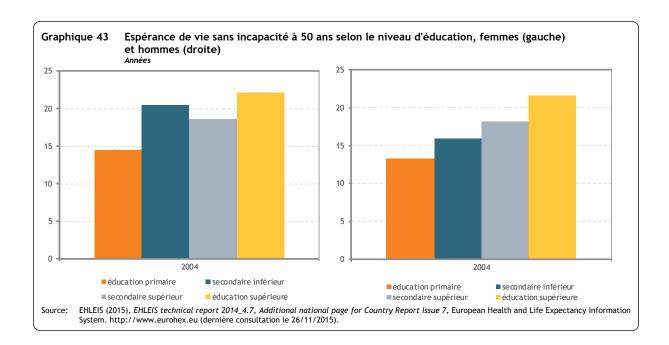
Ventilation selon le sexe



L'espérance de vie en bonne santé des hommes est quasi identique à celle des femmes et est encore plus stable. Mais aussi, la différence entre espérance de vie en bonne santé et espérance de vie à la naissance est plus faible pour les hommes: 14,3 ans. Par rapport à la moyenne de l'UE 28, les hommes belges bénéficient de 3,1 ans d'espérance de vie supplémentaires.

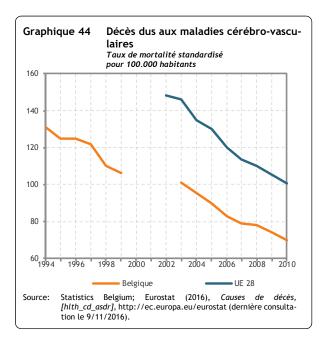
Ventilation selon le niveau d'éducation

La source utilisée pour décrire l'espérance de vie à la naissance ne calcule pas de ventilation selon le niveau socio-économique. C'est donc dans les données du programme EHLEIS (*European Health and Life Expectancy Information System*) que celles-ci ont été recherchées. Elles ne portent que sur les personnes âgées de plus de 50 ans. Dans ce groupe, les femmes qui ont un niveau d'éducation élevé ont une espérance de vie sans incapacité plus élevée. La différence d'espérance de vie sans limitations à 50 ans est de 7,7 ans entre celles qui ont un diplôme d'éducation primaire et celles qui ont un diplôme d'éducation supérieure. Cette différence n'est plus que de 1,8 an entre celles qui ont un diplôme du secondaire inférieur et celles qui ont un diplôme d'éducation supérieure. Pour les hommes, la différence entre les niveaux d'éducation est plus clairement marquée, avec une différence d'espérance de vie sans limitations à 50 ans de 8,3 ans entre ceux qui ont un diplôme d'éducation primaire et ceux qui ont un diplôme d'éducation supérieure. La différence est réduite à 5,7 ans entre ceux qui ont un diplôme du secondaire inférieur et ceux qui ont un diplôme d'éducation supérieure.



Indicateur 21. Décès dus aux maladies cérébro-vasculaires

Thème	Santé	
Dimensions	Ici et maintenant, Plus tard	
(taux de mortalité	Chiffres clés standardisé pour	100.000 habitants)
Début de période	1994	130,8
Fin de période	2010	69,9
Minimum	2010	69,9
Maximum	1994	130,8
Taux de croissance	1994-2010	-3,8 %
annuel moyen	2005-2010	-4,9 %
Comparaison UE 28 - 2009 (taux de mortalité standardisé pour 100.000 habitants)		
Belgique		74,3
UE 28		105,2
UE 28 - minimum: France		53,8
UE 28 - maximum: Bu	ılgarie	337,0



Définition: le nombre de décès dus aux maladies cérébro-vasculaires pour 100.000 habitants est calculé sur la base des données des certificats de décès, en reprenant les décès correspondant aux *codes I60 à I69*: *maladies cérébro-vasculaires*. Statistics Belgium récolte ces données en Belgique et les met à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat (2016) qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE, sauf pour les ventilations selon le sexe et selon l'âge, pour lesquelles les données publiées par Statistics Belgium sont utilisées.

Évolution: le nombre de décès dus aux maladies cérébro-vasculaires a constamment diminué entre 1994 et 2010, passant de 130,8 décès pour 100.000 personnes en 1994 à 69,9 décès en 2010. En Europe, le nombre de décès par 100.000 habitants est plus élevé. La différence entre la Belgique et l'UE 28 est passée de 45 décès par 100.000 habitants en 2003 à 31 décès en 2010. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les meilleures performances en 2009.

Objectif: la vision fédérale à long terme sur le développement durable inclut l'objectif suivant: "*La morbidité/mortalité liée aux maladies chroniques sera réduite*" (objectif 7).

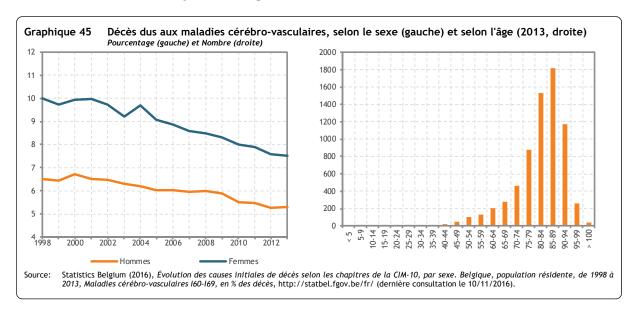
Les objectifs de développement durable de l'ONU (SDG) comprennent le sous-objectif suivant: "D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être" (sous-objectif 3.4).

Pour aller dans la direction de ces objectifs, le nombre de décès dus aux maladies cérébro-vasculaires doit diminuer.

Ventilation selon le sexe et l'âge

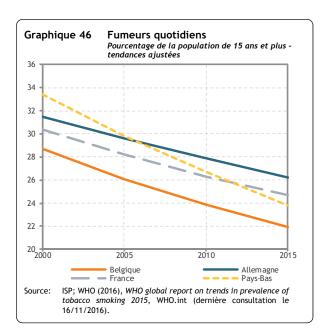
Les femmes meurent proportionnellement plus de maladies cérébro-vasculaires que les hommes, mais la différence se réduit: elle est passé de 3,5 points de pourcentage en 1998 à 2,2 points en 2013.

Des différences selon l'âge sont aussi observées: plus de la moitié des décès dus aux maladies cérébrovasculaires ont lieu après 80 ans. Le pic de décès se situe dans la tranche d'âge des 80-84 ans pour les hommes et de la tranche d'âge 85-89 ans pour les femmes.



Indicateur 22. Fumeurs quotidiens

Thème	Santé	
Dimensions	Plus tard	
	centage de la pop plus - tendances	oulation de 15 ans et ajustées)
Début de période	2000	28,7
Fin de période	2015	21,9
Minimum	2015	21,9
Maximum	2000	28,7
Taux de croissance	2000-2015	-1,8 %
annuel moyen	2010-2015	-1,7 %
Comparaison pays voisins - 2015 (pourcentage de la popu- lation de 15 ans et plus - tendances ajustées)		
Belgique		21,9
Allemagne		26,2
France		24,7
Pays-Bas		23,8



Définition: part de la population âgée de 15 ans et plus déclarant fumer quotidiennement. Les données proviennent des Enquêtes de santé nationales exécutées par l'Institut scientifique de santé publique (2014²⁵) qui les met à disposition, notamment de l'OMS. Les données utilisées ici proviennent du Rapport de l'OMS (2016) qui publie des résultats comparables entre pays. Pour les ventilations, les données des Enquêtes de santé nationales exécutées par l'Institut scientifique de santé publique (2014) sont utilisées car elles donnent plus de détails.

Évolution: selon ces enquêtes, la part des fumeurs quotidiens est en diminution constante, particulièrement entre 2004 et 2013. Il est à remarquer que la *Convention-cadre pour la lutte antitabac* de l'Organisation mondiale de la santé est entrée en vigueur en 2005. Elle est juridiquement contraignante et a pour objectif de "réduire régulièrement et notablement la prévalence du tabagisme et l'exposition à la fumée de tabac" (Art. 3)²⁶. Elle a été ratifiée par la Belgique en 2004, qui a, la même année, adopté son *Plan fédéral de lutte contre le tabagisme*. Suite à celui-ci, des mesures ont progressivement été mises en place comme l'interdiction de vente de tabac aux moins de 16 ans, l'interdiction de fumer sur les lieux de travail, la promotion de programmes de prévention et de méthodes de sevrage. Entre 2000 et 2015, le pourcentage de fumeurs quotidiens a diminué de 6,8 points de pourcentage.

Les pays proches de la Belgique ont une proportion de fumeurs équivalente et montrent une évolution semblable, c'est-à-dire une lente diminution. Il est à remarquer qu'en Belgique, la proportion de fumeurs dans la population des 15 ans et plus est inférieure à celle des pays voisins tout au long de la période considérée.

²⁵ Pour l'enquête santé 1997, 10.221 personnes ont été interrogées ; pour celle de 2001: 12.111 ; de 2004: 12.650 ; de 2008: 8.836 et celle de 2013, 10.834 personnes.

²⁶ OMS (2004), Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, Résolution WHA56.1, Organisation mondiale de la santé. http://ftp.who.int/.

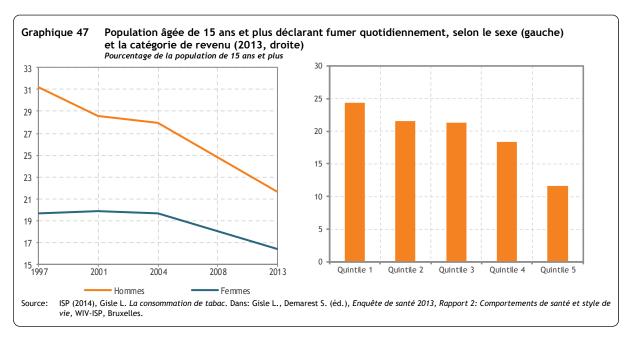
Objectif: la vision fédérale à long terme sur le développement durable inclut l'objectif suivant: "*la morbidité/mortalité liée aux maladies chroniques sera réduite*" (objectif 7). Comme le tabagisme est une cause reconnue de nombreuses maladies, pour aller dans la direction de l'objectif, la part des fumeurs quotidiens doit diminuer.

Les objectifs de développement durable de l'ONU (SDG) comprennent le sous-objectif suivant: "Renforcer dans tous les pays, selon qu'il convient, l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac" (sous-objectif 3.a).

Ventilation selon le sexe et la catégorie de revenu

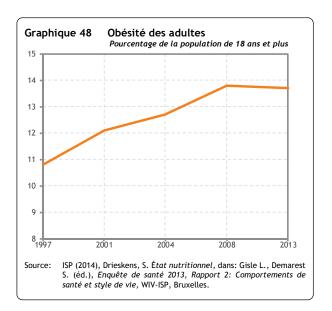
La part des femmes qui fument quotidiennement est inférieure à celle des hommes, mais elle diminue plus lentement, ce qui mène à un rapprochement entre ces groupes. En effet, en 1997, 31,2 % des hommes étaient des fumeurs quotidiens, pour 19,7 % des femmes, une différence de 11,5 points de pourcentage. En 2013, 21,6 % des hommes et 16,4 % des femmes étaient des fumeurs quotidiens, une différence réduite à 5,2 points de pourcentage.

Les personnes du premier quintile de revenu (revenus les plus bas) fument plus que les autres, et celles du cinquième quintile (revenus les plus hauts) sont celles qui fument le moins. La différence s'établi à 12,8 points de pourcentage en 2013.



Indicateur 23. Obésité des adultes

Thème	Santé	
Dimensions	Plus tard	
(pourcentage d	Chiffres clés e la population de	18 ans et plus)
Début de période	1997	10,8
Fin de période	2013	13,7
Minimum	1997	10,8
Maximum	2008	13,8
Taux de croissance	1997-2013	+1,5 %
annuel moyen	2008-2013	-0,1 %
Comparaison pays voisins - 2008 (pourcentage de la population de 18 ans et plus)		
Belgique		13,7
Allemagne		15,8
France	12,2	



Définition: l'obésité, qui est une situation de surcharge pondérale sévère, correspond à un indice de masse corporelle supérieur à 30. La population adulte est définie comme la population âgée de 18 ans et plus. L'indice de masse corporelle (ou body mass index: BMI) est une mesure anthropométrique calculée comme le rapport entre le poids mesuré en kilogrammes et le carré de la hauteur mesurée en mètres. Cette mesure du poids d'une personne par rapport à sa hauteur est corrélée avec la teneur en graisse du corps d'un adulte²⁷. Les personnes obèses sont plus à risque pour les maladies chroniques comme les maladies cardiovasculaires, le diabète et certains cancers²⁸. Les données proviennent des Enquêtes de Santé nationale exécutées par l'Institut Scientifique de Santé Publique (2014²⁹) pour la Belgique et sur la base d'Eurostat (2016) pour les autres pays européens.

Évolution: selon ces enquêtes, après une augmentation constante entre 1997 et 2008, la part des adultes obèses a légèrement diminué en 2013. Il faudra attendre des données pour des années ultérieures pour voir s'il s'agit d'une tendance à la baisse ou d'une stabilisation. Eurostat ne publie des données que pour quelques pays, et uniquement pour l'année 2008. À cette date, la Belgique présente un taux d'obésité inférieure à celui de l'Allemagne et supérieur à celui de la France³⁰.

Objectif: la vision fédérale à long terme sur le développement durable inclut l'objectif suivant: "*la morbidité/mortalité liée aux maladies chroniques sera réduite*" (objectif 7). Comme l'obésité augmente le risque de maladies cardiovasculaires, de diabète et de plusieurs types de cancer, pour aller dans la direction de l'objectif, la part d'adultes obèses doit diminuer.

²⁷ Eurostat (2008), Tableau Thème santé publique - Personnes en excès de poids par sexe et groupe d'âge, http://ec.europa.eu/eurostat.

OMS (2015), Obésité et surpoids, Aide-mémoire n°311, http://www.who.int.

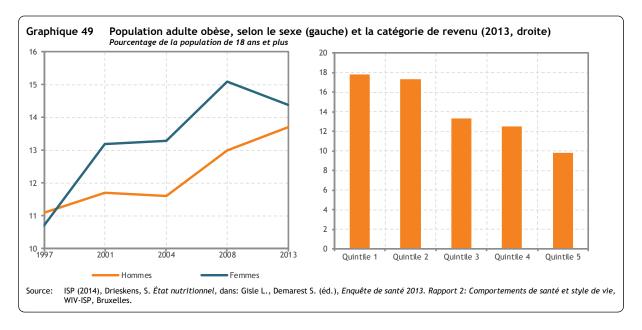
²⁹ Pour l'enquête santé 1997, 10.221 personnes ont été interrogées ; pour celle de 2001: 12.111 ; de 2004: 12.650 ; de 2008: 8.836 et celle de 2013, 10.834 personnes.

³⁰ Eurostat (2016), Body mass index (BMI) by sex, age and educational attainment level (%), http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Overweight_and_obesity_-_BMI_statistics (17/10/2016).

Ventilation selon le sexe et la catégorie de revenu

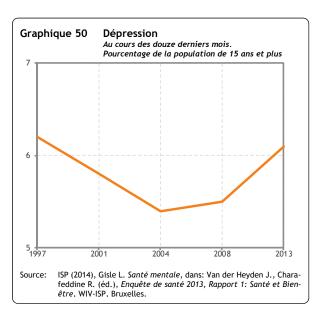
Le pourcentage d'hommes obèses dans l'échantillon est passé de 11,1 % à 13,7 % entre 1997 et 2013 alors que le pourcentage des femmes est passé de 10,3 % à 14,4 % après un maximum de 15,1 % en 2008. Le pourcentage des femmes et des hommes obèses ne diffère pas beaucoup.

Le pourcentage d'adultes obèses est corrélé au niveau de revenu. La part des personnes obèses est d'environ 17 % pour les deux quintiles de revenu les plus bas et diminue jusqu'à environ 10 % pour le quintile de revenu le plus élevé.



Indicateur 24. Dépression

Thème	Santé	
Dimensions	lci et maintenan	t
(pourcentage d	Chiffres clés e la population de	15 ans et plus)
Début de période	1997	6,2
Fin de période	2013	6,1
Minimum	2004	5,4
Maximum	1997	6,2
Taux de croissance	1997-2013	-0,1 %
annuel moyen	2008-2013	+2,1 %
Comparaison Europe - 2008 (pourcentage de la population de 15 ans et plus)		
Belgique		5,5
France		3,7
Roumanie et Bulgarie	<u> </u>	0,8



Définition: part de la population de 15 ans et plus qui a rapporté avoir souffert d'une dépression au cours des 12 derniers mois. Les données proviennent des Enquêtes de Santé nationales exécutées par l'Institut Scientifique de Santé Publique (2014³¹) pour la Belgique et d'Eurostat (2016) pour les autres pays européens.

Évolution: selon ces enquêtes, si le pourcentage de personnes ayant rapporté avoir souffert d'une dépression a diminué de 1997 à 2004 (de moins d'un point de pourcentage), il est revenu à son point de départ en 2013.

En Europe, les données ne sont disponibles que pour 2008 et pour quelques pays³². La Belgique est le pays où la plus grande proportion de la population de 15 ans et plus déclare souffrir de dépression: 5,5 %. Les pays où le moins de personnes déclarent souffrir de dépression sont la Bulgarie et la Roumanie, avec 0,8 %.

Objectif: les objectifs de développement durable de l'ONU (SDG) comprennent l'objectif suivant: "*Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge*" (objectif 3). Étant donné qu'un bon état de santé mentale fait partie du bien-être, il est considéré dans ce rapport qu'il existe un objectif implicite selon lequel la part des personnes souffrant de dépression doit diminuer.

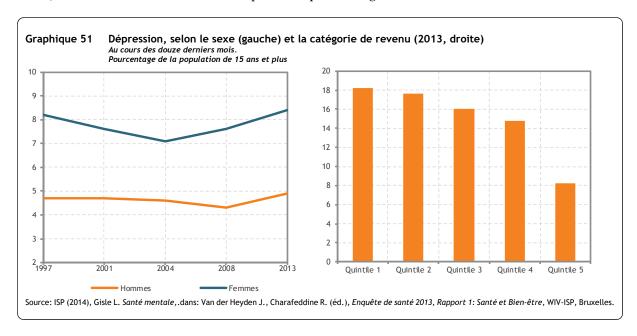
³¹ Pour l'enquête santé 1997, 10.221 personnes ont été interrogées ; pour celle de 2001: 12.111 ; de 2004: 12.650 ; de 2008: 8.836 et celle de 2013, 10.834 personnes.

Eurostat (2016), People reporting a chronic disease, by disease, sex, age and educational attainment level (%) [hlth_ehis_st1], Depressive disorders, http://ec.europa.eu/eurostat (dernière consultation le 26/10/2016). Pays pour lesquels les données sont publiées: Belgique, Bulgarie, Chypre, Espagne, France, Grèce, Hongrie, Lettonie, Malte, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie.

Ventilation selon le sexe et la catégorie de revenu

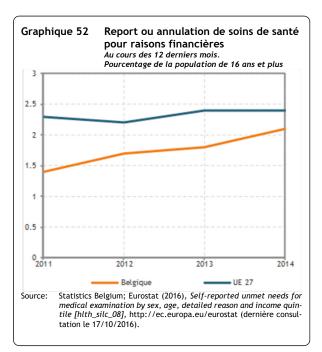
La part de femmes déclarant ayant souffert de dépression au cours des 12 derniers mois est deux fois plus élevée que celle des hommes à chaque enquête.

Pour ce qui est du niveau de revenu, les personnes du premier quintile (revenus les plus bas) sont 18,2 % à déclarer souffrir de dépression, pour 8,2 % des personnes du cinquième quintile (revenus les plus hauts), c'est-à-dire une différence de 10 points de pourcentage.



Indicateur 25. Report ou annulation de soins de santé pour raisons financières³³

Thème	Santé	
Dimensions	lci et maintenan	t
Chiffres clés (po	urcentage de la po	pulation totale)
Début de période	2011	1,4
Fin de période	2014	2,1
Minimum	2011	1,4
Maximum	2014	2,1
Taux de croissance	2011-2014	+14,5 %
annuel moyen		
Comparaison UE 27 - 2014 (pourcentage de la population totale)		
Belgique		2,1
UE 27		2,4
UE 27 - minimum: Autriche, Finlande,		0,1
Royaume Uni, Slovénie		
UE 27 - maximum: Lituanie 10,5		



Définition: part des personnes de 16 ans et plus

dans une situation de besoins en soins médicaux non satisfaits pour raisons financières au cours des 12 derniers mois. Les données proviennent de l'enquête *Statistics on Income and Living Conditions* (EU-SILC) de l'Union européenne. Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat (2016) qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE.

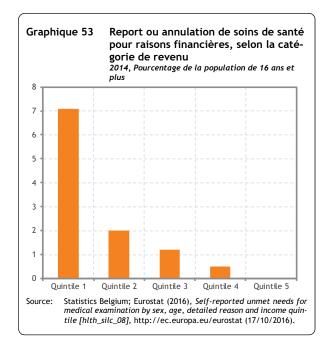
Évolution: selon ces enquêtes, la proportion de personnes dans une situation de besoins en soins médicaux non satisfaits a augmenté de 1,4 % à 2,1 % de la population entre 2011 et 2014.

En Europe, cette part a oscillé entre 2,2 % et 2,4 % entre 2011 et 2014. L'évolution de la Belgique est donc moins favorable que celle de l'UE 27. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait mieux que la moyenne européenne en 2014.

Objectif: la vision fédérale à long terme sur le développement durable inclut l'objectif suivant: "les soins de santé de qualité seront accessibles à tous et en particulier pour les groupes vulnérables (personnes avec un handicap, populations précarisées, femmes en âge de procréer et enceintes et enfants etc.)" (objectif 5). Pour aller dans la direction de l'objectif, les reports ou annulations de soins doivent diminuer.

³³ Correction du 22 février 2017 pour prendre en compte un changement méthodologique survenu en 2011 dans la réalisation de l'enquête dont cet indicateur est issu.

Ventilation selon la catégorie de revenu

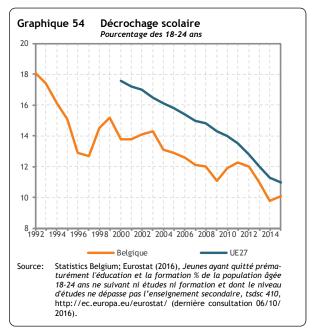


Les personnes disposant des revenus les plus faibles sont plus souvent dans une situation de besoins en soins médicaux non satisfaits pour raisons financières que celles qui disposent de revenus plus élevés. La différence entre le groupe dont le revenu est le plus bas et celui dont le revenu est le plus élevé est de 7,1 points de pourcentage en 2014.

4.5. Éducation et formation

Indicateur 26. Décrochage scolaire

Thème	Éducation	
Dimensions	Ici et maintenant, Plus tard	
Chiffres clés (pourcentage des 18-24 ans)		
Début de période	1992	18,1
Fin de période	2015	10,1
Minimum	2014	9,8
Maximum	1992	18,1
Taux de croissance	1992-2015	-2,5 %
annuel moyen	2010-2015	-3,2 %
Comparaison UE 27 - 2015 (pourcentage des 18-24 ans)		
Belgique		10,1
UE 27		11,0
UE 27 - minimum: Slovénie		5,0
UE 27 - maximum: Espagne		20,0



Définition: part des jeunes de 18 à 24 ans titulaires

tout au plus d'un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur n'ayant reçu aucun enseignement ou aucune formation au cours des 4 semaines qui ont précédé l'interview. L'enseignement secondaire inférieur correspond aux niveaux 0-2 de la CITE (*Classification internationale type de l'éducation*) 2011 pour les données à partir de 2014 et aux niveaux 0-3C de la CITE 1997 pour les données jusqu'en 2013. Les données sont issues de l'*Enquête sur les forces du travail* (EFT). Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat (2016) qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE.

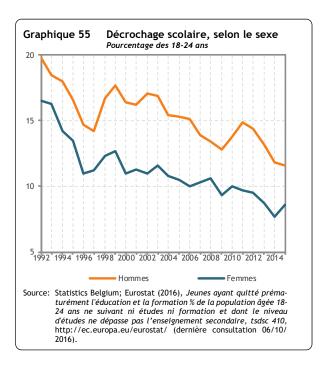
Évolution: selon l'EFT, une diminution de la part des jeunes en décrochage scolaire est observée au cours de la période considérée, passant de 18,1 % en 1992 à 9,8 % en 2014 avec une légère augmentation en 2015 jusqu'à 10,1 %.

Tout comme en Belgique le décrochage scolaire a diminué dans l'UE 27, mais cette diminution y était plus forte (taux de croissance annuel de -3,1 % entre 2000 et 2015) qu'en Belgique (taux de croissance de -2,1 % sur la même période). Par contre, le décrochage scolaire en Belgique était en dessous de celui de l'UE 27 tout au long de cette période. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait mieux que la moyenne européenne en 2015.

Objectif: la vision fédérale à long terme sur le développement durable inclut l'objectif suivant: "Les conditions préalables au bien-être des citoyens seront réunies, à savoir: la paix, l'éducation, le revenu, la santé, le logement décent, un écosystème stable, des ressources durables et la justice sociale" (introduction du défi "Une société qui promeut la cohésion sociale").

Les objectifs de développement durable de l'ONU (SDG) comprennent le sous-objectif suivant: "D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles" (sous-objectif 4.1).Le Programme national de réforme 2011 adopté par la Belgique en avril 2011 dans le cadre de la stratégie Europe 2020 inclut la cible suivante en matière d'éducation et de formation: réduire la part des jeunes de 18-24 ans dont le niveau d'études ne dépasse pas l'enseignement secondaire inférieur et qui ne suivent ni études ni formation à 9,5 % en 2020. Pour aller dans la direction de l'objectif, la part de jeunes en décrochage scolaire doit diminuer.

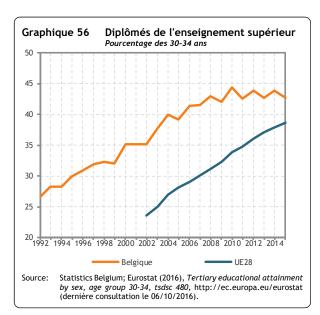
Ventilation selon le sexe



Les hommes plus que les femmes quittent l'école sans diplôme et, ces dernières années, l'évolution chez les hommes montre des variations plus fortes au cours du temps que chez les femmes. La différence de 3,3 points de pourcentage en 1992 est passée à 2,2 points en 1993, montée à 6,1 points en 2002 et revenue à 3,0 points de pourcentage en 2015. Au cours de la dernière année, par contre une augmentation est observée chez les femmes mais pas chez les hommes. Tout au long de la période le décrochage scolaire est plus haut chez les hommes que chez les femmes et dans les deux cas une tendance à la baisse est observée sur toute cette période.

Indicateur 27. Diplômés de l'enseignement supérieur

	,	
Thème	Éducation	
Dimensions	lci et maintenant,	Plus tard
Chiffres clé	s (pourcentage des 3	30-34 ans)
Début de période	1992	26,6
Fin de période	2015	42,7
Minimum	1992	26,6
Maximum	2010	44,4
Taux de croissance	1992-2015	+2,1 %
annuel moyen	2010-2015	-0,8 %
Comparaison UE 28 - 2015 (pourcentage des 30-34 ans)		
Belgique		42,7
UE 28		38,7
UE 28 - minimum: République Tchèque		30,1
UE 28 - maximum: Lituanie		57,6



Définition: part de la population âgée de 30-34 ans ayant un diplôme de l'enseignement supérieur. Ce niveau d'éducation correspond aux niveaux 5-8 de la CITE (*Classification internationale type de l'éducation*) 2011 pour les données à partir de 2014 et aux niveaux 5-6 de la CITE 1997 pour les données jusqu'en 2013. Les données sont issues de l'*Enquête sur les forces du travail* (EFT). Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat (2016) qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE.

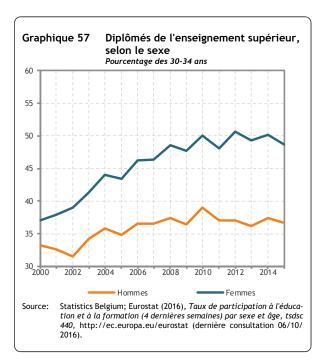
Évolution: selon l'EFT, une croissance de la part des 30-34 ans titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur est observée, augmentant de 7,5 points de pourcentage entre 1992 et 2015. Par contre cette croissance stagne au cours des dernières années. Au cours des 5 dernières années le taux de croissance annuel est même négatif avec -0,8 %.

La Belgique a plus de titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur que la moyenne des États membres de l'UE 28 dans la tranche d'âge considérée, mais cette différence diminue de 11,6 point de pourcentage en 2002 à 4,0 points de pourcentage en 2015. Le nombre de titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur augmente donc plus vite dans l'UE 28. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait mieux que la moyenne européenne en 2015.

Objectif: la vision fédérale à long terme sur le développement durable inclut l'objectif suivant: "*Les conditions préalables au bien-être des citoyens seront réunies, à savoir: la paix, l'éducation, le revenu, la santé, le logement décent, un écosystème stable, des ressources durables et la justice sociale" (introduction du défi "Une société qui promeut la cohésion sociale").*

Le Programme national de réforme 2011 adopté par la Belgique en avril 2011 dans le cadre de la stratégie Europe 2020 contient la cible suivante en matière d'éducation et de formation: un diplôme de l'enseignement supérieur pour au moins 47 % de la population âgée de 30 à 34 ans. Pour aller dans la direction de l'objectif, la part des 30-34 ans titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur doit augmenter.

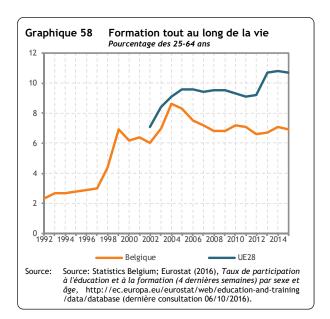
Ventilation selon le sexe



Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à avoir un diplôme de l'enseignement supérieur, et l'écart entre eux augmente, passant de 3,8 points de pourcentage en 2000 à 12,0 en 2015.

Indicateur 28. Formation tout au long de la vie

Thème	Éducation	
Dimensions	lci et maintena	nt
Chiffres clé	s (pourcentage de	es 25-64 ans)
Début de période	1992	2,3
Fin de période	2015	6,9
Minimum	1992	2,3
Maximum	2004	8,6
Taux de croissance	1992-2015	+4,9 %
annuel moyen	2010-2015	-0,8 %
Comparaison UE 28 - 2015 (pourcentage des 25-64 ans)		
Belgique		6,9
UE 28		10,7
UE 28 - minimum: Ro	umanie	1,3
UE 28 - maximum: Da	anemark	31,3



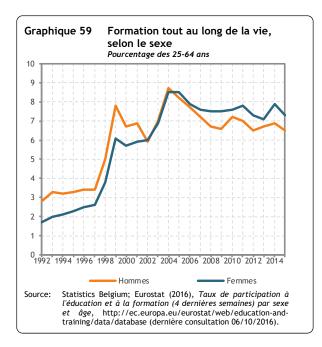
Définition: part de la population entre 25 et 64 ans, qui a participé à une formation (formelle ou non formelle), au cours des quatre dernières semaines précédant l'interview. Les données sont issues de l'*Enquête sur les forces de travail* (EFT). Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat (2016) qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE.

Évolution: selon l'EFT, la part de la population de 25 à 64 ans ayant participé à une forme d'éducation ou de formation a nettement augmenté de 1992 à 2004, partant de 2,3 % pour atteindre 8,6 %. Elle est ensuite redescendue jusqu'à 7,1 % en 2008, mais depuis lors elle ne montre pas de tendance claire et atteint 6,9 % en 2015.

De ce fait la Belgique prend de plus en plus de retard par rapport à la moyenne européenne. La différence entre la Belgique et l'UE 28 était de 1,1 point de pourcentage en 2002 et a augmenté jusqu'à 3,8 point de pourcentage en 2015. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait moins bien que la moyenne européenne en 2015. En tant que pays voisins la France (5^{ième}) et les Pays-Bas (4^{ième}) font nettement mieux.

Objectif: les objectifs de développement durable de l'ONU (SDG) comprennent l'objectif suivant: "*Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie*" (objectif 4). Pour aller dans la direction de l'objectif, la part de la population participant à la formation continuée doit augmenter.

Ventilation selon le sexe

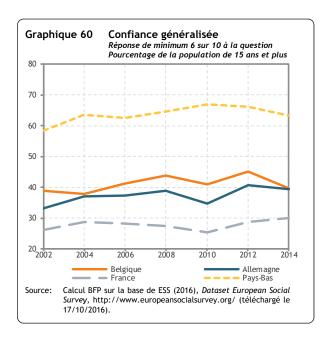


Pour ce qui est de la différence entre les hommes et les femmes, les pourcentages de participation à l'éducation et à la formation sont fort semblables (ils diffèrent de maximum 1,7 points de pourcentage, et ce en 1999). Avant 2002 les hommes suivaient plus de formations tout au long de la vie, mais depuis 2005 c'est l'inverse.

4.6. Vie en société

Indicateur 29. Confiance généralisée

Thème	Vie en société		
Dimensions	lci et maintenan	Ici et maintenant, Plus tard	
(Chiffres clés	4F	
(pourcentage d	e la population de	15 ans et plus)	
Début de période	2002	38,8	
Fin de période	2014	39,5	
Minimum	2004	37,7	
Maximum	2012	45,0	
Taux de croissance	2002-2014	+0,1 %	
annuel moyen	2008-2014	-1,7 %	
Comparaison pays voisins - 2014			
(pourcentage de la population de 15 ans et plus)			
Belgique		39,5	
Allemagne		39,4	
France		30,0	
Pays-Bas	63,2		



Définition: la confiance généralisée est définie par le résultat des enquêtes ESS et plus particulièrement par un score de minimum 6 sur 10 à la question "*Diriez-vous que l'on peut généralement faire confiance à la plupart des personnes, ou que l'on n'est jamais trop prudent dans ses contacts avec les gens ?" Les personnes interrogées peuvent indiquer une réponse sur une échelle de 0 ("on n'est jamais trop prudent") à 10 ("la plupart des personnes sont dignes de confiance"). Cette question a systématiquement été posée dans les sept enquêtes ESS bisannuelles. L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données provenant d'ESS (2016).*

Évolution: selon l'ESS, le sentiment de confiance généralisée a à peine progressé entre 2002 et 2014. Cet indicateur a très légèrement augmenté, en passant de 38,8 % à 39,5 %, à un rythme annuel moyen de 0,2 %, principalement suite à une forte diminution lors de la dernière enquête. Le maximum a été atteint en 2012. Les intervalles de confiance calculés pour cet indicateur sont présentés au point 2.2.3.

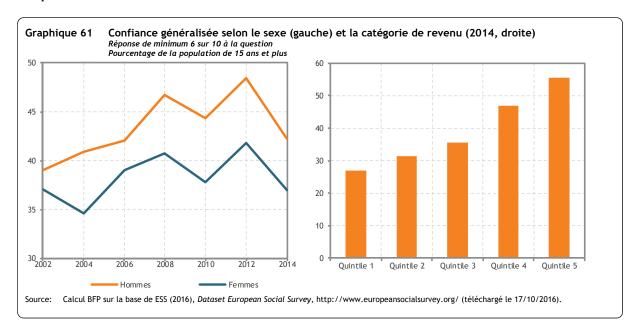
En Belgique le sentiment de confiance généralisée est inférieur à celui aux Pays-Bas (63,2 %), supérieur à celui de la France (30,0 %) et environ au même niveau que l'Allemagne (39,4 %). Jusqu'à la diminution en 2014, le sentiment de confiance généralisée était également supérieur à celui de l'Allemagne et les différences restaient plus ou moins égales. Étant donné la nature subjective de cet indicateur, les comparaisons entre pays doivent être interprétées avec prudence.

Objectif: il n'y a pas d'objectif explicite lié à la confiance généralisée. Mais la vision stratégique fédérale à long terme de développement durable comprend dans le premier défi: "*Une société qui promeut la cohé-sion sociale*". Pour contribuer à cette cohésion sociale ce rapport considère qu'il existe un objectif implicite selon lequel la confiance généralisée, en tant que mesure du capital social, ne peut pas diminuer.

Ventilation selon le sexe et la catégorie de revenu

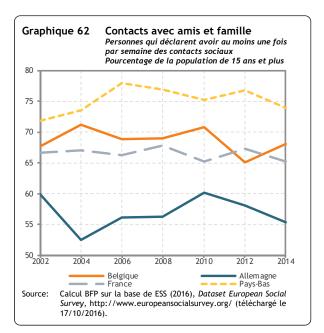
Dans les sept éditions de l'enquête, la confiance généralisée était plus élevée chez les hommes que chez les femmes. Cet écart a atteint son niveau minimum en 2002 (1,9 points de pourcentage) et son niveau maximum en 2012 (6,6 points de pourcentage). Depuis 2008, cet écart est de plus de 5 points de pourcentage.

Il y a un lien entre le revenu et le sentiment de confiance généralisée. Cet indicateur augmente avec le quintile de revenu: 27,0 % des personnes du quintile de revenu le plus bas et 55,5 % des personnes du quintile de revenu le plus haut, ont un sentiment de confiance, alors que le pourcentage moyen de tous les quintiles de revenu était de 39,5 %.



Indicateur 30. Contacts avec amis et famille

Thème	Vie en société		
Dimensions	Ici et maintenant, Plus tard		
Chiffres clés (pourcentage de la population de 15 ans et plus)			
Début de période	2002	67,7	
Fin de période	2014	68,0	
Minimum	2012	65,2	
Maximum	2004	71,1	
Taux de croissance	2002-2014	0,0 %	
annuel moyen	2008-2014	-0,2 %	
Comparaison pays voisins - 2014 (pourcentage de la population de 15 ans et plus)			
Belgique	68,0		
Allemagne	55,4		
France	65,2		
Pays-Bas	73,9		



Définition: les contacts sociaux sont définis par le résultat de l'enquête sociale européenne (ESS) et plus particulièrement par la réponse "au moins une fois par semaine" à la question de la fréquence à laquelle "vous rencontrez des amis, de la famille ou des collègues" pour des raisons sociales (donc ni pour le travail ni par pure obligation, mais parce qu'elles choisissent de rencontrer des amis, la famille ou des collègues³⁴). Cette question a été systématiquement posée dans les sept enquêtes ESS bisannuelles. L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données provenant d'ESS (2015).

Évolution: cet indicateur est stable entre 2002 et 2014, en passant de 67,7 % à 68,0 %. Il n'y a pas de tendance claire observée en Belgique. Les intervalles de confiance calculés pour cet indicateur sont présentés au point 2.2.3.

En comparaison avec les pays voisins, il y a en Belgique plus de personnes qui déclarent avoir des contacts sociaux au moins une fois par semaine qu'en Allemagne (55,4 %), mais moins qu'aux Pays-Bas (73,9 %). En France (65,2 %) un nombre équivalent de personnes déclarent avoir des contacts sociaux au moins une fois par semaine. Ces proportions sont globalement les mêmes au cours des sept éditions de l'ESS. Étant donné la nature subjective de cet indicateur, les comparaisons entre pays doivent être interprétées avec prudence.

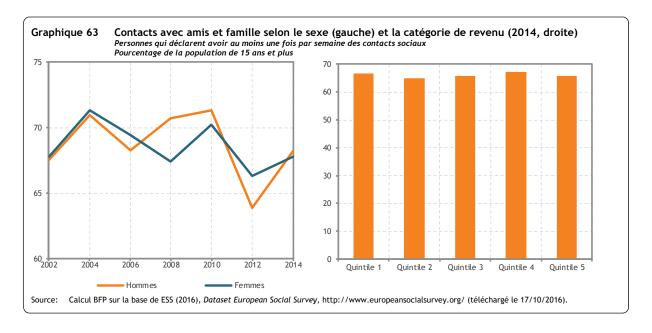
Objectif: il n'y a pas d'objectif explicite lié aux contacts sociaux. Mais la vision stratégique fédérale à long terme de développement durable comprend dans le premier défi: "*Une société qui promeut la cohésion sociale*". Pour contribuer à cette cohésion sociale ce rapport considère qu'il existe un objectif implicite selon lequel la part des personnes interrogées déclarant avoir des contacts sociaux au moins une fois par semaine, en tant que mesure du capital social, ne peut pas diminuer.

³⁴ Ceci correspond au questionnaire original européen en anglais et au questionnaire en néerlandais. Dans le questionnaire en français il est uniquement mentionné "en dehors du travail".

Ventilation selon le sexe et la catégorie de revenu

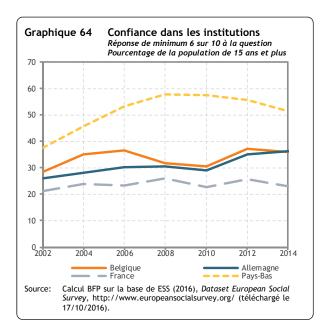
La part des hommes et celle des femmes ayant déclaré avoir au moins une fois par semaine des contacts sociaux ont évolué différemment dans les sept éditions de l'ESS: la part des hommes est la plus élevée certaines années, la part des femmes d'autres années. Par ailleurs, les écarts entre les hommes et les femmes étaient plutôt limités et toujours inférieurs à 3,3 points de pourcentage.

Il n'y a pas d'influence significative du revenu sur cet indicateur qui montre des valeurs comparables (environ 65 %) pour les 5 quintiles de revenu.



Indicateur 31. Confiance dans les institutions

Thème	Vie en société		
Dimensions	lci et maintenan	t	
Chiffres clés (pourcentage de la population de 15 ans et plus)			
Début de période	2002	28,5	
Fin de période	2014	36,0	
Minimum	2002	28,5	
Maximum	2012	37,3	
Taux de croissance	2002-2014	+1,9 %	
annuel moyen	2008-2014	+2,1 %	
Comparaison pays voisins - 2014 (pourcentage de la population de 15 ans et plus)			
Belgique	36,0		
Allemagne	36,4		
France	23,0		
Pays-Bas	51,5		



Définition: la confiance dans les institutions est définie par le résultat du European Social Survey (ESS) et plus particulièrement par un score de minimum 6 sur 10 pour chacune des 4 questions suivantes: "Dites-moi quelle confiance vous faites personnellement à chacune de ces institutions: le Parlement fédéral belge, la justice, les hommes politiques et les partis politiques". Les personnes interrogées peuvent donner pour chaque institution une réponse sur une échelle de 0 ("pas du tout confiance") à 10 ("complètement confiance"). Cette question a été systématiquement posée dans les sept enquêtes ESS bisannuelles. L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données provenant d'ESS (2016).

Évolution: selon l'ESS cet indicateur a augmenté au cours de la période 2002 à 2014 en passant de 28,5 % à 36,0 %, soit avec un taux de croissance annuel moyen de 2,0 %. La baisse de confiance enregistrée dans les années 2008 et 2010 est due à une diminution de la confiance dans le Parlement fédéral belge, les hommes politiques et les partis politiques car la confiance dans la justice n'a connu qu'une faible diminution au cours de ces années. Les intervalles de confiance calculés pour cet indicateur sont présentés au point 2.2.3.

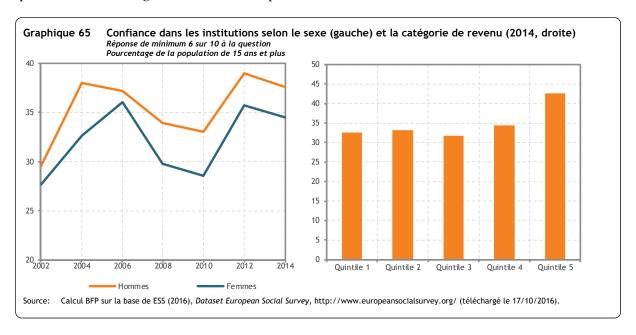
Cet indicateur se situe à 36,0 % en Belgique, un niveau semblable à celui de l'Allemagne (36,4 %). Elle est, par contre, nettement plus haute qu'en France (23,0 %), mais plus basse qu'aux Pays-Bas (51,5 %). Ces proportions changent peu au cours des sept éditions de l'ESS, si ce n'est que la confiance diminue nettement aux Pays-Bas et qu'elle augmente plus en Allemagne qu'en Belgique, qui a ainsi transformé son léger retard en légère avance. Étant donné la nature subjective de cet indicateur, les comparaisons entre pays doivent être interprétées avec prudence.

Objectif: la vision stratégique fédérale à long terme de développement durable comprend l'objectif suivant: "L'autorité publique fédérale procurera à tous les usagers, quelle que soit leur condition sociale et culturelle, un service répondant à leurs attentes, tenant compte de l'intérêt général" (objectif 41). Pour contribuer à cet objectif, la confiance dans les institutions doit augmenter.

Ventilation selon le sexe et la catégorie de revenu

Dans les sept enquêtes ESS, les hommes avaient plus que les femmes confiance dans les quatre institutions. La situation était similaire en ce qui concerne la confiance généralisée (voir indicateur 29). Les écarts de confiance dans les institutions oscillent de 1,1 % à 5,4 % en sont assez stables depuis 2008.

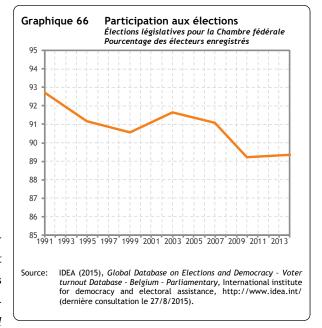
Il y a un lien entre le revenu et la confiance dans les quatre institutions. La confiance est plus élevée pour les quintiles les plus élevés. En 2014 les différences quant à la confiance sont faibles du premier au quatrième quintile, mais le quintile de revenu le plus haut (42,7 %) est nettement au-dessus de la moyenne (36,0 %). En considérant les données des trois dernières éditions de l'ESS, il peut être observé que les différences augmentent avec le temps.



Indicateur 32. Participation aux élections

Thème	Vie en société		
Dimensions	lci et maintenant		
Chiffres clés (pourcentage des électeurs enregistrés)			
Début de période	1991	92,7	
Fin de période	2014	89,4	
Minimum	2010	89,2	
Maximum	1991	92,7	
Taux de croissance	1991-2014	-0,2 %	
annuel moyen	2007-2014	-0,3 %	

Définition: la participation aux élections est mesurée par la part des électeurs enregistrés qui ont effectivement voté lors des élections législatives pour la Chambre fédérale. Les données proviennent du *International Institute for Democracy and Electoral Assistance* (2015).

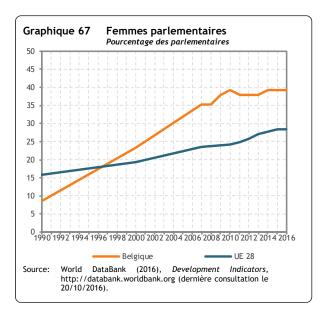


Évolution: comme le vote est obligatoire en Belgique, cet indicateur ne peut être utilisé pour des comparaisons avec d'autres pays. L'indicateur permet toutefois d'avoir une idée de l'évolution de la participation aux élections en Belgique: celle-ci a enregistré une légère diminution, puisqu'elle est passée de 92,7 % en 1991 à 89,4 % en 2014, ce qui représente une baisse annuelle moyenne de 0,2 %. À partir de 2007, ce taux de croissance moyen se situe plus bas: -0,3 % par an.

Objectif: la vision stratégique fédérale à long terme de développement durable comprend l'objectif suivant: "L'autorité publique fédérale garantira le fonctionnement démocratique de ses organes de concertation et de consultation" (objectif 40). Pour contribuer à cet objectif la participation aux élections ne doit pas diminuer.

Indicateur 33. Femmes parlementaires

Thème	Vie en société		
Dimensions	lci et maintenant		
(pource	Chiffres clés ntage des parlem	entaires)	
Début de période	1990	8,5	
Fin de période	2016	39,3	
Minimum	1990	8,5	
Maximum	2016	39,3	
Taux de croissance	1990-2016	+6,1 %	
annuel moyen	2011-2016	+0,7 %	
	paraison UE 28 - ntage des parlem		
Belgique		39,3	
UE 28		28,3	
UE 28 - minimum: Hongrie		10,1	
UE 28 - maximum: Suède		43.6	



Définition: part de femmes à la Chambre des représentants (niveau fédéral), après chaque élection. Les données proviennent de la Banque mondiale (2016).

Évolution: une augmentation de la proportion de femmes parlementaires au cours du temps est observée, passant de 8,5 % en 1990 à 39,3 % des parlementaires fédéraux en 2016. Entre 1994 et 2012, la législation a changé (aux différents niveaux: fédéral, régions et communautés), obligeant dans un premier temps les partis à présenter des listes où la représentation des hommes et des femmes est plus équilibrée, et ensuite à alterner hommes et femmes aux deux premières places de la liste³⁵.

Au niveau européen, la tendance est aussi à l'augmentation de la proportion de femmes dans les parlements nationaux, passant de 15,9 % en 1990 à 28,3 % en 2016. La Belgique, avec 39,3 % de femmes parmi les parlementaires, est au-dessus de la moyenne, et proche de la Suède qui est le pays le plus égalitaire avec 43,6 % de femmes parlementaires³⁶. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les meilleures performances en 2015.

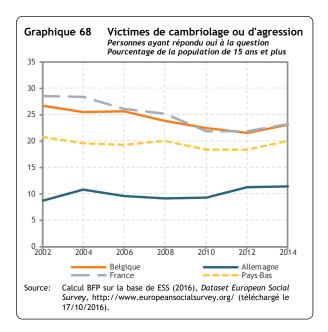
Objectif: la vision fédérale à long terme sur le développement durable inclut l'objectif suivant: "les femmes et les hommes exerceront leurs droits de manière égale. Ils pourront contribuer à tous les aspects du développement de la société et à l'amélioration des conditions de vie sans distinction, exclusion ou restriction sur la base du sexe" (objectif 1). Pour réaliser cet objectif, il faut que la part de femmes parlementaires soit d'environ la moitié. Pour aller dans la direction de l'objectif, l'indicateur doit augmenter.

³⁵ IEFH (2014), *Présence des femmes au sein des institutions politiques législatives et exécutives belges*, Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, http://igvm-iefh.belgium.be/fr/domaines_action/prise_de_decision/cijfers (dernière consultation le 26/11/2015).

³⁶ World Data Bank (2016), Development Indicators, http://databank.worldbank.org (dernière consultation le 20/10/2016).

Indicateur 34. Victimes de cambriolage ou d'agression

Thème	Vie en société		
Dimensions	lci et maintenant		
(pourcentage d	Chiffres clés e la population de	15 ans et plus)	
Début de période	2002 26,7		
Fin de période	2014	23,1	
Minimum	2012	21,5	
Maximum	2002	26,7	
Taux de croissance	2002-2014	-1,2 %	
annuel moyen	2008-2014	-0,5 %	
	raison pays voisins e la population de		
Belgique	23,1		
Allemagne	11,4		
France	23,2		
Pays-Bas	20,0		



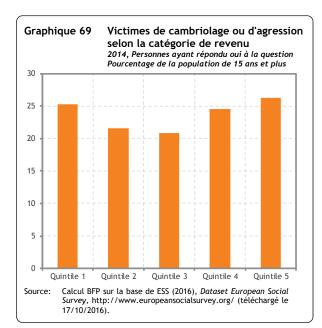
Définition: l'indicateur victimes de cambriolage ou d'agression est défini par le résultat de l'enquête sociale européenne (ESS) et plus particulièrement par les personnes qui ont répondu "oui" à la question suivante: "Vous-même ou un membre de votre ménage, a-t-il été victime d'un cambriolage ou d'une agression ces 5 dernières années ?" Cette question a été systématiquement posée dans les sept enquêtes ESS bisannuelles. L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données provenant d'ESS (2016).

Évolution: selon l'enquête ESS, cet indicateur est passé de 26,7 % en 2002 à 23,1 % en 2014, soit une baisse moyenne de 1,2 % par an. Malgré une tendance à la baisse sur l'ensemble de la période, une augmentation est observée lors de la dernière enquête, en 2014. Les intervalles de confiance calculés pour cet indicateur sont présentés au point 2.2.3.

Cet indicateur qui atteint 23,1 % en Belgique se situe à un niveau semblable à celui de la France (23,2 %), mais est plus élevé qu'aux Pays-Bas (20,0 %) et nettement plus élevé qu'en Allemagne (11,4 %). Dans ces deux derniers pays il n'y a par contre qu'une très faible diminution (Pays-Bas) voire une augmentation (Allemagne) de cet indicateur, alors qu'il diminue en Belgique et en France.

Objectif: les objectifs de développement durable de l'ONU (SDG) comprennent le sous-objectif suivant: "Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés" (sous-objectif 16.1). Pour contribuer à cet objectif, la part des personnes interrogées ayant été ellesmêmes, ou un membre du ménage, victime d'un cambriolage ou d'une agression doit diminuer.

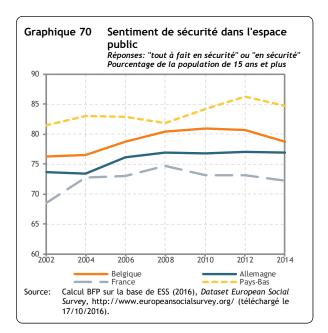
Ventilation selon la catégorie de revenu



Il n'y a pas de relation claire entre cet indicateur et le niveau de revenu. L'indicateur est proche de 25 % pour les quintile 1, 4 et 5 et proche de 20 % pour les quintiles 2 et 3 (le quintile 1 comprenant les revenus les plus bas et le quintile 5 les revenus les plus hauts).

Indicateur 35. Sentiment de sécurité dans l'espace public

Thème	Vie en société		
Dimensions	lci et maintenant		
Chiffres clés (pourcentage de la population de 15 ans et plus)			
Début de période	2002 76,2		
Fin de période	2014	78,7	
Minimum	2002	76,2	
Maximum	2010	81,0	
Taux de croissance	2002-2014	+0,3 %	
annuel moyen	2008-2014	-0,4 %	
Comparaison pays voisins - 2014 (pourcentage de la population de 15 ans et plus)			
Belgique	78,7		
Allemagne	76,9		
France	72,3		
Pays-Bas	84,7		



Définition: le sentiment de sécurité dans l'espace public est défini par le résultat de l'enquête sociale européenne (ESS) et plus particulièrement par les réponses "tout à fait en sécurité" ou "en sécurité" à la question suivante: "Dans quelle mesure vous sentez-vous (ou sentiriez-vous) en sécurité seul le soir dans votre quartier?" Cette question a été systématiquement posée dans les sept enquêtes ESS bisannuelles. L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données provenant d'ESS (2016).

Évolution: selon l'enquête ESS, cet indicateur a augmenté en passant de 76,2 % en 2002 à 78,7 % en 2014, ce qui représente une croissance annuelle moyenne de 0,3 %. De 2002 à 2010, une augmentation ininterrompue est observée, mais au cours des deux dernières enquêtes, l'indicateur diminue. Les intervalles de confiance calculés pour cet indicateur sont présentés au point 2.2.3.

En Belgique, il y a plus de personnes qui se sentent en sécurité ou tout à fait en sécurité en se promenant seul le soir dans leur quartier (78,7 %) qu'en Allemagne (76,9 %) et qu'en France (72,3 %). Aux Pays-Bas par contre, plus de personnes indiquent se sentir en sécurité (84,7 %).

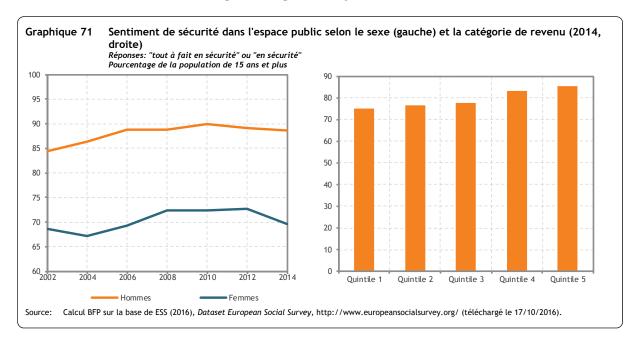
Objectif: les objectifs de développement durable de l'ONU (SDG) comprennent le sous-objectif suivant: "Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés" (sous-objectif 16.1). L'accord de gouvernement mentionne que le sentiment d'insécurité est "inacceptable dans une société démocratique moderne" Pour contribuer à cet objectif, le sentiment de sécurité dans l'espace public de la population doit augmenter.

³⁷ Gouvernement fédéral (2014), Accord de gouvernement du 9 octobre 2014, http://www.gouvernement-federal.be (dernière consultation le 1/12/2015).

Ventilation selon le sexe et la catégorie de revenu

Les hommes se sentaient nettement plus en sécurité que les femmes. Les écarts entre les hommes et les femmes ont été enregistrés dans toutes les éditions de l'enquête ESS et sont importants: ils n'ont jamais été inférieurs à 15,0 points de pourcentage et l'écart le plus marqué a été relevé en 2006 avec 19,5 points de pourcentage. La diminution du sentiment de sécurité général observé en 2014 est principalement expliquée par la diminution plus nette de la part de femmes qui se sent en sécurité.

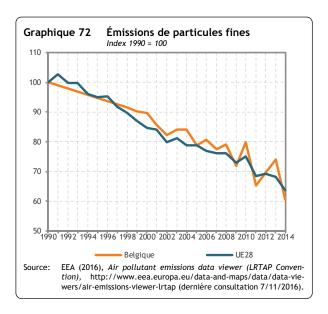
Il y a un lien entre le revenu et le sentiment de sécurité. La part de personnes qui se sentent en sécurité ou tout à fait en sécurité en se promenant seul le soir dans leur quartier augmente avec l'augmentation du quintile de revenu: 75,2 % des personnes dans le quintile de revenu le plus bas et 85,3 % dans les quintile de revenu le plus haut, alors que la moyenne pour tous les quintiles de revenus se situait à 78,7 %. La différence entre le quintile de revenu le plus bas et le quintile de revenu le plus haut a, par contre, nettement diminué: de 23,7 points de pourcentage en 2010 à 10,1 en 2014.



4.7. Environnement

Indicateur 36. Émissions de particules fines

Thème	Environnement	i	
Dimensions	lci et maintena	ant	
Chiffres clés (kt)			
Début de période	1990	46,3	
Fin de période	2014	28,0	
Minimum	2014	28,0	
Maximum	1990	46,3	
Taux de croissance	1990-2014	-2,1 %	
annuel moyen	2009-2014	-3,4 %	
Comparaison UE 28 - 2014 (index 1990 = 100)			
Belgique	elgique		
UE 28		63,6	
Europe - minimum: Luxembourg		12,2	
Europe - maximum: Roumanie		196,1	



Définition: les émissions de particules fines (PM2,5) sont le total des émissions de particules de diamètre inférieur à $2,5\mu m$ sur le territoire belge, exprimé en kilotonnes (kt). Ces particules sont principalement émises lors de processus de combustion (moteurs, chaudières...) et dans certaines activités industrielles (production de ciment...). Les données sont rassemblées par la Cellule interrégionale de l'environnement et disponibles sur le site de l'Agence européenne de l'environnement (EEA, 2016). Pour pouvoir comparer les évolutions en Belgique et dans l'UE 28 dans le graphique ci-dessus, les données ont été transformée en indices (base 1990 = 100).

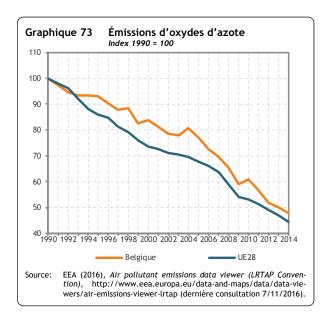
Évolution: entre 1990 et 2014, les émissions sont passées de 46 kt à 28 kt, soit une diminution de 40 % toutes sources confondues. Entre 2000 et 2014, les émissions ont particulièrement diminué dans le transport et l'industrie, mais ont augmenté dans le secteur résidentiel (chauffage des bâtiments).

Entre 1990 et 2014, la diminution des émissions de particules fines en Belgique (-39,5 %) a été un peu plus élevée que celle observée dans l'UE 28 (-36,4 %). Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait mieux que la moyenne européenne en 2014.

Objectif: la Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif suivant: "Les émissions de polluants, tels que (...) particules fines, (...) seront considérablement réduites et la pollution de l'air (intérieur et extérieur), de l'eau et des sols n'aura plus d'incidence significative, directe ou indirecte, ni sur la santé ni sur l'environnement" (objectif 35). Pour aller dans la direction de l'objectif, les émissions de particules fines doivent diminuer.

Indicateur 37. Émissions d'oxydes d'azote

Environnement		
Environnement		
lci et maintenant		
iffres clés (kt NO ₂)		
1990	412,0	
2014	197,0	
2014	197,0	
1990	412,0	
1990-2014	-3,0 %	
2009-2014	-4,1 %	
Comparaison UE 28 - 2014 (index 1990 = 100)		
	47,8	
	44,6	
Europe - minimum: République Tchèque		
Europe - maximum: Chypre		
	iffres clés (kt NO ₂) 1990 2014 2014 1990 1990-2014 2009-2014 E 28 - 2014 (index depublique Tchèque	



Définition: les émissions d'oxyde d'azote (NO_x) sont le total des émissions de NO_x sur le territoire belge, exprimé en kilotonnes de dioxyde d'azote (kt NO₂). Les NO_x sont principalement émis lors de l'utilisation de combustibles fossiles dans les moteurs et les chaudières. Les données sont rassemblées par la Cellule interrégionale de l'environnement et disponibles sur le site de l'Agence européenne de l'environnement (EEA, 2016). Pour pouvoir comparer les évolutions en Belgique et dans l'UE 28, les données ont été transformée en indices (base 1990 = 100) dans le graphique ci-dessus.

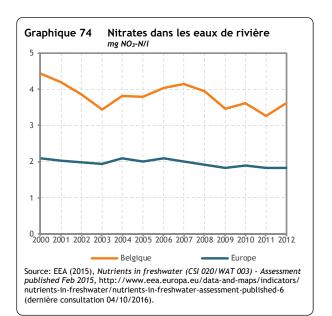
Évolution: entre 1990 et 2014 les émissions d'oxydes d'azote ont diminué de 52 %. L'une des sources principales de cette pollution est le transport routier. La baisse des émissions est le résultat de l'amélioration rapide des normes d'émissions par kilomètre pour les véhicules, avec l'introduction successive des normes de pollution Euro 1 (1993) à Euro 6 (2014). Cette amélioration est toutefois tempérée par trois facteurs. Le premier est le rythme de remplacement des anciens véhicules: comme ces normes de pollution ne s'appliquent qu'aux véhicules neufs ; les progrès sont lents car les véhicules anciens ne sont remplacés que graduellement. Le deuxième facteur est le rythme d'augmentation du trafic routier qui compense en partie la réduction des émissions par kilomètre due aux normes de pollution plus strictes appliquées aux véhicules. Le troisième facteur est la diéselisation du parc automobile, car les véhicules diesel émettent plus de NOx que les véhicules à essence.

Entre 1990 et 2014, la diminution des émissions d'oxydes d'azote en Belgique (-52 %) a été un peu plus faible que celle observée dans l'UE 28 (-55 %). Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait moins bien que la moyenne européenne en 2014.

Objectif: la Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif suivant: "Les émissions de polluants, tels que oxydes d'azote, (...) seront considérablement réduites et la pollution de l'air (intérieur et extérieur), de l'eau et des sols n'aura plus d'incidence significative, directe ou indirecte, ni sur la santé ni sur l'environnement" (objectif 35). Pour aller dans la direction de l'objectif, les émissions d'oxydes d'azote doivent diminuer.

Indicateur 38. Nitrates dans les eaux de rivière

Thème	Environnement		
Dimensions	Ici et maintenant & Plus tard		
Chiffres clés (mg NO₃-N/l)			
Début de période	2000	4,4	
Fin de période	2012	3,6	
Minimum	2011	3,3	
Maximum	2000	4,4	
Taux de croissance	2000-2012	-1,7 %	
annuel moyen	2007-2012	-2,7 %	
Comparaison Europe ³⁸ - 2012 (mg NO ₃ -N/l)			
Belgique		3,6	
Europe		1,8	
Europe - minimum: Islande		0,1	
Europe - maximum: Luxembourg		5,6	



Définition: la concentration moyenne de nitrates dans l'eau des rivières est calculée sur la base des données de 36 points de mesures dispersés dans toute la Belgique. Elle est exprimée en poids d'azote de nitrates par litre d'eau (mg NO₃-N/l). Les données proviennent de l'Agence européenne de l'environnement (EEA, 2015).

Évolution: la concentration moyenne de nitrates dans l'eau des rivières de Belgique a diminué entre 2000 et 2012, allant de 4,44 mg NO₃-N/l à 3,61 mg NO₃-N/l (EEA, 2015). La diminution observée est liée à la diminution des rejets azotés d'origine industrielle, au développement de l'infrastructure d'épuration des eaux et à la politique agricole induisant, par exemple, une meilleure gestion des engrais.

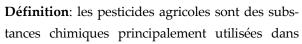
La concentration moyenne de nitrates dans l'eau des rivières en Belgique a diminué tout en restant largement au-dessus de la moyenne européenne qui, elle reste relativement stable en Europe. Seul le Luxembourg et le Royaume-Uni ont des concentrations moyennes plus élevées.

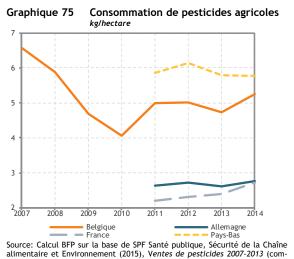
Objectif: la Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif suivant: "Les émissions de polluants (...) seront considérablement réduites et la pollution de l'air (intérieur et extérieur), de l'eau et des sols n'aura plus d'incidence significative, directe ou indirecte, ni sur la santé ni sur l'environnement" (objectif 35). Pour contribuer à cet objectif, la concentration moyenne de nitrates dans l'eau des rivières doit diminuer.

Pays repris: Allemagne, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, Danemark, Estonie, Finlande, France, Islande, Irlande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, République de Macédoine, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Royaume-Uni.

Indicateur 39. Pesticides agricoles

Thème	Environnement		
Dimensions	Ici et maintenant & Plus tard		
Chiffres clés (kg/ha)			
Début de période	2007	6,6	
Fin de période	2014	5,3	
Minimum	2010	4,1	
Maximum	2007	6,6	
Taux de croissance annuel moyen	2007-2014	-3,2 %	
Comparaison pays voisins - 2014 (kg/ha)			
Belgique	5,3		
Allemagne	2,8		
France	2,7		
Pays-Bas	5,8		





Source: Calcul BFP sur la base de SPF Sante publique, Securite de la Chaine alimentaire et Environnement (2015), Ventes de pesticides 2007-2013 (communication directe); Statistics Belgium (2016), Annual data on active substances (kg) from commercial products covered by an authorization for the placing on the market of plant protection products 2012-2014; Statistics Belgium (2010 à 2015), Chiffres-clés de l'agriculture 2010 à 2015. http://stat-bel.fgov.be. Calcul BFP sur la base d'Eurostat (2016), Pesticide sales; Eurostat (2016), Land use: number of farms and areas of different crops by type of farming. http://ec.europa.eu/eurostat (dernière consultation le 05/10/2016).

l'agriculture pour détruire les organismes nuisibles pour les cultures tels que les champignons, les insectes, les bactéries et les plantes. La consommation de pesticides agricoles est définie comme le rapport entre les quantités totales de pesticides vendues³⁹ et la superficie agricole totale, exprimé en kg/hectare. Les quantités totales de pesticides couvrent toutes les substances de l'annexe du Règlement (CE) n°1185/2009⁴⁰ relatif aux statistiques sur les pesticides. L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement (2015) et de Statistics Belgium (2016) pour la Belgique et sur la base d'Eurostat (2016) pour les autres pays européens.

Évolution: la quantité de pesticides agricoles vendue par hectare diminue entre 2007 et 2010, puis augmente pour atteindre 5,3 kg/ha en 2014, ce qui reste inférieur aux 6,6 kg/ha de 2007. La tendance à la baisse de la quantité de pesticides vendue entre 2007 et 2014 est entre autres liée au fait que l'efficacité de ces pesticides a augmenté. Les nouveaux produits sont non seulement plus efficaces (application en g/ha au lieu d'en kg/ha), mais aussi plus spécifiques (moins d'impact sur les organismes non ciblés). Cela peut cependant aller de pair avec un accroissement du niveau de toxicité pour l'homme, la faune et la flore, des ingrédients actifs. C'est pourquoi l'UE prend des mesures pour retirer du marché les produits les plus toxiques. Par rapport aux trois pays voisins, la Belgique se situe en dessous des Pays-Bas, mais consomme nettement plus de pesticides que l'Allemagne et que la France.

Objectif: la Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif suivant: "L'impact environnemental et social de nos modes de production et de consommation alimentaires sera considérablement réduit" (objectif 28). Pour contribuer à cet objectif, la quantité de pesticides agricoles vendue par hectare doit diminuer.

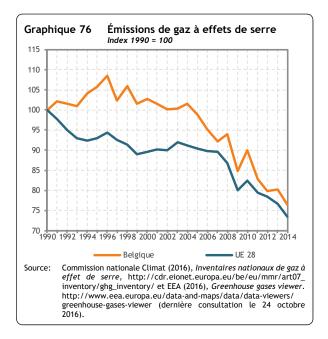
³⁹ Ceci couvre non seulement les pesticides à destination agricole mais également les pesticides utilisés par les communes, la SNCB, etc.

⁴⁰ UE (2009), Règlement (CE) n° 1185/2009 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 relatif aux statistiques sur les pesticides, Journal officiel de l'Union européenne, L324, 10/12/2009, pp.1-22, http://eur-lex.europa.eu/.

4.8. Climat

Indicateur 40. Émissions de gaz à effets de serre

Thème	Climat	
Dimensions	Ici et maintenant, Plus tard	
Chif	fres clés (Mt CO	₂ éq.)
Début de période	1990	143,7
Fin de période	2014	109,8
Minimum	2014	109,8
Maximum	1996	156,0
Taux de croissance	1990-2014	-1,1 %
annuel moyen	2009-2014	-2,1 %
Comparaison UE 28 - 2014 (index 1990 = 100)		
Belgique		76,5
UE 28		73,5
UE 28 - minimum: Lithuanie		25,3
UE 28 - maximum: Chypre		154,1



Définition: les émissions nettes de gaz à effet de serre (GES) sont les émissions totales nettes réalisées sur le territoire belge. Les GES considérés sont ceux couverts par le Protocole de Kyoto⁴¹: le dioxyde de carbone (CO₂), le protoxyde d'azote (N₂O), le méthane (CH₄) et des gaz fluorés (HFC, PFC, SF₆, NF₃), non couverts par le Protocole de Montréal⁴². Les émissions sont nettes, c'est-à-dire qu'elles incluent les émissions et absorptions liées au secteur UTCATF (*Utilisation des terres, Changement d'affectation des terres et Foresterie*), comme l'absorption de CO₂ par les forêts. L'indicateur est exprimé en mégatonnes de CO₂ équivalent (Mt CO₂éq.). Pour pouvoir comparer les évolutions en Belgique et dans l'UE 28, les données ont été transformée en indices (base 1990 = 100) dans le graphique ci-dessus. Les données proviennent des inventaires nationaux d'émissions de GES (Commission nationale climat, 2016) pour la Belgique et de l'Agence Européenne de l'environnement (EEA, 2016) pour les autres pays européens.

Évolution: au début des années '90, les émissions belges de GES étaient en augmentation. Le maximum fut atteint en 1996, année au cours de laquelle l'hiver rigoureux a particulièrement stimulé l'utilisation du chauffage des bâtiments, ce qui s'est traduit par des émissions accrues de GES. Les émissions se sont ensuite maintenues à un niveau comparable à celui de 1990, puis ont diminué régulièrement depuis 2004. En 2014, la Belgique a émis 109,8 Mt CO₂ éq. (émissions nettes). Cela représente une diminution de 23,5 % depuis 1990. Ces évolutions peuvent entre autres être attribuées aux résultats de politiques menées (par exemple sur la consommation des voitures et la performance énergétique des bâtiments), à la crise économique et financière, aux variations du prix de l'énergie et aux conditions climatiques.

Entre 1990 et 2014, la diminution des émissions nettes de GES en Belgique (-23,5 %) a été un peu plus faible que celle observée dans l'UE 28 (-26,5 %). Lorsque les États membres sont répartis en trois

⁴¹ UNFCCC (1997), Protocole de Kyoto, United Nations Framework Convention on Climate Change, www.unfccc.int.

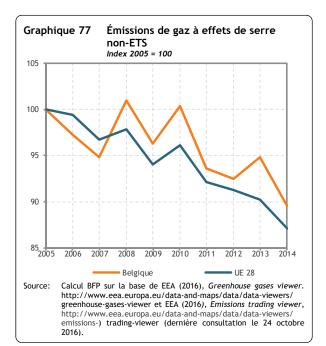
⁴² PNUE (1987), Protocole de Montréal, PNUE, http://ozone.unep.org

groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait moins bien que la moyenne européenne en 2014.

Objectif: la Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif suivant: "Les émissions de GES belges seront réduites domestiquement d'au moins 80 % à 95 % en 2050 par rapport à leur niveau de 1990" (objectif 31). Pour aller dans la direction de l'objectif, cet indicateur doit diminuer.

Indicateur 41. Émissions de gaz à effet de serre non-ETS

Thème	Climat	
Dimensions	Plus tard, Aille	eurs
Chif	fres clés (Mt CO	2 éq.)
Début de période	2005	78,2
Fin de période	2014	70,0
Minimum	2014	70,0
Maximum	2008	79,0
Taux de croissance	2005-2014	-1,2 %
annuel moyen	2009-2014	-1,4 %
Comparaison UE 28 - 2014 (index 2005 = 100)		
Belgique		89,5
UE 28		87,1
UE 28 - minimum: Grèce		73,6
UE 28 - maximum: Ma	alte	128,7



Définition: cet indicateur donne les émissions de gaz à effet de serre (GES) des secteurs non couverts par le système communautaire d'échange de quota d'émission (en anglais ETS, *Emission Trading Scheme*). Depuis 2005, l'ETS a été instauré dans l'Union européenne pour les entreprises émettant beaucoup de CO₂ (par exemple la production d'énergie, la métallurgie, ou les minéraux non-métalliques). Les émissions de GES sont dès lors réparties en émissions du secteur ETS et en émissions des secteurs non-ETS, qui comprennent principalement le transport (hors aviation), les services, les logements, l'agriculture, les déchets et les industries non-incluses par l'ETS. L'indicateur est exprimé en mégatonnes de CO₂ équivalent (Mt CO₂ éq.). Pour pouvoir comparer les évolutions en Belgique et dans l'UE 28, les données ont été transformée en indices (base 2005 = 100) dans le graphique ci-dessus. L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données provenant de l'Agence européenne de l'environnement (EEA, 2016).

Description: entre 2005 et 2014, les émissions de GES des secteurs non-ETS ont diminué en moyenne de 10,5 % par an en Belgique, passant de 78,2 à 70,0 Mt CO₂ équivalent. Cette tendance à la baisse peut notamment être attribuée aux résultats des politiques menées (par exemple sur la consommation des voitures et la performance énergétique des bâtiments), à la crise économique et financière et aux variations du prix de l'énergie. En outre, les variations de la demande de chauffage des bâtiments, dues aux changements des conditions climatiques d'une année sur l'autre, expliquent en grande partie la variabilité annuelle des émissions de GES dans les secteurs non-ETS.

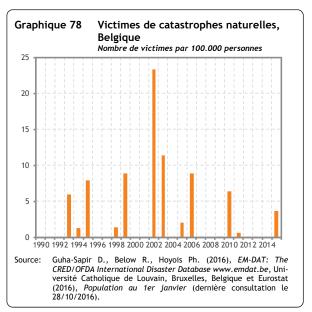
Sur la période 2005-2014, la diminution des émissions de GES (non-ETS) en Belgique (-10,5 %) a été un peu plus élevée que celle observée dans l'UE 28 (-12,9 %). Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait moins bien que la moyenne européenne en 2014.

Objectif: la Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif suivant: "Les émissions de GES belges seront réduites domestiquement d'au moins 80 % à 95 % en 2050 par rapport à leur niveau de 1990" (objectif 31). Pour aller dans la direction de l'objectif, cet indicateur doit diminuer.

Indicateur 42. Victimes de catastrophes naturelles

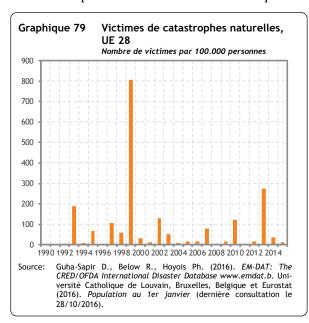
Thème	Climat		
Dimensions	Ici et maintenant, Plus tard, Ailleurs		
Chiffres clés (nombr	e de victimes par 100.000) personnes)	
Début de période	1992	0	
Fin de période	2015	3,7	
Minimum	1992,1996-1997,		
	2000-2001, 2004,	0	
	2008, 2013-2014		
Maximum	2002	23,3	

Définition: les victimes de catastrophes naturelles comportent les morts, les disparus et les personnes affectées par les désastres naturels. Le nombre de disparus reflète le nombre de personnes manquantes depuis que le désastre a eu



lieu et présumées mortes sur la base de données officielles. Le nombre de personnes affectées considère le nombre de personnes blessées (souffrant d'une blessure physique, d'un trauma ou d'une maladie et qui requièrent une assistance médicale immédiate comme résultat direct du désastre), les sans-abris (les personnes dont l'habitation est détruite ou sévèrement endommagée et qui ont besoin d'un abri suite au désastre) et les personnes ayant besoin d'une aide durant une situation d'urgence. L'indicateur est exprimé en nombre de victimes par 100.000 habitants et est calculé par le BFP sur la base de données provenant de la base de données EM-DAT de l'Université catholique de Louvain (Guha-Sapir D. *et al.*, 2016) et d'Eurostat (2016).

Évolution: cet indicateur montre d'importantes variations, principalement dues au caractère erratique des catastrophes naturelles. C'est la raison pour laquelle le taux de croissance moyen pour la Belgique



n'a pas été calculé et pour laquelle seule la comparaison avec la moyenne de l'UE 28 est présentée. Depuis 1992 la base de données EM-DAT a enregistré les catastrophes suivantes avec victimes en Belgique: sept épisodes de température extrême, douze inondations et treize tempêtes. Les tempêtes et inondations de 2002 sont celles qui ont fait le plus de victimes avec 23,3 par 100.000 habitants.

En comparaison avec l'UE 28 la Belgique a nettement moins de victimes de catastrophes naturelles par 100.000 habitants. Dans l'UE 28 également, des pics et des périodes avec moins voire aucune victime de catastrophes naturelles sont observés. L'année 1999 a été particulièrement désastreuse

avec 805 victimes par 100.000 habitants dans l'UE 28. Ce sont principalement deux tempêtes extratropicales en France avec 3,4 millions de personnes touchées qui expliquent ce chiffre élevé. D'autres pays

ayant souffert en 1999 de calamités avec beaucoup de victimes sont la Hongrie (deux débordements de rivières et une grosse tempête), la Grèce (glissement de terrain) et la Slovaquie (débordement de rivière).

Objectif: les objectifs de développement durable de l'ONU (SDG) comprennent les sous-objectifs suivants: "D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental" (sous-objectif 1.5) et "D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles qui sont d'origine hydrique, et réduire nettement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes exprimé en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable" (sous-objectif 11.5).

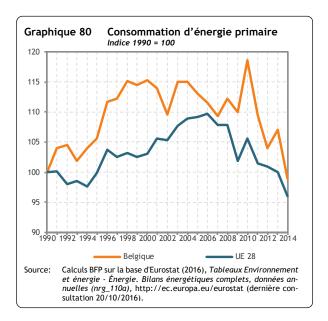
Il a été conclu dans le Cadre d'action de Sendai⁴³ pour la réduction des risques de catastrophe de réduire le nombre de victimes de catastrophes d'ici à 2030, de sorte que le taux moyen de victimes pour 100.000 habitants pendant la décennie 2020-2030 soit inférieur au taux enregistré pendant la période 2005-2015. Sur la base des données présentées ici le taux moyen de cet indicateur pendant la période de référence 2005-2015 correspond à 1,97 victime par 100.000 habitants.

⁴³ UN (2015), Sendai Framework for Disaster Risk Reduction 2015 – 2030, http://www.unisdr.org/files /43291_sendaiframework-fordrren.pdf (dernière consultation le 28/10/2016).

4.9. Énergie

Indicateur 43. Consommation d'énergie primaire

Thème	Énergie	
Dimensions	Plus tard, Aille	urs
	Chiffres clés (PJ)
Début de période	1990	1903,2
Fin de période	2014	1883,1
Minimum	2014	1883,1
Maximum	2010	2256,5
Taux de croissance	1990-2014	0,0 %
annuel moyen	2009-2014	-2,1 %
Comparaison UE 28 - 2014 (indice 1990 = 100)		
Belgique		98,9
UE 28		96,0
UE 28 - minimum: Lituanie		37,4
UE 28 - maximum: Ma	alte	152,5



Définition: la consommation d'énergie primaire est l'énergie importée ou produite en Belgique avant toute transformation (principalement le raffinage du pétrole et la production d'électricité) à l'exclusion des exportations, des soutes maritimes (le carburant fourni aux navires pour leurs trajets internationaux) et des usages non-énergétiques (par exemple le pétrole utilisé comme matière première dans la chimie). L'indicateur est exprimé en pétajoules (PJ= 10¹⁵ joules). Pour pouvoir comparer les évolutions en Belgique et dans l'UE 28, les données ont été transformée en indices (base 1990 = 100) dans le graphique ci-dessus. L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données provenant d'Eurostat (2016).

Évolution: en Belgique, la consommation d'énergie primaire a augmenté au cours des années '90 avant de se stabiliser entre 1998 et 2004. Par la suite, elle a tendanciellement diminué (à l'exception de l'année 2010) pour se situer, en 2014, à peu près à son niveau de 1990. En Belgique, tout comme au niveau européen⁴⁴, les politiques en matière d'efficacité énergétique, mais également la crise économique et financière, ont contribué à cette diminution. Cette crise a entre autres eu comme conséquence un ralentissement de la croissance de la production industrielle et du trafic routier. En outre, les variations climatiques expliquent également une partie des variations annuelles enregistrées, et ce à travers la demande d'énergie pour le chauffage.

Une comparaison de l'évolution de la consommation d'énergie primaire de la Belgique et de l'Union européenne (UE 28) avec comme année de référence 1990, montre que la consommation d'énergie primaire a cru plus rapidement en Belgique que dans l'UE 28 entre les années '90 et le début des années 2000. À l'inverse, à partir de 2009, la baisse de la consommation d'énergie primaire a été relativement plus forte en Belgique. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique (indice

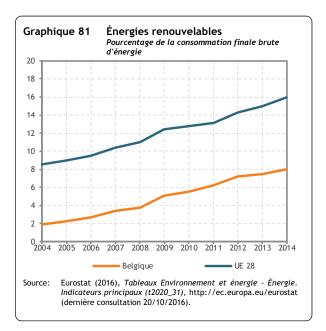
Eurostat (2015), Sustainable development in the European Union, 2015 monitoring report of the EU sustainable development strategy, Luxemburg: Eurostat. http://ec.europa.eu/eurostat (dernière consultation le 10/11/2015).

observé en 2014 de 98,9 pour un indice 100 en 1990) fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait moins bien que la moyenne européenne en 2014 (indice observé en 2014 de 96,0).

Objectif: la Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif suivant: "L'augmentation de l'efficacité énergétique des produits continuera à être poursuivie dans le but de la réduction de la consommation finale de l'énergie" (objectif 18). Le Programme national de réforme définit un objectif de réduction de consommation d'énergie pour la Belgique dans le cadre de l'objectif européen (Stratégie Europe 2020) de 20 % de réduction de consommation énergétique par rapport à un scénario de référence. Cet objectif est d'atteindre une consommation d'énergie primaire de 43,7 Mtep (soit 1.830 PJ) d'ici 2020, soit une diminution de 15,1 % de la consommation d'énergie primaire entre 2005 et 2020. Pour aller dans la direction de ce dernier objectif, cet indicateur doit diminuer.

Indicateur 44. Énergies renouvelables

Thème	Énergie		
Dimensions	Plus tard		
(pourcentage de la	Chiffres clés (pourcentage de la consommation finale brute d'énergie)		
Début de période	2004	1,9	
Fin de période	2014	8,0	
Minimum	2004	1,9	
Maximum	2014	8,0	
Taux de croissance	2004-2014	+15,5 %	
annuel moyen	2009-2014	+9,4 %	
Comparaison UE 28 - 2014 (pourcentage de la consommation finale brute d'énergie)			
Belgique		8,0	
UE 28		16,0	
UE 28 - minimum: Luxembourg		4,5	
UE 28 - maximum: Su	ıède	52,6	



Définition: cet indicateur donne la part de la consommation d'énergie produite à partir des sources d'énergie renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie, comme défini dans la directive européenne 2009/28/CE⁴⁵. La consommation finale brute d'énergie est l'énergie consommée par l'ensemble des utilisateurs finaux d'énergie, en y incluant les pertes sur les réseaux de transport et la consommation du secteur de production d'énergie lui-même. Les données proviennent d'Eurostat (2016).

Évolution: en Belgique, la part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie, s'élevait à 8,0 % en 2014, soit une augmentation par rapport au 1,9 % de 2004, première année pour laquelle des données sont disponibles. L'augmentation est principalement due à la croissance rapide de la production d'électricité à partir de biomasse, d'éoliennes et de panneaux solaires photovoltaïques.

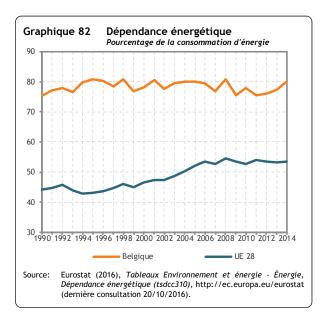
La comparaison entre la Belgique et l'Union européenne (UE 28), montre qu'en 2014, la part de la consommation d'énergie renouvelable dans la consommation finale brute d'énergie à l'échelle de l'UE 28 était le double de celle relevée en Belgique ; soit respectivement 16 % et 8 %. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les moins bonnes performances en 2014.

Objectif: la Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif suivant: "Les formes d'énergies bas carbone seront prédominantes dans le mix énergétique, et les énergies renouvelables constitueront une partie significative" (objectif 16). Le Programme national de réforme adopté par la Belgique en 2011 et mis à jour chaque année dans le cadre de la stratégie Europe 2020 contient l'objectif d'atteindre en 2020 une part de 13 % d'énergie renouvelable dans la consommation finale brute d'énergie (Gouvernement fédéral, 2016). Pour aller dans la direction de l'objectif, cet indicateur doit augmenter.

⁴⁵ UE (2009), Directive 2009/28/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2009 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables et modifiant puis abrogeant les directives 2001/77/CE et 2003/30/CE, Journal officiel de l'Union européenne. 5 Juin 2009.

Indicateur 45. Dépendance énergétique

Thème	Énergie	
Dimensions	Plus tard	
Chiffres clés (pour	centage de la conso	mmation d'énergie)
Début de période	1990	75,1
Fin de période	2014	80,1
Minimum	1990	75,1
Maximum	1995/1998/2008	80,8
Taux de croissance	1990-2014	+0,3 %
annuel moyen	2009-2014	+1,2 %
Comparaison UE 28 - 2014		
(pourcentage de la consommation d'énergie)		
Belgique		80,1
UE 28		53,5
UE 28 - minimum: N	orvège	-569,6
UE 28 - maximum: N	lalte	97,7



Définition: la dépendance énergétique est calculée comme le rapport entre les importations nettes d'énergie (les importations moins les exportations) et la consommation d'énergie en Belgique. Cette consommation est la somme de la consommation intérieure brute d'énergie (CIBE, principalement composée de la production d'énergie en Belgique et des importations, moins les exportations) et des soutes maritimes (le carburant fourni aux navires pour leurs trajets internationaux). Les données proviennent d'Eurostat (2016).

Évolution: la dépendance énergétique de la Belgique est élevée et relativement stable depuis 1990, entre 75 % et 81 %. Ce niveau élevé de dépendance énergétique est principalement lié au fait que la Belgique n'extrait pas de combustibles fossiles de son sol. Ces derniers doivent donc être importés. Ainsi en 2014, ils représentaient 80,1 % du total de la CIBE et des soutes maritimes. Le solde non-importé, soit 19,9 %, est constitué des énergies renouvelables et de l'énergie nucléaire. Dans le cas de l'énergie nucléaire, les matières fissiles importées ne sont pas comptabilisées dans les importations d'énergie mais dans celles des minéraux. La chaleur produite à partir des réactions nucléaires, et qui est utilisée pour produire de l'électricité, est quant à elle comptabilisée comme une production d'énergie en Belgique.

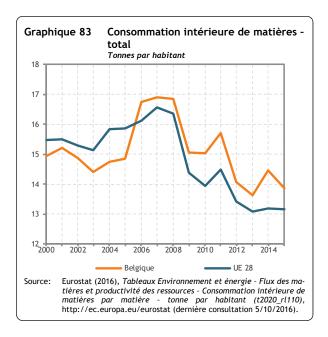
La comparaison de la dépendance énergétique de la Belgique et de celle de l'Union européenne (UE 27), montre que cette dernière est nettement moins dépendante des importations d'énergie puisque son taux de dépendance énergétique s'élève à 53,5 % en 2014. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les moins bonnes performances en 2014.

Objectif: la Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif suivant: "La sécurité d'approvisionnement énergétique sera garantie" (objectif 20). Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, la dépendance énergétique de la Belgique doit diminuer.

4.10. Ressources naturelles

Indicateur 46. Consommation intérieure de matières - total

Thème	Ressources naturelles	
Dimensions	Plus tard & Ailleurs	
Chiffres	clés (tonnes par	habitant)
Début de période	2000	14,9
Fin de période	2015	13,9
Minimum	2013	13,6
Maximum	2007	16,9
Taux de croissance	2000-2015	-0,5 %
annuel moyen	2010-2015	-1,6 %
Comparaison UE 28 - 2015 (tonnes par habitant)		
Belgique		13,9
UE 28		13,2
UE 28 - minimum: Espagne		8,3
UE 28 - maximum: Finlande		30,5



Définition: la consommation intérieure de matières (CIM) correspond aux extractions domestiques auxquelles sont ajoutées les importations et soustraites les exportations. Les matières considérées sont la biomasse, les minerais métalliques, les minéraux non-métalliques et les combustibles fossiles, ainsi que deux catégories résiduelles (concernant les déchets et les autres produits et constituant 1 à 2 % du total). La CIM prend en compte les matières premières contenues dans les biens finis et semi-finis importés en Belgique, ou exportés de Belgique, mais ces matières premières sont comptabilisées uniquement dans la catégorie de la matière dont est principalement composée le bien. L'indicateur utilisé ici est la CIM par habitant et est exprimé en tonnes par habitant (t/hab.). Les données proviennent d'Eurostat (2016).

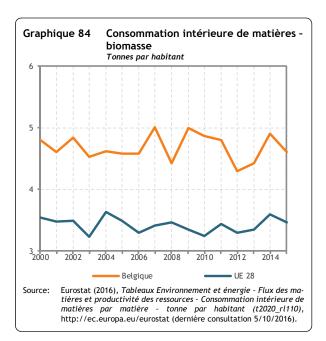
Évolution: la CIM par habitant a augmenté de 2000 à 2007. Entre 2007 et 2015, cette consommation a par contre diminué. En 2015, elle était inférieure à son niveau de 2000 et les importations nettes représentaient en Belgique 40 % de la CIM totale.

L'évolution de cet indicateur en Belgique est relativement proche de son évolution dans l'UE 28. En 2015, la CIM par habitant en Belgique est proche de la moyenne européenne. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait moins bien que la moyenne européenne en 2015.

Objectif: la Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut les objectifs suivants: "La quantité de matières premières non renouvelables consommées sera significativement diminuée. Les matières primaires ne seront exploitées que lorsque le recyclage n'offre aucune alternative à cette exploitation" (objectif 33) et "les matières premières renouvelables (...) seront exploitées sans mettre en danger la capacité des générations futures à exploiter ces ressources" (objectif 34). Pour aller dans la direction de ces objectifs, la consommation intérieure de matières totales doit diminuer.

Indicateur 47. Consommation intérieure de matières - biomasse

Thème	Ressources naturelles		
Dimensions	Plus tard & Ailleurs		
Chiffres clés (tonnes par habitant)			
Début de période	2000	4,8	
Fin de période	2015	4,6	
Minimum	2012	4,3	
Maximum	2007	5,0	
Taux de croissance	2000-2015	-0,3 %	
annuel moyen	2010-2015	-1,1 %	
Comparaison UE 28 - 2015 (tonnes par habitant)			
Belgique		4,6	
UE 28		3,5	
UE 28 - minimum: Malte		1,5	
UE 28 - maximum: Lettonie		11,6	



Définition: la consommation intérieure de matières (CIM) correspond aux extractions domestiques auxquelles sont ajoutées les importations et soustraites les exportations. La biomasse est l'ensemble des matières premières organiques, non-fossiles, d'origine biologique⁴⁶, qui sont utilisées dans l'alimentation ou dans la production industrielle ou d'énergie. La CIM prend en compte les matières premières contenues dans les biens finis et semi-finis importés en Belgique, ou exportés de Belgique, mais ces matières premières sont comptabilisées uniquement dans la catégorie de la matière dont est principalement composée le bien. L'indicateur utilisé ici est la CIM par habitant et est exprimé en tonnes par habitant (t/hab.). Les données proviennent d'Eurostat (2016).

Évolution: en Belgique, la CIM de biomasse par habitant est relativement stable au cours du temps, aux alentours de 4,7 t/hab. En 2015, les importations nettes représentaient en Belgique 30 % de la CIM de biomasse.

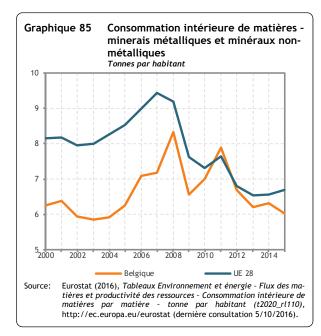
En Europe, cet indicateur évolue également de manière relativement stable, autour de la valeur de 3,4 t/hab. en moyenne. La CIM de biomasse en Belgique est donc plus élevée que la moyenne européenne. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait moins bien que la moyenne européenne en 2015.

Objectif: la Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif suivant: "les matières premières renouvelables (...) seront exploitées sans mettre en danger la capacité des générations futures à exploiter ces ressources" (objectif 34). Pour aller dans la direction de cet objectif, cet indicateur doit diminuer.

Eurostat (2013), Economy-Wide Material Flow Accounts - Compilation Guide 2013, http://ec.europa.eu/eurostat/documents/1798247/6191533/2013-EW-MFA-Guide-10Sep2013.pdf/54087dfb-1fb0-40f2-b1e4-64ed22ae3f4c (dernière consultation 01/12/2015).

Indicateur 48. Consommation intérieure de matières - minerais métalliques et minéraux non-métalliques

Thème	Ressources naturelles	
Dimensions	Plus tard & Ailleurs	
Chiffres clés (tonnes par habitant)		
Début de période	2000	6,2
Fin de période	2015	6,0
Minimum	2003	5,9
Maximum	2008	8,3
Taux de croissance	2000-2015	-0,2 %
annuel moyen	2010-2015	-2,9 %
Comparaison UE 28 - 2015 (tonnes par habitant)		
Belgique		6,0
UE 28		6,7
UE 28 - minimum: Pays-Bas		3,0
UE 28 - maximum: Finlande		20,5



Définition: la consommation intérieure de matières (CIM) correspond aux extractions domestiques auxquelles sont ajoutées les importations et soustraites les exportations. Les minerais métalliques et les minéraux non-métalliques incluent les matières non organiques extraites du sol (à l'exception des combustibles fossiles). La CIM prend en compte les matières premières contenues dans les biens finis et semi-finis importés en Belgique, ou exportés de Belgique, mais ces matières premières sont comptabilisées uniquement dans la catégorie de la matière dont est principalement composée le bien. L'indicateur utilisé ici est la CIM par habitant et est exprimé en tonnes par habitant (t/hab.). Les données proviennent d'Eurostat (2016).

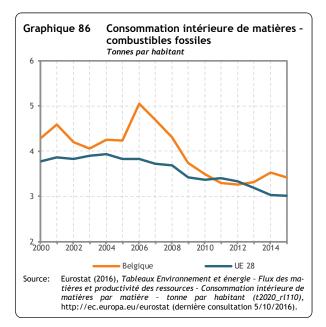
Évolution: la CIM par habitant de minerais métalliques et de minéraux non métalliques a augmenté de 2000 à 2008. Après 2008, cette CIM a oscillé entre environ 70 et 90 Mt. En 2014, elle était de 6,0 t/hab. En Belgique, en 2015, cette CIM était composée à 90 % de minéraux non-métalliques et à 10 % de minerais métalliques. Cette même année, les importations nettes représentaient 17 % de la CIM de minerais métalliques et de minéraux non métalliques.

Dans les années 2000, la CIM de minerais métalliques et de minéraux non métalliques par habitant en Belgique était nettement inférieure à la moyenne européenne. Depuis 2010, les niveaux belge et européen de cet indicateur sont relativement proches. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les moins bonnes performances en 2015.

Objectif: la Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif suivant: "La quantité de matières premières non renouvelables consommées sera significativement diminuée. Les matières primaires ne seront exploitées que lorsque le recyclage n'offre aucune alternative à cette exploitation" (objectif 33). Pour aller dans la direction de cet objectif, cet indicateur doit diminuer.

Indicateur 49. Consommation intérieure de matières - combustibles fossiles

Thème	Ressources naturelles	
Dimensions	Plus tard & Ailleurs	
Chiffres clés (tonnes par habitant)		
Début de période	2000	4,3
Fin de période	2015	3,4
Minimum	2012	3,3
Maximum	2006	5,1
Taux de croissance	2000-2015	-1,5 %
annuel moyen	2010-2015	-0,4 %
Comparaison UE 28 - 2015 (tonnes par habitant)		
Belgique		3,4
UE 28		3,0
UE 28 - minimum: Lettonie		1,1
UE 28 - maximum: Estonie		11,5



Définition: la consommation intérieure de matières (CIM) correspond aux extractions domestiques auxquelles sont ajoutées les importations et soustraites les exportations. Les combustibles fossiles sont principalement le pétrole, le gaz naturel et le charbon. La CIM prend en compte les matières premières contenues dans les biens finis et semi-finis importés en Belgique, ou exportés de Belgique, mais ces matières premières sont comptabilisées uniquement dans la catégorie de la matière dont est principalement composée le bien. L'indicateur utilisé ici est la CIM par habitant et est exprimé en tonnes par habitant (t/hab.). Les données proviennent d'Eurostat (2016).

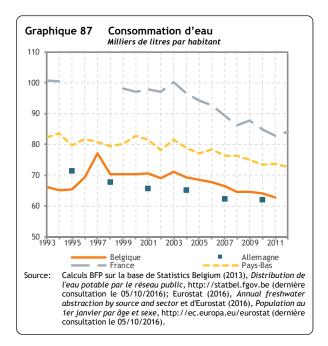
Évolution: la CIM par habitant de combustibles fossiles a augmenté entre 2000 et 2006. Entre 2006 et 2010, elle a diminué pour se stabiliser aux environ de 3,4 t/hab. depuis 2010. En Belgique, il n'y a plus d'extraction de combustibles fossiles. En 2015, les importations nettes représentaient donc 100 % de la CIM de combustibles fossiles.

Tant pour l'UE 28 que pour la Belgique, cet indicateur montre une légère tendance à la baisse entre 2000 et 2015. Son niveau en Belgique est en général un peu supérieur à son niveau moyen en UE 28. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait moins bien que la moyenne européenne en 2015.

Objectif: la Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif suivant: "La quantité de matières premières non renouvelables consommées sera significativement diminuée. Les matières primaires ne seront exploitées que lorsque le recyclage n'offre aucune alternative à cette exploitation" (objectif 33). Pour aller dans la direction de cet objectif, cet indicateur doit diminuer.

Indicateur 50. Consommation d'eau

Thème	Ressources natu	ırelles	
Dimensions	Plus tard		
Chiffres clés	Chiffres clés (milliers de litres par habitant)		
Début de période	1993	66,1	
Fin de période	2011	62,8	
Minimum	2011	62,8	
Maximum	1997	77,1	
Taux de croissance	1993-2011	-0,3 %	
annuel moyen	2006-2011	-1,5 %	
Comparaison pays voisins - 2010 (milliers de litres par habitant)			
Belgique	64,0		
Allemagne		62,1	
France		84,9	
Pays-Bas	73,4		



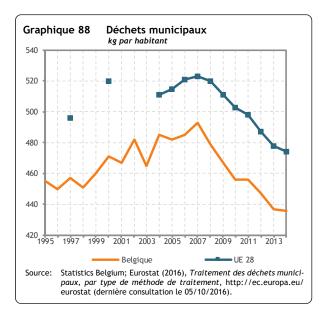
Définition: la consommation d'eau potable de distribution par le réseau public, dite consommation d'eau potable, correspond à la quantité d'eau potable fournie par les distributeurs d'eau aux habitations domestiques, aux commerces, aux bâtiments publics, à l'industrie et à l'agriculture. Elle est exprimée en litres par habitant. Les utilisations d'eau faites par les ménages qui ont des citernes d'eau de pluie et les utilisations d'eau par certains services publics locaux ou par certaines industries qui ont leurs propres captages d'eaux ne sont pas comptabilisées. L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données provenant de Statistics Belgium (2013) pour la Belgique et d'Eurostat (2016) pour les autres pays européens.

Évolution: en dehors d'un pic de consommation en 1997, la consommation d'eau potable est restée relativement stable entre 1996 et 2011, même si une tendance à la baisse est observée depuis 2003. La consommation d'eau potable s'élevait à 66,1 milliers de litres par habitant en 1993 et à 77,1 milliers de litres en 2011. En 2010, la Belgique et l'Allemagne consomment par habitant environ la même quantité d'eau potable de distribution. Cette quantité est plus faible que celle consommée aux Pays-Bas et nettement plus faible que celle consommée en France.

Objectif: la Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif suivant: "Les matières premières renouvelables, et notamment l'eau douce, seront exploitées sans mettre en danger la capacité des générations futures à exploiter ces ressources" (objectif 34). Pour aller dans la direction de l'objectif, cet indicateur doit diminuer.

Indicateur 51. Déchets municipaux

Thème	Ressources nat	urelles
Dimensions	Plus tard	
Chiff	res clés (kg/hab	itant)
Début de période	1995	455
Fin de période	2014	436
Minimum	2014	436
Maximum	2007	493
Taux de croissance	1995-2014	-0,2 %
annuel moyen	2009-2014	-1,4 %
Comparaison UE 28 - 2014 (kg/habitant)		
Belgique		436
UE 28		474
UE 28 - minimum: Roumanie		249
UE 28 - maximum: Danemark		758



Définition: les déchets municipaux sont les déchets récoltés par les services communaux de collecte, les parcs à conteneurs, les balayeurs... à l'exclusion des matériaux de construction. L'indicateur est exprimé en kilogrammes par habitant. Statistics Belgium organise en Belgique la récolte de ces données et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat (2016) qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE.

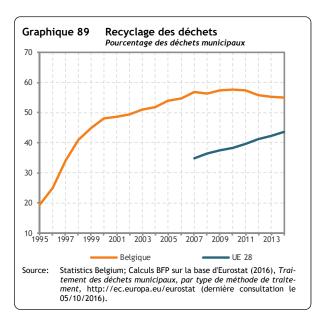
Évolution: la quantité de déchets municipaux collectés a régulièrement augmenté de 1995 jusqu'en 2007, lorsqu'elle a atteint un maximum de 495 kg par habitant. La tendance s'est inversée à partir de 2007. Les quantités de déchets municipaux collectées ont depuis lors régulièrement diminué, pour atteindre 438 kg par habitant en 2014. Une partie de ces déchets (55 % en 2014) est recyclée ou compostée (voir indicateur 50 sur le recyclage des déchets). Une autre partie est incinérée (45 % en 2014) ou mise en décharge (1 % en 2014). Le volume total de déchets qui ne sont ni recyclés ni compostés est resté relativement stable, variant entre 2 et 2,5 millions de tonnes depuis 2000.

La quantité de déchets municipaux produits par habitant suit une évolution semblable en Belgique et dans l'UE, mais la quantité produite en Belgique se situe en-dessous de la moyenne européenne. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait mieux que la moyenne européenne en 2014.

Objectif: les objectifs de développement durable de l'ONU (SDG) comprennent le sous-objectif suivant: "D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation" (sous-objectif 12.5). Pour aller dans la direction de l'objectif, cet indicateur doit diminuer.

Indicateur 52. Recyclage des déchets

Thème	Ressources naturelles		
Dimensions	Plus tard		
Chiffres clés (po	urcentage de déc	thets municipaux)	
Début de période	1995	19,1	
Fin de période	2014	55,0	
Minimum	1995	19,1	
Maximum	2010	57,7	
Taux de croissance	1995-2014	+5,7 %	
annuel moyen	2009-2014	-0,8 %	
Comparaison UE 28 - 2014 (pourcentage de déchets municipaux)			
Belgique		55,0	
UE 28		43,5	
UE 28 - minimum: Slovaquie		10,3	
UE 28 - maximum: Allemagne		63,5	



Définition: les déchets municipaux sont les déchets récoltés par les services communaux de collecte, les parcs à conteneurs, les balayeurs... à l'exclusion des matériaux de construction. Ces déchets peuvent être traités de quatre manières: mise en décharge, incinération (avec ou sans récupération d'énergie), recyclage, ainsi que compostage/fermentation. L'indicateur sur le recyclage des déchets est calculé comme la part des déchets municipaux de ces deux dernières catégories, recyclage et compostage/fermentation. Statistics Belgium organise en Belgique la récolte de ces données et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici dans le calcul par le BFP proviennent d'Eurostat (2016) qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE.

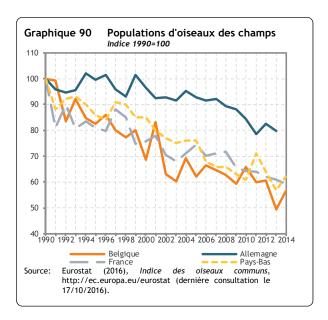
Évolution: le taux de recyclage des déchets a rapidement augmenté, passant de 19,1 % en 1995 à environ 50 % en 2000. Depuis 2000, il a augmenté jusqu'à atteindre 57,7 % en 2010, pour redescendre à 55,0 % en 2014. Le taux de recyclage des déchets en Belgique se situe au-dessus de la moyenne européenne, mais là où ce taux augmente toujours au niveau européen il se stabilise en Belgique. Seuls deux pays font mieux que la Belgique: l'Allemagne et l'Autriche. Cet indicateur doit être mis en parallèle de l'indicateur 51 sur la collecte de déchets municipaux

Objectif: les objectifs de développement durable de l'ONU (SDG) comprennent le sous-objectif suivant: "D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation" (sous-objectif 12.5). Pour aller dans la direction de l'objectif, cet indicateur doit augmenter.

4.11. Territoires et écosystèmes

Indicateur 53. Populations d'oiseaux des champs

Thème	Territoires et écosystèmes		
Dimensions	Plus tard		
Chiffre	es clés (indice 199	90=100)	
Début de période	1990	100	
Fin de période	2014	56,6	
Minimum	2013	49,4	
Maximum	1990	100,0	
Taux de croissance	1990-2014	-2,3 %	
annuel moyen	2009-2014	-0,9 %	
Comparaison pays voisins - 2013 (indice 1990=100)			
Belgique		49,4	
Allemagne	79,8		
France	61,0		
Pays-Bas	57,0		



Définition: l'indice d'abondance des populations d'oiseaux des champs est un indice agrégé d'estimations démographiques pour 15 espèces d'oiseaux des champs avec 1990 comme année de référence (1990 = 100). Les données proviennent d'enquêtes annuelles sur les oiseaux nicheurs et transmises dans le cadre du système paneuropéen de surveillance des oiseaux communs. Actuellement seules les Régions wallonne et de Bruxelles-Capitale font partie de ce réseau et fournissent les données afin qu'Eurostat puisse publier cet indicateur pour la Belgique. La Région flamande a sa propre méthode de suivi et son propre indicateur⁴⁷. Les données proviennent d'Eurostat (2016).

Évolution: l'indice d'abondance des populations d'oiseaux des champs en Belgique fixé à 100 en 1990, a baissé de façon quasi continue jusqu'en 2014 où il s'est élevé à 56,6. Les populations d'oiseaux des champs diminuent aussi dans les 3 pays voisins, mais à des rythmes différents. En 2013, c'est en Belgique que l'indice est le moins bon.

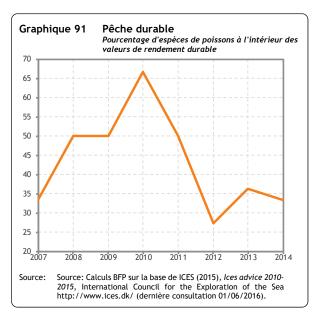
Objectif: la Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif suivant: "Les biens et les services rendus par les écosystèmes seront restaurés, valorisés et utilisés avec précaution et de manière durable, contribuant ainsi directement à la préservation de la biodiversité" (objectif 37). Pour contribuer à cet objectif, l'indice d'abondance des populations d'oiseaux des champs doit augmenter.

⁴⁷ INBO (2015a), Europese algemene broedvogelindex, https://www.inbo.be/nl/natuurindicator/europese-algemene-broedvogelindex (dernière consultation 01/12/2015) et INBO (2015b), Communication personnelle, (26/03/2015).

Indicateur 54. Pêche durable

Thème	Territoires et écosyst	tèmes	
Dimensions	Plus tard		
Chiffres clés (pource	ntage d'espèces de p	oissons)	
Début de période	2007	33,3	
Fin de période	2013	33,3	
Minimum	2012	27,3	
Maximum	2010	66,7	
Taux de croissance annue moyen	el 2007-2014	0,0 %	

Définition: cet indicateur est basé sur le concept de "valeurs de rendement maximum durable" (*maximum sustainable yield*), définies de telle sorte que, lorsqu'elles sont respectées, une exploitation



durable des stocks de poissons est garantie. Cet indicateur donne la part des espèces de poissons commerciaux dans la Mer du Nord et les eaux limitrophes dont le stock est à l'intérieur de ces valeurs, parmi le nombre d'espèces de poissons pour lesquelles ces valeurs sont calculées. L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données provenant des avis du *International Council for the Exploration of the Sea* (2015).

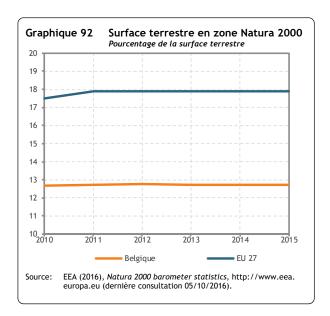
Évolution: la part de poissons commerciaux dont les stocks se trouvent à l'intérieur des valeurs de rendement maximum durable parmi le nombre d'espèces de poissons pour lesquelles ces valeurs sont calculées augmente de 33,3 % en 2007 (2 espèces sur 6) à 66,7 % en 2010 (4 espèces sur 6) pour revenir ensuite à 33,3 % en 2014 (3 espèces sur 9). Lors de l'interprétation de cet indicateur, il faut tenir compte du faible nombre d'espèces de poissons qu'il comprend. L'indicateur européen n'est pas encore calculé avec les valeurs de rendement maximum durable, mais il est calculé avec les valeurs de précaution⁴⁸. Ces deux indicateurs ne sont pas comparables.

Objectif: la Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif suivant: "Les biens et les services rendus par les écosystèmes seront restaurés, valorisés et utilisés avec précaution et de manière durable, contribuant ainsi directement à la préservation de la biodiversité" (objectif 37). Pour aller dans la direction de l'objectif, cet indicateur doit augmenter.

⁴⁸ Eurostat (2013), Sustainable development in the European Union. 2013 monitoring report of the EU sustainable development strategy, http://ec.europa.eu/eurostat/documents/3217494/5760249/KS-02-13-237-EN.PDF (dernière consultation le 28/11/2016).

Indicateur 55. Surface terrestre en zone Natura 2000

Thème	Territoires et écosystèmes		
Dimensions	Plus tard		
Chiffres clés (pour	entage de la surf	ace terrestre belge)	
Début de période	2010	12,7	
Fin de période	2015	12,7	
Minimum	2010	12,7	
Maximum	2012	12,8	
Taux de croissance annuel moyen	2010-2015	+0,1 %	
Comparaison UE 27 - 2015			
(pourcentage de la surface terrestre belge)			
Belgique		12,7	
UE 27		17,9	
UE 27 - minimum: Danemark		8,3	
UE 27 - maximum: Slovénie		37,8	



Définition: cet indicateur représente la part de la surface des sites Natura 2000 terrestres (sous la directive Habitats 92/43/CEE⁴⁹ et/ou la directive Oiseaux 79/409/CEE⁵⁰) par rapport à la surface totale du territoire terrestre belge. Les données proviennent de l'Agence européenne de l'environnement (EEA, 2016).

Évolution: la part de la surface des sites Natura 2000 terrestres évolue peu entre 2010 et 2015 et représente 12,7 % du territoire belge en 2015. La part de la surface des sites Natura 2000 terrestres en Belgique est en dessous de la moyenne européenne. Seuls 4 pays font moins bien que la Belgique (le Danemark, la Lituanie, la Lettonie et le Royaume-Uni).

Objectif: la Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif suivant: "Les biens et les services rendus par les écosystèmes seront restaurés, valorisés et utilisés avec précaution et de manière durable, contribuant ainsi directement à la préservation de la biodiversité" (objectif 37). Pour aller dans la direction de l'objectif, cet indicateur doit augmenter.

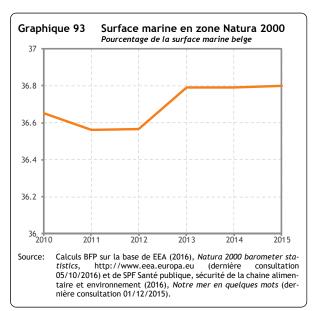
⁴⁹ UE (1992), Directive 92/43/CEE du Conseil, du 21 mai 1992, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=URISERV:128076&from=FR (dernière consultation 01/12/2015).

⁵⁰ UE (1979), Directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages, http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=URISERV:l28046&from=FR (dernière consultation 01/12/2015).

Indicateur 56. Surface marine en zone Natura 2000

Thème	Territoires et écosystèmes
Dimensions Chiffres clés	Plus tard (pourcentage de la surface marine belge)
Début de périod	2010 36,7
Fin de période	2015 36,8
Minimum	2011 & 2012 36,6
Maximum	2013-2015 36,8
Taux de croissar annuel moyen	2010-2015 +0,1 %

Définition: cet indicateur représente la part de la surface des sites Natura 2000 en mer (sous la directive Habitats 92/43/CEE ⁵¹ et/ou la directive Oiseaux 79/409/CEE ⁵²) par rapport à la surface totale



du territoire belge en mer (cette surface comprend la mer territoriale, la zone économique exclusive et le plateau continental). L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données de l'Agence européenne de l'environnement (EEA, 2016) et du SPF Santé publique, sécurité de la chaine alimentaire et environnement (2016).

Évolution: la part de la surface des sites Natura 2000 marins évolue peu entre 2010 et 2015 et représente 36,8 % du territoire maritime belge en 2015. Il n'y a pas de comparaison internationale, car il n'est pas possible de calculer les parts de la surface des sites Natura 2000 en mer, les superficies marines totales des pays européens n'étant pas disponibles sur le site d'Eurostat.

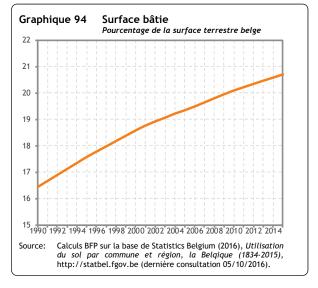
Objectif: les objectifs de développement durable de l'ONU (SDG) comprennent le sous-objectif suivant: "D'ici à 2020, préserver au moins 10 pour cent des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles" (sous-objectif 14.5). Cette cible est déjà largement atteinte en Belgique.

⁵¹ UE (1992), Directive 92/43/CEE du Conseil, du 21 mai 1992, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=URISERV:128076&from=FR (dernière consultation 01/12/2015).

⁵² UE (1979), Directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages, http://eur-lex.eu-ropa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=URISERV:l28046&from=FR (dernière consultation 01/12/2015).

Indicateur 57. Surface bâtie

Thème	Territoires	et écosystèm	es
Dimensions	Plus tard		
Chiffres clés (pourcentage	de la surface	terrestre belge)
Début de périod	e	1990	16,4
Fin de période		2015	20,7
Minimum		1990	16,4
Maximum		2012	20,7
Taux de croissar	ice an-	1990-2015	+0,9 %
nuel moyen		2010-2015	+0,6 %



Définition: cet indicateur exprime la part de la surface bâtie par rapport à la surface totale du territoire belge. La surface bâtie comprend les bâti-

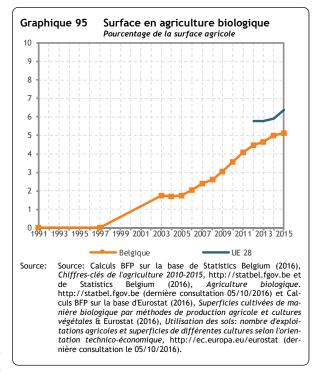
ments, les infrastructures de transport et les jardins. L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données de Statistics Belgium (2016).

Évolution: la part de la surface bâtie augmente de manière constante depuis 1990 pour atteindre 20,7 % de la surface du territoire belge en 2015. D'une part, l'augmentation de la surface bâtie, au travers des infrastructures et bâtiments, contribue au bien-être. D'autre part, cette augmentation va de pair avec une fragmentation des habitats naturels, néfaste à la survie des espèces. Elle entraîne aussi une imperméabilisation des sols et de ce fait une augmentation des risques d'inondations. De plus ces terres ne sont plus disponibles pour d'autres affectations, telles que l'agriculture. Il n'y a pas de comparaison internationale car les données ne sont pas disponibles sur le site d'Eurostat.

Objectif: Il n'y a pas d'objectif relatif à la part de la surface bâtie.

Indicateur 58. Surface en agriculture biologique

Thème	Territoires et é	cosystèmes	
Dimensions	Plus tard		
Chiffres clés (pou	rcentage de la s	urface agricole)	
Début de période	1991	0,001	
Fin de période	2015	5,1	
Minimum	1991	0,001	
Maximum	2015	5,1	
Taux de croissance an-	1991-2015	+43,0 %	
nuel moyen	2010-2015	+7,4 %	
Comparaison UE 28 - 2015			
(pourcenta	ge de la surface	agricole)	
Belgique		5,1	
UE 28		6,4	
UE 28 - minimum: Malt	e	0,3	
UE 28 - maximum: Autr	riche	20,2	



Définition: cet indicateur exprime la part de la surface agricole exploitée en agriculture biolo-

gique par rapport à la surface agricole totale. "La production biologique est un système global de gestion agricole et de production alimentaire qui allie les meilleures pratiques environnementales, un haut degré de biodiversité, la préservation des ressources naturelles, l'application de normes élevées en matière de bien-être animal et une méthode de production respectant la préférence de certains consommateurs à l'égard de produits obtenus grâce à des substances et à des procédés naturels."53. L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données de Statistics Belgium (2016) pour la Belgique et sur la base d'Eurostat (2016) pour les autres pays européens.

Évolution: la part de la surface agricole en agriculture biologique augmente rapidement pour atteindre 5,1 % en 2015. La part de la surface agricole exploitée en agriculture biologique par rapport à la surface agricole totale en Belgique est en dessous de la moyenne européenne. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait moins bien que la moyenne européenne en 2015.

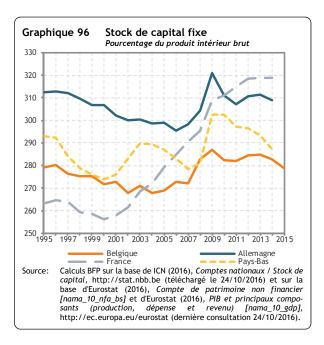
Objectif: la Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif suivant: "L'impact environnemental et social de nos modes de production et de consommation alimentaires sera considérablement réduit" (objectif 28). Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, la surface agricole en agriculture biologique doit augmenter.

⁵³ UE (2007), Règlement (CE) No 834/2007 du Conseil du 28 juin 2007 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques et abrogeant le règlement (CEE) no2092/91, Journal officiel de l'Union européenne 20.07.2007. L 189/1-23.

4.12. Capital économique

Indicateur 59. Stock de capital fixe

Thème	Capital économique		
Dimensions	Plus tard		
Chiffres clés (pou	ırcentage du proc	luit intérieur brut)	
Début de période	1995	279,1	
Fin de période	2015	278,7	
Minimum	2002	268,0	
Maximum	2009	286,8	
Taux de croissance	1995-2015	0,0 %	
annuel moyen	2010-2015	-0,2 %	
Comparaison pays voisins - 2014 (pourcentage du produit intérieur brut)			
Belgique	282,7		
Allemagne	308,8		
France	318,8		
Pays-Bas	287,2		



Définition: le stock de capital fixe est la somme de tous les actifs économiques qui sont utilisés de manière récurrente ou continue dans le processus de production pendant plus d'un an (section AN.11, à l'exclusion de la section AN.117, des comptes nationaux⁵⁴). L'indicateur mesure le stock *net* de capital fixe (machines, bâtiments, infrastructures de transport et de communication, etc.). Il est calculé en retranchant du stock brut de capital fixe – où tous les actifs sont valorisés aux prix qu'il faudrait payer si les actifs étaient achetés maintenant – la valeur cumulée des amortissements. L'indicateur est exprimé en pourcentage du PIB. L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données provenant de l'Institut des comptes nationaux (2016) pour la Belgique et sur la base d'Eurostat (2016) pour les autres pays européens.

Évolution: le stock net de capital fixe (en volume) dans l'économie belge est en augmentation constante depuis 1995. Une fois ce stock ramené en pourcentage du PIB, il ressort des données que l'indicateur a tout d'abord globalement baissé entre 1995 et 2004 avant de croître jusqu'en 2009. Depuis l'indicateur est globalement stable pour s'afficher à un peu moins de 280 % du PIB en 2015.

La comparaison du niveau de l'indicateur de la Belgique et de ses voisins directs, montre, qu'en 2014 et rapporté au PIB, la Belgique est la dernière du groupe. Si, en 2014, les Pays-Bas ont un niveau semblable à la Belgique, l'Allemagne et le France ont un niveau nettement plus élevé en dépassant la barre des 300 % du PIB. Le cas de l'Allemagne s'explique par un niveau historiquement élevé (depuis 1995) tandis que la France a quant à elle connue une croissance continue de son indicateur entre 2000 et 2014 passant d'environ 250 % du PIB à près de 320 % du PIB.

⁵⁴ Eurostat (2013), Système européen des comptes. SEC 2010, Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2013.

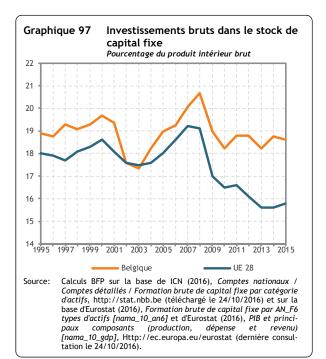
Objectif: il n'y a pas d'objectif explicite pour le stock de capital fixe. Toutefois, le stock de capital fixe "permet le report de valeur d'une période comptable à l'autre"55. Le stock de capital fixe peut donc être utilisé par les générations futures et contribuer à leur bien-être. Dans une perspective future, il est estimé que le stock de capital fixe doit être maintenu⁵⁶. Dans ce rapport, il est considéré qu'il existe un objectif implicite selon lequel il ne doit pas diminuer.

Eurostat (2013), Système européen des comptes. SEC 2010, Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2013. p.184.

⁵⁶ UNECE (2014), Conference of European Statisticians Recommendations on Measuring Sustainable Development, p.29 http://www.unece.org/publications/ces_sust_development.html (dernière consultation 01/12/2015).

Indicateur 60. Investissements bruts dans le stock de capital fixe

Thème	Capital économique		
Dimensions	Plus tard		
Chiffres clés (pou	ırcentage du proc	luit intérieur brut)	
Début de période	1995	18,9	
Fin de période	2015	18,6	
Minimum	2003	17,4	
Maximum	2008	20,7	
Taux de croissance	1995-2015	-0,1 %	
annuel moyen	2010-2015	+0,4 %	
Comparaison UE 28 - 2015 (pourcentage du produit intérieur brut)			
Belgique		18,6	
UE 28		15,8	
UE 28 - minimum: Grèce		10,0	
UE 28 - maximum: Estonie		22,3	



Définition: les investissements bruts dans le stock de capital fixe (section AN.11, à l'exclusion de la section AN.117 des comptes nationaux⁵⁷) sont exprimés en pourcentage du produit intérieur brut (PIB). L'indicateur est calculé par le Bureau fédéral du Plan sur la base des données provenant de l'Institut des comptes nationaux (2016) pour la Belgique et sur la base d'Eurostat (2016) pour les autres pays européens.

Évolution: en Belgique, les investissements bruts dans le stock de capital fixe sont restés relativement stables à travers le temps en oscillant entre 17 % (en 2003) et 21 % (en 2008) du produit intérieur brut. Le niveau de l'indicateur en 2015 est presque identique à celui enregistré en début de période, soit en 1995.

La comparaison des chiffres belges avec ceux de la moyenne de l'Union européenne (UE 28), montre que jusqu'en 2008 les résultats étaient assez proche. Entre 2008 et 2015, la Belgique a vu son indicateur se maintenir autour de 19 % alors que l'indicateur pour l'UE 28 a baissé pour passer d'environ 20 % à 16 %. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les meilleures performances en 2015.

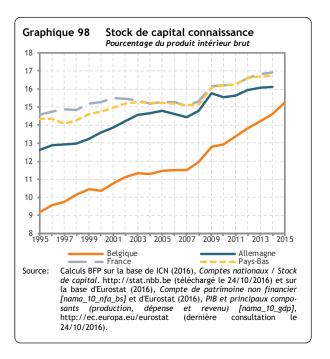
Objectif: la vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif suivant: "Le développement économique et la dégradation de l'environnement seront intégralement découplés. Dans ce développement, la création d'emplois décents prend une position centrale, tout en garantissant une offre suffisante de biens et de services répondant aux besoins fondamentaux" (introduction du défi "une société qui adapte son économie aux défis économiques, sociaux et environnementaux").

⁵⁷ Eurostat (2013), Système européen des comptes, SEC 2010, Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2013.

Pour une économie performante ayant un impact négatif sur l'environnement aussi limité que possible, il est indispensable de disposer de suffisamment de biens d'équipement respectueux de l'environnement. En outre, les biens d'équipement peuvent également être utilisés par les générations futures et contribuer à leur bien-être. Il est donc nécessaire de procéder à des investissements suffisants en biens d'équipement, non seulement pour remplacer les biens d'équipement obsolètes, mais aussi pour rendre les biens d'équipement plus performants et plus respectueux de l'environnement, étant donné que de nouveaux investissements permettent de prendre en compte les derniers développements technologiques. Toutefois, il n'est pas possible de fixer un niveau optimal pour cet indicateur.

Indicateur 61. Stock de capital connaissance

T. \	C " 1 '		
Thème	Capital économique		
Dimensions	Plus tard		
Chiffres clés (pou	ırcentage du prod	luit intérieur brut)	
Début de période	1995	9,2	
Fin de période	2015	15,2	
Minimum	1995	9,2	
Maximum	2015	15,2	
Taux de croissance	1995-2015	+2,6 %	
annuel moyen	2010-2015	+3,4 %	
Comparaison pays voisins - 2014 (pourcentage du produit intérieur brut)			
Belgique		14,6	
Allemagne	16,1		
France		16,9	
Pays-Bas	16,7		



Définition: le stock de capital connaissance est la somme de tous les actifs fixes classés dans la section *Droits de propriété intellectuelle* (section AN.117 dans les comptes nationaux⁵⁸). L'indicateur mesure le stock *net* de capital connaissance. Il est calculé en retranchant du stock brut de capital connaissance - où tous les actifs sont valorisés aux prix qu'il faudrait payer si les actifs étaient achetés maintenant - la valeur cumulée des amortissements. L'indicateur est exprimé en pourcentage du PIB. Il est calculé par le Bureau fédéral du Plan sur la base des données provenant de l'Institut des comptes nationaux (2016) pour la Belgique et sur la base d'Eurostat (2016) pour les autres pays européens.

Évolution: en Belgique, le stock net de capital connaissance (en volume) a constamment augmenté depuis 1995. Une fois ce stock ramené en pourcentage du PIB, il ressort des données que l'indicateur n'a fait que croître durant la période pour laquelle les données sont disponibles (1995-2015). En 2015, le stock de capital connaissance belge s'élevait à 15,2 % du PIB alors qu'il s'élevait à 9,2 % en 1995.

La comparaison du niveau de l'indicateur en Belgique avec celui des trois pays voisins de la Belgique, montre qu'en 2014, la Belgique a le niveau de stock du capital connaissance rapporté au PIB le plus bas. Ce constat s'observe sur l'ensemble de la période analysée ce qui indique que la Belgique connaît un niveau de stock de capital connaissance (rapporté au PIB) historiquement plus bas que ses voisins. En 2014, la Belgique était de l'ordre de 2 points de pourcentage en dessous de la moyenne des trois pays voisins alors que la différence était d'environ 4,6 points de pourcentage en 1995.

⁵⁸ Eurostat (2013), Système européen des comptes. SEC 2010, Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2013.

Objectif: il n'y a pas d'objectif explicite pour le stock de capital connaissance. Toutefois, il "permet le report de valeur d'une période comptable à l'autre" 59. Ce stock de capital peut donc être utilisé par les générations futures et contribuer à leur bien-être. Dans une perspective future, il est estimé que le stock de capital connaissance doit être maintenu⁶⁰. Dans ce rapport, il est considéré qu'il existe un objectif implicite selon lequel le stock net de capital connaissance ne doit pas diminuer.

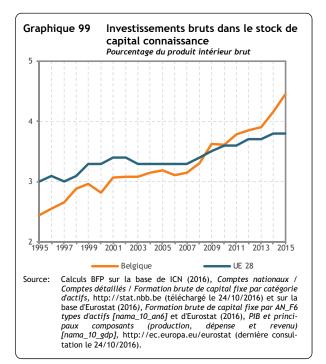
.

⁵⁹ Eurostat (2013), *Système européen des comptes, SEC 2010*, Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2013. p.184.

⁶⁰ UNECE (2014), Conference of European Statisticians Recommendations on Measuring Sustainable Development, p.29 http://www.unece.org/publications/ces_sust_development.html (dernière consultation 01/12/2015)

Indicateur 62. Investissements bruts dans le stock de capital connaissance

Thème	Capital économique	
Dimensions	Plus tard	
Chiffres clés (pou	rcentage du prod	uit intérieur brut)
Début de période	1995	2,4
Fin de période	2015	4,4
Minimum	1995	2,4
Maximum	2015	4,4
Taux de croissance	1995-2015	+3,0 %
annuel moyen	2010-2015	+4,3 %
	oaraison UE 28 -	
(pourcenta	ge du produit inte	érieur brut)
Belgique		4,4
UE 28		3,8
UE 28 - minimum: Bulgarie		1,4
UE 28 - maximum: Suède		6,5



Définition: les investissements bruts dans le stock de capital connaissance (section AN.117 des comptes nationaux⁶¹) sont mesurés en pourcentage du produit intérieur brut (PIB). L'indicateur est calculé par le Bureau fédéral du Plan sur la base des données provenant de l'Institut des comptes nationaux (2016) pour la Belgique et sur la base d'Eurostat (2016) pour les autres pays européens.

Évolution: en Belgique, les investissements dans le stock de capital connaissance n'ont pas cessé de croître depuis 1995. Les investissements s'élevaient à 2,4 % du PIB en 1995 et ont grimpé à 4,4 % du PIB en 2015.

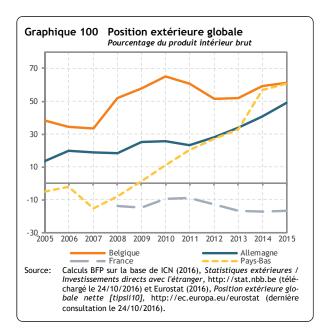
En comparaison avec la moyenne européenne (UE 28), l'indicateur belge se trouve à un niveau très similaire. Cependant, à partir de 2010, le niveau de l'indicateur belge a dépassé celui relevé à l'échelle de l'UE 28 et ce constat persiste depuis lors. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les meilleures performances en 2015.

Objectif: la vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif suivant: "Les budgets de recherche & développement (...) augmenteront d'année en année" (objectif 49). De plus, ce type d'investissements est important pour soutenir l'innovation et améliorer l'absorption des progrès venus de l'étranger. Néanmoins, il n'y a pas d'objectif quant au niveau optimal d'investissements bruts dans le stock de capital connaissance.

⁶¹ Eurostat (2013), Système européen des comptes, SEC 2010, Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, p.170.

Indicateur 63. Position extérieure globale

Thème	Capital économique	
Dimensions	Plus tard	
Chiffres clés (pourcentage du produit intérieur brut)		
Début de période	2005	38,5
Fin de période	2015	61,3
Minimum	2007	33,6
Maximum	2010	65,2
Taux de croissance	2005-2015	+4,8 %
annuel moyen	2010-2015	-1,2 %
Comparaison pays voisins - 2015 (pourcentage du produit intérieur brut)		
Belgique	61,3	
Allemagne	49,0	
France	-16,4	
Pays-Bas	60,8	



Définition: la position extérieure globale donne un aperçu agrégé de la situation financière nette (actif moins passif) de la Belgique par rapport au reste du monde à un moment donné dans le temps. L'indicateur est exprimé en pourcentage du produit intérieur brut. L'indicateur est calculé par le Bureau fédéral du Plan sur la base des données provenant de l'Institut des comptes nationaux (2016) pour la Belgique et sur la base d'Eurostat (2016) pour les autres pays européens.

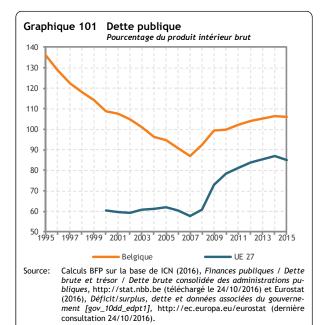
Évolution: en Belgique, la position extérieure globale a été positive durant toute la période 2005-2015. Les avoirs disponibles belges vis-à-vis de l'étranger sont donc supérieurs aux dettes belges à l'égard de l'étranger. Entre 2005 et 2008, la position d'investissement extérieure a cru, passant d'un peu moins de 40 % à plus de 65 % avant de baisser pour se stabiliser autour de 50 % en 2012-2013. À partir de 2013, l'indicateur a à nouveau augmenté pour atteindre un peu plus de 61 % en 2015.

La comparaison de la Belgique avec ses trois pays voisins montre que sa situation en termes de position extérieure globale (en pourcentage du PIB) est la plus élevée. En 2015, les Pays-Bas (60,8 %) atteignent un niveau très proche de celui de la Belgique (61,9 %) devant l'Allemagne (49 %), tandis qu'en France l'indicateur est négatif (-16,4 %). Ce constat peut par contre être nuancé du fait que, ces dernières années, le taux de croissance de la position extérieure globale est sensiblement plus élevé en Allemagne et aux Pays-Bas qu'en Belgique (+1,6 % entre 2010 et 2015 en Belgique contre +52,4 % et +66,4 % respectivement pour l'Allemagne et les Pays-Bas).

Objectif: la vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif suivant: "La Belgique atteindra une situation d'équilibre dans ses relations commerciales et financières avec les autres pays" (objectif 45). Sur la base de cet objectif, il est toutefois impossible de déterminer un niveau optimal pour cet indicateur.

Indicateur 64. Dette publique

Th. \	Carital factor			
Thème	Capital économique			
Dimensions	Plus tard			
Chiffres clés (pourcentage du produit intérieur brut)				
Début de période	1995	136,3		
Fin de période	2015	106,0		
Minimum	2007	87,0		
Maximum	1995	136,3		
Taux de croissance	1995-2015	-1,2 %		
annuel moyen	2010-2015	+1,2 %		
	oaraison UE 27 -			
(pourcenta	ge du produit int	érieur brut)		
Belgique	106,0			
UE 27	85,2			
UE 27 - minimum: Est	onie	9,7		
UE 27 - maximum: Gr	èce	176,9		



Définition: la dette publique est la dette brute consolidée totale de l'ensemble des pouvoirs publics mesurée en pourcentage du produit intérieur brut (PIB). Les données proviennent de l'Institut des comptes nationaux (2016) pour la Belgique et sur la base d'Eurostat (2016) pour les autres pays européens.

Évolution: en Belgique, la dette publique est passée de 136,3 % du PIB en 1995 à 86,8 % du PIB en 2007 grâce à sa quasi-stabilisation en prix courants et à la croissance du PIB. Depuis 2008, la dette publique est en hausse. Ceci est la conséquence de la crise économique et financière et d'un retour à des déficits budgétaires, dus notamment à la recapitalisation des institutions financières mais aussi à un ralentissement de la croissance du PIB. En 2015, la dette belge représentait 106,0 % du PIB.

Le niveau de l'indicateur pour la moyenne de l'UE 27 est nettement en dessous de celui observé en Belgique; respectivement 85,2 % contre 106,0 % en 2015. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les moins bonnes performances en 2015.

Objectif: la vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif suivant: "L'endettement, résultant à la fois d'évolutions sociales et d'évolutions environnementales et économiques, restera à des niveaux soutenables, c'est-à-dire ne pénalisant pas les générations futures" (objectif 44).

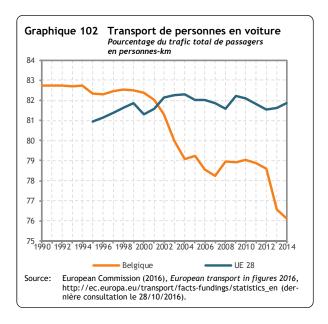
Le *Traité sur l'Union européenne*⁶² inclut la cible suivante: un rapport de maximum 60 % entre la dette publique et le PIB, que les États membres ne peuvent dépasser ou doivent en tout cas atteindre à un rythme satisfaisant. Pour aller dans la direction de l'objectif, la dette publique doit diminuer.

⁶² UE (1992), Traité de Maastricht sur l'Union européenne, Journal officiel de l'Union européenne, C 191 du 29/07/1992. http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=URISERV:xy0026&from=FR (dernière consultation le 15/12/2015).

4.13. Mobilité et transport

Indicateur 65. Transport de personnes en voiture

Thème	Mahilitá at tra	nenovt	
rneme	Mobilité et transport		
Dimensions	Plus tard		
Chiffres clés	(pourcentage d	lu trafic total)	
Début de période	1990	82,8 %	
Fin de période	2014	76,1 %	
Minimum	2014	76,1 %	
Maximum	1990	82,8 %	
Taux de croissance	1990-2014	-0,3 %	
annuel moyen	2007-2014	-0,7 %	
Comparaison UE 28	- 2014 (pource	ntage du trafic total)	
Belgique		76,1 %	
UE 28		81,9 %	
UE 28 - minimum: Hongrie		65,2 %	
UE 28 - maximum: Portugal		88,9 %	



Définition: la part modale des voitures dans le transport de passagers est la part du trafic total réalisée en voiture. Les autres modes de transport considérés sont les transports collectifs: train, bus, autocars, trams et métros. Pour des raisons de collecte de données, les déplacements en motos sont inclus dans la catégorie des voitures. Le trafic est mesuré en voyageurs-kilomètres, obtenus en multipliant, pour chaque déplacement, le nombre de voyageurs par le nombre de kilomètres parcourus. Les données proviennent de la Commission européenne, DG Transport (2016), afin de permettre une comparaison avec l'UE 28. L'indicateur est également calculé par le BFP pour la Belgique à partir de données collectées auprès de différente sources (Publications du SPF Mobilité et Transport, SPF Économie, PME, Classes moyennes et Énergie - Direction générale Statistique ; rapports annuels SNCB, De Lijn, TEC et STIB). La différence entre les deux estimations de cet indicateur est de moins de 1 %.

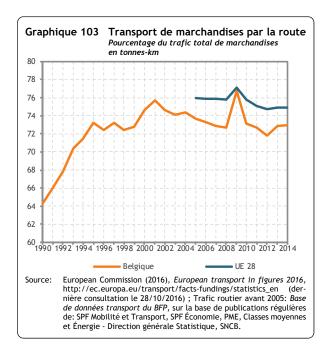
Évolution: cette part modale est restée stable entre 82 % et 83 % dans les années '90, et a diminué entre 2000 et 2007, pour se stabiliser vers 79 % à partir de 2008. La part modale des voitures a à nouveau diminué en 2013 et 2014 pour atteindre 76,1 % en 2014. En 2014, les parts modales des transports collectifs étaient de 16,3 % pour les bus, autocars, trams et métro (environ 11 % en 1990 et en 2000) et de 7,6 % pour le rail (environ 6 % en 1990 et en 2000).

Entre 1990 et 2014, la part modale des voitures a diminué en Belgique alors qu'en Europe, elle a légèrement augmenté depuis 1995. En 2014, la Belgique était largement en-dessous de la moyenne européenne. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les meilleures performances en 2014.

Objectif: la Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable, inclut l'objectif suivant: "Les modes de transport collectifs primeront sur les modes de transport individuels" (objectif 23). Pour aller dans la direction de l'objectif, cet indicateur doit diminuer.

Indicateur 66. Transport de marchandises par la route

Thème	Mobilité et tra	nsport			
Dimensions	Plus tard				
Chiffres clés (pourcentage du trafic total)					
Début de période	1990	64,2			
Fin de période	2014	72,9			
Minimum	1990	64,2			
Maximum	2009	76,7			
Taux de croissance	1990-2014	+0,5 %			
annuel moyen	2009-2014	-1,0 %			
Comparaison UE 28 - 2014 (pourcentage du trafic total)					
Belgique		72,9			
UE 28		74,9			
UE 28 - minimum: Lettonie		18,8			
UE 28 - maximum: Chypre		100,0			



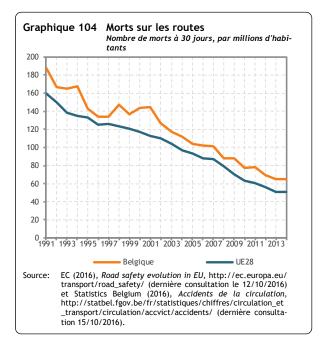
Définition: la part modale de la route dans le transport de marchandises est la part du trafic total réalisé en camion et en camionnette. Les autres modes de transport considérés sont le chemin de fer et la voie d'eau. Le trafic est mesuré en tonnes-kilomètres, obtenus en multipliant, pour chaque déplacement, le nombre de tonnes embarquées par le nombre de kilomètres parcourus. Les données proviennent de la Commission européenne, DG Transport (2016). Dans les cas du trafic routier en Belgique, pour lequel la DG Transport ne fournit des données qu'à partir de 2005, l'indicateur a été rétropolé jusqu'en 1990, à partir des données du BFP. Celles-ci sont calculées à partir de données collectées auprès de différentes sources (Publications du SPF Mobilité et Transport, SPF Économie, PME, Classes moyennes et Énergie - Direction générale Statistique ; rapports annuels SNCB).

Évolution: entre 1990 et 1995, la part modale de la route dans le transport de marchandises (camions et camionnettes) a augmenté de 64 % à 73 %. Depuis 1995, la part de la route est restée relativement stable, aux environs de 73 %. Dans l'UE 28, cet indicateur est relativement stable autour de 75 % depuis 2005. Les données pour cet indicateur ne sont pas disponibles avant 2005 au niveau de l'UE 28. Toutefois, un indicateur comparable (données non-ajustées pour la territorialité) montre une augmentation régulière de la part de la route, de 71 % en 1995 à 76 % en 2005. La valeur élevée de 2009 est due au fait que la crise économique et financière a eu un impact beaucoup plus marqué sur les transports ferroviaires et fluviaux que sur le transport par route. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait mieux que la moyenne européenne en 2014.

Objectif: la Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif suivant: "Pour le transport de marchandises, les transports ferroviaires et fluviaux seront les plus utilisés" (objectif 23). Pour aller dans la direction de l'objectif, cet indicateur doit diminuer.

Indicateur 67. Morts sur les routes

Thème	Mobilité et transport					
Dimensions	lci et maintena	nt				
Chiffres clés						
(nombre de morts à 30 jours, par millions d'habitants)						
Début de période	1991	188				
Fin de période	2014	65				
Minimum	2014	65				
Maximum	1991	188				
Taux de croissance	1991-2014	-4,5 %				
annuel moyen	2009-2014	-5,9 %				
Com	paraison UE 28 -	2014				
(nombre de morts à 30 jours, par millions d'habitants)						
Belgique		65				
UE 28		51				
UE 28 - minimum: Malte		24				
UE 28 - maximum: Lituanie		106				



Définition: l'indicateur nombre de morts à 30 jours sur les routes correspond au nombre de personnes décédant des suites d'un accident, immédiatement ou au cours du mois qui suit celui-ci. Afin de permettre les comparaisons internationales, le nombre de morts est exprimé par million d'habitants. Les données proviennent des rapports de police, complétées par des informations provenant des parquets et compilées par Statistics Belgium qui les met à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat (2016) qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE.

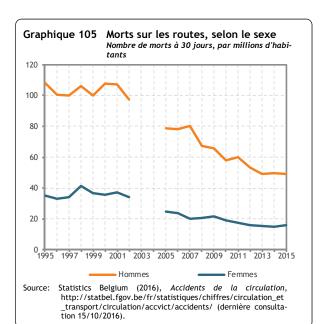
Évolution: le nombre de tués sur les routes est en diminution: entre 1991 et 2014 diminution de 65,4 % en Belgique et de 68,1 % dans l'UE 28. La Belgique avec 65 morts par million d'habitants est au-dessus de la moyenne européenne (51 morts par million), ce qui correspond à 727 morts à 30 jours sur les routes belges en 2014. Elle est aussi au-dessus des pays voisins: 53 morts par million d'habitants en France, 42 en Allemagne et 24 aux Pays-Bas. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les moins bonnes performances en 2014.

Objectif: la Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif suivant: "La mobilité et les transports seront réalisés dans des conditions maximales de sécurité visant le "zéro tué"" (objectif 24).

Les objectifs de développement durable de l'ONU (SDG) comprennent le sous-objectif suivant: "D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route" (sous-objectif 3.6).

Pour aller dans la direction de ces objectifs, l'indicateur doit diminuer.

Ventilation selon le sexe



La proportion de femmes tuées dans des accidents de la route est constamment et nettement inférieure à celle des hommes ; les femmes représentaient 24,4 % des tués à 30 jours en 1995 et 24,6 % en 2015.

5. Synthèse et conclusions

La loi du 14 mars 2014 demande d'élaborer un ensemble d'indicateurs pour mesurer "la qualité de vie, le développement humain, le progrès social et la durabilité de notre économie"; ceci afin de mesurer le bien-être des personnes et le développement de la société, la possibilité qu'auront les générations futures de maintenir, voire de faire progresser, leur bien-être et leur développement, ainsi que l'impact de la Belgique sur le reste du monde.

Le produit intérieur brut (PIB) est un indicateur utile, mais n'est pas suffisant pour mesurer le développement de la société ou le bien-être des personnes. D'autres indicateurs sont nécessaires pour mesurer les évolutions dans des domaines comme la santé, les conditions de travail et la qualité de l'environnement et pour explorer les questions de répartitions de ces indicateurs.

Pour répondre à la demande de la loi, un premier ensemble d'indicateurs complémentaires au PIB a été publié en février 2016. Un an plus tard, ce rapport est la première mise à jour de cet ensemble d'indicateurs. La première section de ce chapitre (5.1) fait le point sur cette démarche et rappelle les changements apportés dans cette édition par rapport à celle de 2016. La deuxième section (5.2) fait le point sur les travaux visant à établir des indicateurs composites. La troisième section (5.3) examine brièvement les évolutions de ces indicateurs depuis 1990. Les ventilations de ces indicateurs selon des catégories pertinentes de la population sont abordées dans la quatrième section (5.3). La dernière section (5.5) propose plusieurs pistes de travail pour l'avenir.

5.1. Changements apportés dans cette édition

Ce rapport définit un ensemble de 67 indicateurs (voir tableau 1, p.4) qui informent sur trois dimensions du développement durable, issues de sa définition donnée dans le rapport Brundtland (CMED, 1987): *Ici et maintenant, Plus tard* et *Ailleurs*. Les indicateurs informent en effet sur le bien-être des personnes et le développement de la société aujourd'hui en Belgique (*Ici et maintenant*), mais également sur la capacité des générations futures à maintenir et développer ce bien être (*Plus tard*) et sur l'impact de la Belgique sur le reste du monde (*Ailleurs*). Pour définir cet ensemble, la méthodologie utilisée est celle développée par la *Conference of European statisticians*, qui regroupe la CEE-ONU, l'OCDE et Eurostat (UNECE, 2014). Ces indicateurs sont regroupés en treize thèmes, un de plus que dans le premier rapport, le thème Climat et énergie ayant été scindé (voir tableau 1 et chapitre 2). De même, un indicateur a été supprimé et quatre ajoutés (voir tableau 1 et chapitre 2).

Ces indicateurs informent également sur d'autres questions transversales, comme le genre et les inégalités. En effet, lorsque c'est pertinent, ces indicateurs ont été ventilés pour montrer les évolutions différentes dans des groupes particuliers (en fonction du sexe, de l'âge, du niveau de revenu ou d'éducation...). Dans ce 2ème rapport, les ventilations effectuées dans le premier rapport ont été conservées et 12 indicateurs supplémentaires ont été ventilés selon le niveau de revenu (soit 13 au total, voir 2.2.1). Lorsque les données étaient disponibles, soit pour 56 indicateurs, des comparaisons internationales ont été réalisées (voir 2.2.2).

Pour une information détaillée sur les méthodologies utilisées pour sélectionner les thèmes et les indicateurs et effectuer les ventilations, le lecteur est renvoyé au rapport de l'an dernier (ICN/BFP, 2016a).

5.2. Recherche sur les indicateurs composites

Afin de compléter la série d'indicateurs complémentaires au PIB, le BFP a poursuivi ses recherches autour de la construction d'indicateurs composites pour la Belgique. Les indicateurs composites sont calculés à partir de plusieurs variables ou d'indicateurs exprimés dans des unités différentes. Ceux-ci sont d'abord transformés en indices puis assemblés à l'aide d'une fonction qui attribue des coefficients de pondération à chacun d'eux (TFDD, 2009). Tout comme le relevait le précédent rapport (ICN/BFP, 2016a), l'utilisation de ces indicateurs a un certain nombre de désavantages qui avait donné la priorité à la publication d'une liste d'indicateurs. Le principal désavantage est qu'il n'existe pas de pondérations fiables pour agréger les différents indicateurs en un indicateur composite. Un autre désavantage est que l'utilisation d'un indicateur composite suppose, à travers leur méthode d'agrégation, une certaine substituabilité de ses composantes qui est, en pratique, difficile à déterminer.

Les travaux réalisés par le BFP présentés dans ce chapitre portent sur la mesure de la première dimension, à savoir le bien-être des générations actuelles en Belgique (voir 3.3). Il ressort de la littérature que les déterminants du bien-être sont différents d'un pays à l'autre et donc qu'une analyse spécifique du cas belge s'avère nécessaire. Les résultats présentés dans ce rapport sont issus de l'analyse des déterminants du bien-être des générations actuelles (dimension *lci et maintenant*) en Belgique, calculés à partir des données provenant de l'enquête européenne EU-SILC 2013.

Il ressort de l'analyse, qu'outre le revenu, certaines variables démographiques ainsi que d'autres provenant des thèmes *Santé, Vie en société, Niveau de vie et pauvreté* et *Travail et temps libre* repris dans ce rapport, sont des déterminants significatifs du bien-être en Belgique. Concernant ces thèmes, les résultats indiquent le fait d'être dans un mauvais état de santé, d'être relativement peu satisfait par rapport à ses relations personnelles (amis, connaissances, collègues, etc.) et son cadre de vie, de faire face à une privation matérielle sévère, de ne pas être propriétaire de son logement, d'être chômeur, pensionné ou en incapacité permanente de travail a un effet négatif important sur le bien-être des Belges. Concernant les variables démographiques, les résultats indiquent que l'âge et le fait de vivre seul ont un effet négatif sur le bien-être.

Ces premiers résultats permettent de mieux cerner, sur une base scientifique, les principaux déterminants du bien-être spécifiques à la Belgique. Ils sont une première étape en vue de la construction d'un indicateur composite pour la dimension *Ici et maintenant*. Les futurs travaux du BFP autour des indicateurs composites seront présentés dans les futurs rapports ainsi que dans des *Working Paper* qui leur seront dédiés et couvriront, à terme, les trois dimensions décrites dans ce rapport.

5.3. Tendances des indicateurs

Le but de ce rapport est de sélectionner un ensemble d'indicateurs complémentaires au PIB et d'en montrer leur évolution dans le temps, plutôt que d'en faire une analyse approfondie. Une telle analyse est le sujet d'autres travaux, tels que les bilans d'indicateurs qui, avec des méthodologies spécifiques,

mesurent le progrès vers les objectifs de développement durable de l'ONU (TFDD, 2016). Il est néanmoins possible, sur la base des indicateurs rassemblés, de faire quelques premières observations sur l'évolution et la soutenabilité du bien-être et sur le développement de la société.

La plupart des indicateurs de ce rapport (61 sur 67) peuvent être relié à un objectif défini politiquement, soit au niveau belge, soit au niveau européen ou mondial. Ces objectifs sont mentionnés dans la présentation de chaque indicateur au chapitre 4. Certains objectifs sont quantifiés, d'autres sont qualitatifs. Ils n'informent alors que sur la direction dans laquelle l'indicateur devrait évoluer.

L'évaluation faite dans cette section est basée uniquement sur la direction dans laquelle les indicateurs évoluent, soit dans la direction de l'objectif, soit en sens contraire. Cette évaluation doit être interprétée avec prudence, pour plusieurs raisons.

- Elle ne dit rien sur le rythme d'évolution de ces indicateurs, c'est-à-dire s'ils évoluent lentement ou rapidement vers leur objectif.
- Elle ne dit rien sur le niveau actuel de l'indicateur, s'il est proche ou éloigné de son objectif.
- Les objectifs étant définis politiquement, cette analyse ne porte pas non plus sur la pertinence des objectifs par rapport aux connaissances scientifiques.

En outre, pour environ la moitié des indicateurs, peu de données sont disponibles (par exemple certaines enquêtes n'ont lieu que tous les 5 ans, ou certains indicateurs n'ont été développés que récemment). Il est dès lors difficile d'analyser la significativité statistique des tendances observées. L'évaluation faite ici est basée uniquement sur les tendances passées de long et moyen terme, mesurées par les taux de croissance annuels moyens des indicateurs sur l'ensemble de la période (de 1990 à 2015, en fonction de la disponibilité des données) et sur les 5 dernières années d'observations. Ces taux de croissances sont repris dans le tableau des chiffres clés de chaque indicateur au chapitre 4.

Dans cette section, les évolutions des indicateurs sont analysées selon les dimensions transversales: *Ici et maintenant, Plus tard* et *Ailleurs* (points 5.2.1 à 5.2.3).

5.3.1. Ici et maintenant

Cette dimension regroupe les indicateurs qui permettent de répondre aux questions: comment évolue le bien-être des belges depuis 1990 ?; dans quelle direction se développe la société belge depuis 1990 ? Cette dimension inclut 38 indicateurs, provenant surtout des thèmes sociaux *Bien-être subjectif, Niveau de vie et pauvreté, Travail et temps libre, Santé, Éducation et formation* et *Vie en société*. Il faut y ajouter deux indicateurs environnementaux (émissions de PM_{2,5} et NO_x), l'indicateur sur les *Victimes de catastrophes naturelles*, celui sur la *Dépendance énergétique* et celui sur les *Morts sur les routes*.

Il n'y a pas de tendance systématique qui se dégage pour cette dimension.

– Le *Bien-être subjectif* reste stable entre 2002 et 2014.

- En ce qui concerne les thèmes Santé et Éducation et formation, la plupart des indicateurs évoluent dans la direction de leurs objectifs. Seul l'indicateur Report ou annulation de soins de santé pour raisons financières s'éloigne de son objectif depuis 1990 comme sur les 5 dernières années.
- La plupart des indicateurs du thème Niveau de vie et pauvreté s'éloignent de leurs objectifs, sauf ceux sur les inégalités de revenu et sur l'écart salarial entre les hommes et les femmes, qui évoluent en direction de leurs objectifs.
- Dans les thèmes Travail et temps libre et Vie en société, une majorité des indicateurs évoluent dans la direction de leurs objectifs depuis 1990. Par contre, la plupart des évolutions sur les 5 dernières années vont dans la direction opposée à celle des objectifs.
- Pour les 5 derniers indicateurs, trois d'entre eux (émissions de PM_{2,5} et NO_x et accidents de la route)
 évoluent en direction de leurs objectifs, tandis que celui sur la dépendance énergétique s'éloigne de son objectif. L'indicateur sur les victimes de catastrophes naturelles est trop variable pour en tirer des conclusions significatives.

Lorsque les indicateurs relevant de cette dimension sont comparés avec les mêmes indicateurs au niveau de l'UE 28 ou, à défaut, avec les trois pays voisins, les comparaisons sont en général favorables à la Belgique. En effet, sur les 21 indicateurs pouvant être comparés, 14 montrent une situation plus favorable en Belgique qu'en Europe.

5.3.2. Plus tard

Cette dimension regroupe les indicateurs qui permettent de répondre aux questions: comment évolue la capacité des Belges et de la société à maintenir, voire à augmenter, le bien-être à l'avenir ? Cette dimension inclut 35 indicateurs, surtout des indicateurs provenant des thèmes environnementaux (*Environnement*, *Climat*, *Énergie*, *Ressources naturelles*, *Territoires et écosystèmes*) et économiques (*Capital économique*, *Mobilité et transport*). Elle inclut également les thèmes *Santé* (3 indicateurs) et *Éducation et formation* (2 indicateurs), ainsi que deux indicateurs du thème *Vie en société*, la *Confiance généralisée* et les *Contacts avec amis et famille*, se rapportant au capital social et un indicateur du thème *Travail et temps libre*, les *Jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation*.

La plupart des indicateurs de cette dimension évoluent en direction de leurs objectifs, sur toute la période, comme sur les 5 dernières années. Les exceptions les plus notables sont les suivantes.

- L'Espérance de vie en bonne santé, qui s'améliore en moyenne depuis 1990, a diminué sur les 5 dernières années. Le constat est le même pour les deux indicateurs du thème *Travail et temps libre* que sont les Jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation et le Stress au travail. C'est aussi le cas pour les Diplômés de l'enseignement supérieur.
- Les indicateurs de Populations d'oiseau des champs et Pêche durable (thème Territoires et écosystèmes),
 deux des rares indicateurs de diversité biologique disponibles sur une longue période, s'éloignent de leurs objectifs.
- Dans le thème Capital économique, l'indicateur de dette publique s'éloigne de son objectif sur les 5 dernières années (en fait depuis 2007).

 Dans le thème *Mobilité et transport*, pour le transport de marchandises, la part de la route s'éloigne de son objectif depuis 1990, mais s'en rapproche sur les 5 dernières années.

Lorsque les indicateurs relevant de cette dimension sont comparés avec les mêmes indicateurs au niveau de l'UE 28 ou, à défaut, avec les trois pays voisins, les comparaisons faites dans ce rapport ne sont pas favorables à la Belgique. En effet, sur les 26 indicateurs pouvant être comparés, 11 montrent une situation plus favorable en Belgique qu'en Europe. Ces comparaisons favorables sont surtout présentes pour les indicateurs sociaux, tandis que les indicateurs environnementaux montrent des situations moins favorables en Belgique que dans le reste de l'Europe.

5.3.3. Ailleurs

Cette dimension regroupe les indicateurs qui permettent de répondre à la question: comment le développement de la société en Belgique influence la capacité des autres pays à se développer et le bien-être de leur population ? Cette dimension inclut huit indicateurs, sept provenant des thèmes *Ressources naturelles, Climat* et *Énergie*, et un du thème *Niveau de vie et pauvreté*, portant sur l'aide publique au développement.

- Les indicateurs provenant des thèmes Ressources naturelles, Climat et Énergie sont liés à des capitaux environnementaux globaux, comme le système climatique et les ressources de matières premières.
 Ces indicateurs se rapprochent de leurs objectifs.
- L'aide publique au développement a été en moyenne plus élevée dans les années 2000-2010 que dans les années '90. Elle diminue depuis 2010 et était en 2015 à un niveau inférieur à celui de 1990 (en pourcentage du PIB).

Lorsque les indicateurs relevant de cette dimension sont comparés avec les mêmes indicateurs au niveau de l'UE 28 ou, à défaut, avec les trois pays voisins, les comparaisons faites dans ce rapport ne sont pas favorables à la Belgique. En effet, sur les 8 indicateurs pouvant être comparés, seuls deux indicateurs montrent une situation plus favorable en Belgique qu'en Europe. Il s'agit des indicateurs d'Aide publique au développement et de Consommation intérieure de matières — minerais métalliques et minéraux non métalliques. Les autres indicateurs de cette dimension sont des indicateurs portant sur des thèmes environnementaux.

5.3.4. Remarques conclusives

L'analyse des tendances des indicateurs faite dans ce rapport porte d'une part, sur le niveau des indicateurs en Belgique comparé à leur niveau en Europe et d'autre part, sur l'évolution des indicateurs belges par rapport à des objectifs définis politiquement. Cette analyse pourrait également porter sur le niveau des indicateurs en Belgique par rapport à leur objectif, ou sur une comparaison des évolutions des indicateurs en Belgique et en Europe. Ces deux analyses supplémentaires pourront faire l'objet de publications ultérieures.

Lorsque le niveau des indicateurs présentés dans ce rapport est comparé à la moyenne européenne ou à celles de pays voisins, la comparaison est en général favorable pour les indicateurs sociaux et défavo-

rable pour les indicateurs environnementaux. Par contre, lorsque l'évolution de ces indicateurs est analysée par rapport à leurs objectifs définis politiquement, les indicateurs portant sur des thèmes environnementaux montrent en général des évolutions plus favorables que les indicateurs portant sur des thèmes sociaux.

Cette apparente contradiction est due au fait que la première évaluation porte (à quelques exceptions près) sur le niveau moyen des indicateurs (la dernière observation belge est comparée à la moyenne européenne), tandis que la seconde porte sur l'évolution de ces indicateurs dans le temps en Belgique.

Deux facteurs expliquent principalement les résultats de la comparaison européenne. D'une part, le système de protection sociale est plus développé en Belgique que dans beaucoup d'autres pays européens. D'autre part, la Belgique est un pays densément peuplé avec un secteur industriel actif et centré sur les activités intermédiaires plus polluantes que la moyenne, comme la chimie ; la Belgique est donc un pays où la pression environnementale est plus forte que la moyenne européenne. Ceci explique que la comparaison avec l'Europe soit favorable pour les indicateurs sociaux et défavorables pour les indicateurs environnementaux.

Quant à l'évolution des indicateurs en Belgique par rapport à leurs objectifs, un des facteurs qui expliquent cette évolution est la crise économique et financière depuis 2008. En effet, elle a eu un impact défavorable sur de nombreux indicateurs sociaux, comme le *Risque de pauvreté et d'exclusion sociale*, tandis que le ralentissement économique a entraîné une diminution de certaines pressions environnementales. Une analyse approfondie des raisons expliquant l'évolution des indicateurs en Belgique sort du cadre de ce rapport.

5.4. Ventilation des indicateurs

Les valeurs et les évolutions d'un même indicateur sont souvent différentes selon les catégories de la population envisagées. De nombreux indicateurs (28 sur 67) sont donc ventilés suivant des catégories pertinentes de la population, comme décrit au tableau 2 en fin de chapitre 1. Ces ventilations ont principalement été faites selon le sexe, le niveau de revenu, le niveau d'éducation et l'âge. Les conclusions tirées à partir de ces ventilations dans le rapport de 2016 restent essentiellement les mêmes.

- Les ventilations selon le sexe montrent que beaucoup de différences diminuent, même si certains écarts substantiels persistent.
- Les ventilations selon le niveau de formation montrent que les différences persistent, voire même s'aggravent.
- Les ventilations selon l'âge montrent que la situation des jeunes se détériore, alors que celle des personnes âgées s'améliore.

En ce qui concerne les ventilations selon le niveau de revenu, elles portent sur des indicateurs appartenant à quatre thèmes: *Bien-être subjectif, Niveau de vie et pauvreté, Santé* et *Vie en société*. Ces ventilations montrent une situation plus favorable pour les catégories ayant les revenus les plus élevés. En ce qui concerne les indicateurs calculés à partir des enquêtes ESS (dans les thèmes *Bien-être subjectif* et *Vie en société*), les ventilations n'ont pas été faites pour les années antérieures à 2010 car l'échantillon du premier quintile était très limité.

Dans le thème *Bien-être subjectif,* l'Évaluation de sa propre existence montre une tendance à l'augmentation avec le revenu. Toutefois, les intervalles de confiance calculés pour cette ventilation sont relativement importants et cette tendance devra être confirmée par d'autres observations.

Dans le thème *Niveau de vie et pauvreté*, trois indicateurs sont ventilés selon le revenu: *Risque de pauvreté* et d'exclusion sociale, *Très faible intensité de travail* et *Privation matérielle sévère*. De façon prévisible, ces trois indicateurs montrent des valeurs très élevées dans le premier quintile (les revenus les plus bas), des valeurs plus faibles (de 3 à 5 fois) dans le second quintile, et des valeurs très faibles ou nulles pour les trois autres quintiles.

Dans le thème *Santé*, quatre indicateurs sont ventilés selon le revenu: *Fumeurs quotidiens, Obésité des adultes, Dépression* et *Report ou annulation de soins de santé pour raisons financières*. Pour ces quatre indicateurs, la santé est corrélée positivement au revenu. Plus le quintile de revenu est élevé, plus la part des fumeurs, des obèses et des personnes déprimées est faible, et moins de reports ou d'annulations de soins pour raisons financières sont observés.

Dans le thème *Vie en société*, la *Confiance généralisée*, le *Sentiment de sécurité dans l'espace public* et la *Confiance dans les institutions* augmentent avec le niveau de revenu. L'indicateur *Contact avec amis et famille* est par contre stable en fonction du revenu. Les ventilations de l'indicateur *Victimes de cambriolage ou d'agression* montrent une tendance à l'augmentation avec le niveau de revenu, sans que cette tendance soit nette, surtout compte tenu de la situation en 2010 et 2012.

5.5. Pistes pour les travaux futurs

Ce rapport est la première mise à jour de cet ensemble d'indicateurs complémentaires au PIB. Il continuera à être mis à jour chaque année et pourra évoluer en fonction de l'évolution des connaissances et des débats sociétaux. Cet ensemble d'indicateurs fournit des données qui peuvent servir de base à un travail d'analyse plus approfondi que celui esquissé dans ce chapitre. D'autres travaux pourront à l'avenir exploiter cette banque de données, disponible sur www.indicators.be.

Dans les années qui viennent, le BFP poursuivra ses travaux sur les indicateurs complémentaires au PIB, entre autres dans les domaines suivants:

- approfondir les recherches sur les indicateurs composites (voir chapitre 3);
- développer de nouveaux indicateurs pour compléter cet ensemble ;
- améliorer la convergence entre cet ensemble d'indicateurs complémentaires au PIB et les indicateurs de développement durable, en particulier dans le contexte du suivi des Objectifs de développement durable de l'ONU.

6. Annexes

6.1. Bibliographie

- BFP (2016), Rapport sur les indicateurs complémentaires au PIB, Annexe: synthèse de la concertation, www.plan.be.
- Blanchflower, D. G. (2009), International evidence on well-being. In A. B. Krueger (Ed.), Measuring the Subjective Well-Being of Nations: National Accounts of Time Use and Well-Being (p.155-226), Chicago: University of Chicago Press.
- BNB (2016), Rapport 2015 Évolution économique et financière, nbb.be (dernière consultation le 29/11/2016).
- Boarini, R., Comola, M., Smith, C., Manchin, R. & de Keuenaer, F. (2012), What Makes for a Better Life?: The Determinants of Subjective Well-Being in OECD Countries Evidence from the Gallup World Poll, OECD Statistics Working Papers, 2012/03. OECD Publishing: Paris.
- Boarini, R., F. Murtin and P. Schreyer (2015), *Inclusive Growth: The OECD Measurement Framework*, OECD Statistics Working Papers, 2015/06, OECD Publishing: Paris.
- Boulanger, P.-M., Bauler, T., Van Ootegem, L., Lefin, A.-L., Ruwet, C., Gérard, A., Spillemaekers, S. (2011), *Towards theoretically sound and democratically legitimate indicators of wellbeing for Belgium. Final Report*, Brussels: Belgian Science Policy 2011 121 p. (Research Programme Science for a Sustainable Development).
- CE (2010), Europe 2020, Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive, Communication de la Commission. COM(2010) 2020 final.
- Chambre des représentants de Belgique (2016), *Indicateurs complémentaires au PIB*, DOC 54 1695/001, www.lachambre.be (dernière consultation le 7/12/2016).
- Decancq, K., Van Ootegem, L., & Verhofstadt, E. (2013), What if we voted on the weights of a multidimensional well-being index? An Illustration with Flemish Data, Fiscal Studies, 34(3), 315–332.
- Diener, E., Kahneman, D., & Helliwell, J. (Eds.). (2010), *International differences in well-being*, Oxford: Oxford University Press.
- Dolan, P., Peasgood, T. & White, M.P. (2008), *Do we really know what makes us happy? A review of the economic literature on the factors associated with subjective well-being*, Journal of Economic Psychology, 29, 94-122.
- Easterlin, R.A. (1974), Does Economic Growth Improve the Human Lot? Some Empirical Evidence, In Nations and Households in Economic Growth: Essays in Honor of Moses Abramovitz, P.A. David, and M.W. Reder, eds., 89–125. New York: Academic Press.
- ESS (2016), European Social Survey, ESS7 Survey documentation, Appendix 2 Income Ed. 3.0, www.europeansocialsurvey.org (dernière consultation le 21 novembre 2016).
- Eurostat (2015), *Quality of life, Facts and views*, Luxembourg: Publications Office of the European Union, http://ec.europa.eu/eurostat.

- Eurostat (2016a), *Analytical report on subjective well-being* (2016 edition), Luxembourg: Publications Office of the European Union, http://ec.europa.eu/eurostat.
- Eurostat (2016b), *Quality of life in Europe facts and views overall life satisfaction*, Statistics Explained, http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/ (dernière consultation le 7/12/2016).
- Fleche, S., Smith, C. & Sorsa, P. (2011), Exploring Determinants of Subjective Wellbeing in OECD Countries

 Evidence from the World Value Survey, Working Paper, 921, OECD, Economics Department, Paris.
- Gouvernement fédéral (2014), Accord de gouvernement du 9 octobre 2014, http://www.gouvernement-federal.be (dernière consultation le 1/12/2015).
- Gouvernement fédéral (2016), *Programme national de réforme* 2016, http://www.be2020.eu/publications/publication.php?lang=fr (dernière consultation le 7/12/2016).
- Helliwell, J. F., Huang, H & Harris, A. (2009), *International Differences in the Determinants of Life Satisfaction*. In Tridip Ray, E. Somanathan, and Bhaskar Dutta, eds., *New and Enduring Themes in Development Economics*, World Scientific.
- Helliwell, J. F., Layard, R. & Sachs, J. (2012), World Happiness Report 2012, New York: Sustainable Development Solutions Network.
- Helliwell, J. F., Layard, R. & Sachs, J. (2015), World Happiness Report 2015, New York: Sustainable Development Solutions Network.
- Hooghe, M., & Vanhoutte, B. (2009), Subjective Well-Being and Social Capital in Belgian Communities. Subjective and Objective Well-Being Indicators in Flanders (Belgium), Conference "From GDP to well-being", Ancona, Italy, 3-5 December 2009.
- Hooghe, M., & Vanhoutte, B. (2011), Subjective Well-Being and Social Capital in Belgian Communities. The Impact of Community Characteristics on Subjective Well-Being Indicators in Belgium, Social Indicators Research, 100(1), 17-36.
- ICN/BFP (2016a), Rapport sur les indicateurs complémentaires au PIB, www.plan.be.
- ICN/BFP (2017), Banque de données des indicateurs complémentaires au PIB, Institut des comptes nationaux/Bureau fédéral du Plan, www.plan.be.
- Kahneman, D., & A.B. Krueger (2006), *Developments in the Measurement of Subjective Well-Being*, Journal of Economic Perspectives, vol. 20, No. 1, 3–24.
- MB (2014a), Loi du 14 mars 2014 complétant la loi du 21 décembre 1994 portant des dispositions sociales et diverses par une série d'indicateurs complémentaires en vue de mesurer la qualité de vie, le développement humain, le progrès social et la durabilité de notre économie, Moniteur belge du 04/04/2014, pp. 29 255-29256.
- MB (2014b), Loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable, Version consolidée. http://www.ejustice.just.fgov.be/loi/loi.htm, Numac: 1997021155.
- OCDE (2015), Comment va la vie ? 2015 Mesurer le bien-être, OECD Publishing, www.oecd.org (dernière consultation le 7/12/2016).

- OECD (2013), OECD Guidelines on Measuring Subjective Well-being, OECD Publishing, http://dx.doi.org/10.1787/9789264191655-en (dernière consultation le 7/12/2016).
- OECD (2014), *All on Board: Making Inclusive Growth Happen*, OECD Publishing, https://www.oecd.org/inclusive-growth/All-on-Board-Making-Inclusive-Growth-Happen.pdf (dernière consultation le 7/12/2016).
- OECD (2016), *How's life in Belgium?*, OECD Publishing, www.oecd.org (dernière consultation le 7/12/2016).
- ONU (2015), *Transformer notre monde: le programme de développement durable à l'horizon 2030*, Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 25 septembre 2015, Nations unies, A/RES/70/1, https://sustainabledevelopment.un.org/post2015 (dernière consultation le 25 novembre 2015).
- Stiglitz, J.E., Sen A. and Fitoussi J.-P. (2009), Report by the Commission on the Measurement of Economic Performance and Social Progress, http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/094000427.pdf (dernière consultation le 7/12/2016).
- TFDD (2009), Indicateurs, objectifs et visions de développement durable Rapport fédéral sur le développement durable 2009, www.plan.be.
- TFDD (2016), Progrès vers les objectifs de développement durable de l'ONU, Bilan 2016, Working paper 7-16 du BFP, www.plan.be.
- UNECE (2014), Conference of European Statisticians Recommendations on Measuring Sustainable Development, http://www.unece.org/publications/ces_sust_development.html (dernière consultation le 7/12/2016).
- UNSTAT (2016), Report of the Inter-Agency and Expert Group on Sustainable Development Goal Indicators, Document E/CN.3/2016/2/Rev.1 du 19 février 2016, http://unstats.un.org/sdgs/iaeg-sdgs/ (dernière consultation le 6 juin 2016).
- Veenhoven R. (2010), *How universal is Happiness*?, Chapter 11 in Ed Diener, John F. Helliwell & Daniel Kahneman (Eds.) *International Differences in Well-Being*, 2010, Oxford University Press, New York, ISBN-13: 978-0-19-973273-9.
- Veneri, P. & Murtin, F. (2016), Where is inclusive growth happening? Mapping multi-dimensional living standards in OECD regions, OECD Statistics Working Papers, 2016/01, OECD Publishing, Paris.

6.2. Liste des abréviations

AN Actifs non financiers

APD Aide publique au développement

BC Biocapacité

BFP Bureau fédéral du Plan

BNB Banque nationale de Belgique

CAD Comité d'aide au développement

CCP Centrale des crédits aux particuliers

CE Commission européenne
CEC Capital économique

CEE-ONU Commission économique pour l'Europe des Nations unies

CEN Capital environnemental

CH Capital humain

CIBE Consommation intérieure brute d'énergie
CIM Consommation intérieure de matières

CITE Classification internationale type de l'éducation

CO₂ Dioxyde de carbone

CPAS Centre public d'action sociale

CS Capital social

DD Développement durable EE Empreinte écologique

EFT Enquête sur les forces de travail

EHLEIS European Health and Life Expectancy Information System

ESS Enquête sociale européenne

ETS Emission Trading Scheme (système communautaire d'échange de quotas d'émission)

EU-SILC European Union - Statistics on Income and Living Conditions

GDP Gross Domestic Product (PIB)

GES Gaz à effet de serre

ICN Institut des comptes nationaux IDH Indicateur de développement humain

kt kilotonne

Mt Mégatonne

NO2 Dioxyde d'azote

NOx Oxydes d'azote

OCDE Organisation de coopération et de développement économiques

ODD Objectif de développement durable
ONU Organisation des nations unies

PIB Produit intérieur brut

PM Particules fines (Particulate matter)

SDG Sustainable development goals (objectifs de développement durable)

SEC Système européen des comptes

SILC Statistics on Income and Living Conditions
SNCB Société nationale des chemins de fer belges

SPF Services publics fédéraux

TFDD Task force développement durable

UE Union européenne

UTCATF Utilisation des terres, Changement d'affectation des terres et Foresterie



Bureau fédéral du Plan organisme d'intérêt public

Avenue des Arts 47-49 1000 Bruxelles tél.: +32-2-5077311 fax: +32-2-5077373 e-mail: contact@plan.be http://www.plan.be